
LETTERS
SCIENCE
ARTS
AGRICULTURE
KNOWLEDGE
LIBRARY of the
OHIO STATE
UNIVERSITY

ANNALES
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE.

ANNALES

DE

l'Académie Royale d'Archéologie

DE

BELGIQUE.

Antwerp

LXVII.

6e SÉRIE. — TOME VII. — 1r et 2e LIVRAISONS.

ANVERS

Imprimerie E. Secelle, Rue Zirk, 35

1919.

Académie royale d'Archéologie de Belgique.

Composition du bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1919.

Président annuel :
M. Paul Bergmans

Vice-Président :
M. Joseph Casier.

Secrétaire et Bibliothécaire :
M. Fernand Donnet.

Trésorier :
M. Em. Dilis.

CONSEIL.

Conseillers sortant en 1922 :

Messieurs,

A. De Ceuleneer,
Dilis,
Alph. Goovaerts.
Hulin de Loo.
Bergmans.
vicomte **de Ghellinck Vaernewyck.**

Conseillers sortant en 1925 :

Messieurs,

Pirenne,
Fernand Donnet,
Edm. Geudens,
Destrée,
L. Stroobant,
Paul Saintenoy.

CONSEILLERS SORTANT EN 1928.

Messieurs,

A. Blomme,
J. Casier,
Eug. Soil de Moriamé,
H. Pirenne,
chanoine **van den Gheyn**,
Willemsen.

COMMISSIONS.

COMMISSION DES PUBLICATIONS :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck**,
Edm. Geudens,
Fernand Donnet,
Bergmans,
A. Blomme,
Casier.

COMMISSION DES FOUILLES :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck**,
Hasse,
Fernand Donnet,
H. Siret,
Willemsen,
Stroobant.

COMMISSION DES FINANCES :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck**,
Fernand Donnet,
L. Blomme,
Edm. Geudens,
A. de Ceuleneer,
Dilis.

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck**,
Fernand Donnet,
Bergmans,
A. Blomme,
Hulin de Loo,
Casier.

Membres titulaires.

Messieurs,

1.	**De Ceuleneer Ad.**, professeur honoraire à l'Université, Gand, 5, rue de la Confrérie.	1876	(1871)*
2.	**Goovaerts, Alph.**, archiviste-général honor. du royaume, Etterbeek, 27, rue Beckers.	1883	(1877)
3.	**Soil de Moriamé, Eug**, président du tribunal de 1e instance, Tournai, 45, rue Royale.	1888	(1883)
4.	**Blomme, Arthur**, président honoraire du tribunal de 1e instance de Termonde, 88, rue des Echevins, Ixelles.	1889	(1870)
5.	**Siret, Henri**, ingénieur, Bruxelles, 27, avenue Brugman.	1889	(1888)
6.	**Destrée, Jos.**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Etterbeek, Bruxelles, 123, chaussée St.-Pierre.	1891	(1889)
7.	**Geefs, Eug**, architecte, Anvers, 10, rue Saint-Vincent.	1891	(1880)
8.	**Donnet, Fernand**, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 45, rue du Transvaal.	1892	(1890)
9.	**Geudens, Edm.**, archiviste des Hospices civils et de l'Eglise Notre Dame, Anvers, 32, rue de l'Empereur.	1892	(1891)
10	**Errera P.**, avocat, Bruxelles, 14, rue Royale.	1895	(1888)
11.	**de Ghellinck Vaernewyck d'Elseghem**, (vicomte **Amaury**), château d'Elseghem (près Audenaerde).	1895	(1891)
12.	**Saintenoy, Paul**, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Bruxelles, 123, rue de l'Arbre bénit.	1896	(1891)
13.	**de Behault de Dornon, Armand**, Bruxelles, 61, avenue de la Couronne.	1896	(1893)
14.	**de Pauw, Nap.**, procureur-général honoraire, Gand, 279, rue des Violettes.	1896	(1889)
15.	**van Overloop, Eug.**, conservateur en chef des Musées du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 6, rue de l'Armée.	1896	(1889)
16.	**van den Gheyn**, (chanoine), directeur-général des œuvres eucharistiques, Gand, 10, rue du Miroir.	1896	(1893)

(*) La première date est celle de l'élection comme membre titulaire. La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre correspondant régnicole.

17. **de Jonghe,** (vicomte **B.**), président de la Société royale de Numismatique, Bruxelles, 60, rue du Trône. 1896 (1894)
18. **Bergmans, Paul,** bibliothécaire en chef de la Bibliothèque et professeur à l'Université. Gand, 29, rue de la Fourche. 1900 (1897)
19. **Stroobant, L.,** directeur des colonies agricoles de bienfaisance de Wortel et Merxplas, Président de la Société d'archéologie Taxandria, Merxplas. 1903 (1896)
20. **Pirenne, H ,** recteur de l'Université, Gand, 132, rue Neuve Saint-Pierre. 1906 (1903)
21. **Laenen,** (chanoine), archiviste de l'Archevêché, Malines, rue de Stassart. 1906 (1900)
22. **Kintsschots, L.,** Anvers, 74, avenue d'Italie. 1906 (1901)
23. **Comhaire, Ch.-J.**, Liége, 85, en Féronstrée. 1908 (1894)
24. **Willemsen, G.**, référendaire, Saint-Nicolas (Waes). 1908 (1903)
25. **Matthieu E.,** avocat, Enghien. 1908 (1886)
26. **van Doorslaer,** docteur, Malines, 34, rue des Tanneurs. 1908 (1906)
27. **Hulin de Loo, G.,** professeur à l'Université de Gand, 3, place de l'Université. 1912 (1906)
28. **Casier, Joseph,** Gand, 3, rue des Deux Ponts. 1912 (1906)
29. **Berlière O. S. B**. (**dom Ursmer**), Abbaye de Maredsous. 1913 (1904)
30. **Coninckx, D.,** 11, rue du Ruisseau, Malines. 1914 (1906)
31. **Dilis, Em.,** 98, longue rue Neuve, Anvers. 1914 (1908)
32. **Bilmeyer**, **Jules**, architecte, avenue cardinal Mercier, 5/1, Berchem (Anvers). 1919 (1894)
33. **Cloquet, L.,** professeur émerite à l'Université, 9, boulevard Léopold, Gand. 1919 (1899)
34. **de Witte**, **Edg.**, major d'artillerie, rue Jacques Jordaens, 13, Bruxelles. 1919 (1913)
35. **Fris, V ,** archiviste de la ville, 45, quai Ter Plaeten, Gand. 1919 (1908)
36. **Heins, Armand,** artiste-peintre, 7, rue de Brabant, Gand. 1919 (1906)
37. **Van Heurck**, **Emile**, 6, rue de la Santé, Anvers. 1919 (1911)
38. **Janssen O. P.,** (chanoine **J. E.**), curé, Beuzet près Gembloux. 1919 (1908)
39. **Paris, Louis,** conservateur en chef de la Bibliothèque royale, 39, rue d'Arlon, Bruxelles. 1919 (1908)

40. **Maere,** (chanoine **René**), professeur à l'Université, 3, rue Kraken, Louvain. 1919 (1904)

MEMBRES CORRESPONDANTS REGNICOLES.

Messieurs,

1. **van den Branden, F.,-Jos.**, archiviste honoraire de la ville d'Anvers, 32, rue de Moy, 1875.
2. **Fredericq, P.,** professeur à l'Université, Gand, 9, rue de la Boutique, 1883.
3. Dr **Jacques V.**, président de la Société d'anthropologie, Bruxelles, 42, rue du Commerce.
4. **van de Casteele,** conservateur honoraire des Archives de l'Etat, Liége, 1884.
5. **de Radigès de Chennevière H.,** Namur, Faubourg Sainte-Croix, 1888.
6. **Siret, Louis,** ingénieur, 65, avenue Louis Lepoutre, Bruxelles, 1888.
7. **Cumont, G.**, avocat, Saint-Gilles, (Bruxelles) 19, rue de l'Aqueduc, 1888.
8. **Van Speybroeck** (l'abbé **A.**), aumônier de la garnison, Bruges, 4, Dyver, 1889.
9. **La Haye, L.,** conservateur des Archives de l'Etat, Liége, 1890.
10. **de Loë** (le baron **Alfred**), conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Etterbeek, 82, avenue d'Auderghem, 1890.
11. **Combaz, P.,** major, Bruxelles, 10, rue de la Banque, 1891.
12. **Naveau, L.**, château de Bommershoven par Jesseren, 1894.
13. **Tahon V.,** ingénieur, Bruxelles, rue Breydel, 40a, 1894.
14. **Daniels,** (abbé **P.**), Hasselt, Bèguinage, 1895.
15. **Le Grelle** (comte **Oscar**), Anvers, 15, rue des Pinsons, 1896.
16. **Nève, Jos.**, directeur honoraire des Beaux-Arts, Bruxelles, 36, rue aux Laines, 1896.
17. **Gaillard, Ed.**, secrétaire perpétuel de l Académie royale flamande, Gand, 24, quai Ter Plaeten, 1898.
18. **van Ortroy, F.,** professeur à l'Université, Gand, 35, quai aux Moines, 1899.
19. **Maeterlinck, L.**, conservateur du Musée de Peinture, Gand, 6, rue du Compromis, 1901.
20. **Cumont, Franz,** conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 75, rue Montoyer, 1902

21. **Waltzing, J.-P.**, professeur à l'Université, Liége, 9, rue du Parc. 1902.
22. **Dubois, Ernest**, directeur de l'Institut supérieur de commerce, Anvers, 36, rue de Vrière, 1904.
23. **Zech** (abbé **Maurice**), professeur de philosophie, Bruxelles, 53, rue Stévin, 1906.
24. **Bernays, Edouard**, avocat, Anvers, 33, avenue van Eyck, 1907.
25. **Warichez** (abbé **J.-P.**), archiviste de la cathédrale et de l'Evêché, Tournai, 17, rue du Chambge, 1907.
26. **Sibenaler, J**, Bruxelles, rue Potagère, 163, 1907.
27. **de Pierpont, Ed.**, château de Rivière (par Lustin), 1908.
28. **Hasse, Georges**, médecin-vétérinaire du gouvernement, 28, avenue cardinal Mercier, Berchem, 1910.
29. **Alvin, Fréd.**, conservateur à la Bibliothèque royale, Uccle-Bruxelles, avenue Beau Séjour, 1911.
30. **Van Bastelaer, René**, conservateur à la Bibliothèque royale, Bruxelles, 22, rue Darwin, 1911.
31. **Des Marez, Guill.**, archiviste de la ville, Bruxelles, avenue des Klauwaarts, 11, 1912.
32. **Capart, Jean**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles (Woluwe), avenue Verte, 8, 1912.
33. **de Marneffe, Edg.**, chef de section aux Archives générales du royaume, Louvain, 1, rue du Pélerin, 1912
34. **Visart de Bocarmé, (Albert)**, Bruges, rue St Jean, 1913.
35. **Cuvelier, (Joseph)**, archiviste général du royaume. Bruxelles avenue des Rogations, 33, 1913.
36. **van der Essen, L.**, directeur de l'Institut historique Belge, Rome, 1914.
37. **Philippen** (abbé), 63, avenue Moretus, Anvers, 1914.
38. **Aerschot** (comte d'), chef du cabinet du Roi, 23, rue du Prince royal, Bruxelles, 1914.
39. **Bautier, Pierre**, secrétaire de la Société royale des Beaux Arts, 537^b^, avenue Louise, Bruxelles, 1914.
40. **Bernard, Charles**, avocat, 80, rue Anselmo, Anvers, 1914.
41. **De Bruyn, Edm.**, avocat, 33, rue d'Orléans, Bruxelles, 1914
42. **Buschmann Paul**, 60, avenue Goemaere, Anvers, 1914.
43. **Crooij** (abbé **Fernand**), 11, rue de la Ruche, Schaerbeek-Bruxelles, 1914.

4. **Fierens-Gevaert**, secrétaire des Musées royaux, 99, rue Souveraine, Bruxelles, 1914.
45. **Holvoet**, président à la Cour de Cassation, 211, rue du Trône, Bruxelles, 1914.
46. **Poupeye**, 27, rue Breesch, Laeken, 1914
47. **Ramaekers,** médecin principal de l'armée, Anvers, 1914
48. **Verhaegen** (baron **P.**), 5, Place du Marais, Gand, 1914.
49. **Lamy, O. P.,** (Mgr **Hugues**), prélat de l'abbaye de Tongerloo, 1914.
50. **Laurent**, **Marcel**, professeur à l'Université de Liége, 19, rue Le Titien, Bruxelles, 1914.

MEMBRES D'HONNEUR.

Messieurs,

1. **Mercier** (S. E. le cardinal) archevêque de Malines, 1914.
2. **van der Bruggen**, (le baron **Maurice**), ancien ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, Bruxelles, 1902
3 **Ladeuze** (Mgr.), recteur magnifique de l'Université, rue de Namur, Louvain, 1914.

MEMBRES HONORAIRES REGNICOLES.

Messieurs,

1. **de Borman** (baron **Camille**), château de Schalckhoven par Hasselt, 1860.
2. **Smekens, Th.**, président honoraire du tribunal de 1e intance, Anvers, 34, avenue Quinten Massys, 1887
3. **van de Werve et de Schilde**, (baron), château de Schilde, 1887.
4. **Cogels,** (baron **Prédégand**), gouverneur honoraire de la province, rue de la Justice, Anvers, 1901.
5. **De Vriendt, Julien,** directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 29, rue Mutsaert, 1903.
6. **van de Werve et de Schilde**, (baron **G.**), gouverneur de la province, rue Kipdorp, Anvers, 1914.
7. **de Renesse**, (comte **Theodore**), gouverneur de la province de Limbourg, château de Schoonbeek, Beverst, 1914.
8. **Delbeke**, (baron **Aug.**), avocat, rue de l'Empereur, Anvers, 1914.
9. **Lagasse de Locht**, président de la Commission royale des Monuments et des Sites, chaussée de Wavre, 1914.



Membres honoraires étrangers.

Messieurs,

1. **Lair**, (comte **Charles**), château de Blou (Maine-et-Loire) (France), 1900. Correspondant 1896.
2. **Blok**, **P.-J.**, professeur à l'Université, Leyde, 66, Oude Singel, 1908.
3. **Montelius, Oscar**, professeur, Stockholm, 11, rue S[t] Paulsgatan, 1908.
4. **Marrucchi**, **Orazio**, archéologue, Rome, 1908.
5. **Bulic**, (Mgr. **Franz**), directeur du Musée archéologique, Spalato (Dalmatie) 1908.
6. **Venturi**, (D[r] **Alphonso**), professeur, Rome, 48, Via Savelli, 1908.
7. **Enlart, Camille**, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, Paris, 14, rue Cherche-Midi, 1908.
8. **Ricci,** (**Corrado**), directeur général des Antiquités et des Beaux-Arts, Rome, 11, Piazza Vénézia, 1912.

Membres correspondants étrangers.

Messieurs,

1. **Beauvois**, **E.**, Corberon (France), 1880.
2. **Brassart**, **Félix**, archiviste municipal, Douai (France), 63, rue du Canteleux, 1884.
3. **Philips**, **J.**, **Henry**, Philadelphie (Etats-Unis), 1884.
4. **Wallis**, **Henry**, Londres, 9, Beauchamp Road-Upper Norwood (Angleterre), 1880.
5. **Stein, Henry,** archiviste aux Archives nationales, Paris (France), 1890.
6. **Germain de Maidy**, **Léon**, 26, rue Heré, Nancy (France), 1894.
7. **Bredius**, (D[r] **A.**), conservateur du Musée de peinture, La Haye (Pays-Bas), 6, Prinsengracht, 1896.
8. **Montero**, **Belisario**, consul-général de la République Argentine, Berne, 1896.
9. **Santiago de van de Walle**, avocat, Madrid (Espagne), 1896.
10. D[r] **Lopes**, consul-général, Lisbonne (Portugal), 1896.
11. **Vallentin du Cheylard**, **Roger**, ancien receveur des domaines, rue du Jeu de Paume, Montélimar, (Drôme), France.
12. **Poutjatine** (prince **Paul Arsenievitch**), maréchal de la noblesse, Saint-Pétersbourg (Russie), Basselnaja, 60, Log. 68, 1897.
13. **Rocchi, Enrico**, colonel du corps du génie italien, Rome (Italie), 1897.

14. **Cust, Lionel,** directeur de la National Gallery, Datchethouse Windsor, Datchet, (Angleterre), 1898.
15. **de Beaumont** (comte **Charles**), château de Chantigny par Fondettes, (Indre-et-Loire), 1899.
16. **de Swarte, Victor**, 5, rue Bassano, Paris (XVIe) (France), 1900.
17. **Grob** (abbé **Jacques**), curé à Bivinghem Berchem (Grand-duché de Luxembourg), 1900.
18. **Lefèvre-Pontalis, Eugène**, directeur de la Société française d'archéologie, Paris, 13, rue de Phalsbourg, 1901.
19. **Geloes d'Eysden** (comte **R. de**), chambellan de S. M. la reine des Pays-Bas, château d'Eysden (par Eysden), Limbourg Hollandais, 1901.
20. **Serra y Larea** (**de**), consul général d'Espagne, Paris.
21. **Andrade** (**Philotheio Pereira d'**), Saint-Thomé de Salcete (Indes Portugaises), 1901.
22. **Avout** (vicomte **A. d'**), Dijon, 14, rue de Mirande, 1901.
23. **Vasconcellos** (Dr **José Leite de**), Bibliotheca national, Lisbonne, 1901.
24. **Caix de Saint-Aymour** (comte **de**), Paris, 198, boulevard Pereire, 1901.
25. **Uhagon y Guardamino** marquis de Laurencin (**Francisco de**), membre de la Real Academia dela historia, 24, calle de Serrano, Madrid, 1902.
26. **Calore** (**Pier Luigi**), inspecteur royal des Monuments et Antiquités, Torre de Passeri, Teramo (Italie), 1902.
27. **Pereira de Lima, J. M.,** rue Douradores, 149, Lisbonne, 1903.
28. **Vasconcellos** (**Joaquim de**), directeur du Musée industriel, Ceicofeita, Porto, 1903.
29. **Berthelé Jos.**, archiviste départemental, Montpellier (France), 36, rue des Patriotes, 1905.
30. **Fordham** (sir **Herbert George**), Odsey Ashwell, Baldock (Werts, (Angleterre), 1905.
31. **Braun, S. J.** (R. P. **Joseph**), Luxembourg, 1908.
32. **Mely,** (**F. de**), rue de la Trémouille, 26, Paris, 1908.
33. **Rodière** (**Roger**), Montreuil-sur-Mer (France), 1908.
34. **Leuridan** (chanoine **Th.**), archiviste du diocèse de Cambrai, rue des Arts, 14, Roubaix (Nord France), 1908
35. **Baldwin Brown G.**, professeur d'histoire de l'art à l'Université, George Square, 49, Edimbourg, 1908.



36. **Vitry, Paul,** conservateur adjoint au Musée du Louvre 15bis, avenue des Sycomores, Paris, 1908.
37. **Juten, G. C. A.** (l'abbé), directeur de Taxandria, Ginneken-lez-Breda, 1908.
38. **Holwerda** jr (Dr **J. H.**), conservateur du Rijksmuseum van oudheden, Leiden, 1908.
39. **Lehman** (Dr), directeur du Musée suisse, Zurich, 1908.
40. **Fayolle** (marquis **de**), président de la Société archéologique de la Dordogne, château de Fayolle par Tocane (Dordogne), 1908.
41. **Riemsdyck** (**B. W. F. van**), président de la Nederlandsch Oudheidkundig Genootschap, 21, Hobbemastraat, Amsterdam, 1908.
42. **Plunkett** (comte **G.**), directeur du Musée des sciences et des arts, Dublin, 26, Upper Fitz Williamstreet, 1908.
43. **Triger, Robert,** président de la Société archéologique du Maine, aux Talvasières, près Le Mans, 1908.
44. **Beauchesne** (marquis **de**), château de la Roche-Talbot par Sablé (Mayenne), 1908.
45. **Arlot de Saint-Saud** (comte **d'**), château de la Valouse par la Roche-Chalais (Dordogne), 1908.
46. **Male, Emile,** rue du Navarre, 11, Paris, 1907.
47. **Capdafalg** (**Puig y**), architecte, Carrer de les Corts Catelanes, 604, Barcelone, 1909.
48. **Thompson,** (**Henri Yates**), 19, Sportman Square, Londres, W 1909.
49. **Bilson** (**J.**), Hull, vice-président du royal archæological Institute, Hessle (Yorkshire), 1909.
50. **Reber, B.**, Cour Saint-Pierre, 3, Genève, 1909.
51. **Gargan** (baron **de**), château de Presch (Lorraine France), 1911.
52. **Dubois, Pierre,** Amiens, rue Pierre l'Ermite, 24, 1912.
53. **Smits,** (Dr **Xav.**), archiviste adjoint de l'Etat, Hoefstr. 207, Bois-le-Duc, 1912
54. **Saint Léger** (**Alex de**), professeur à l'Université, rue de Paris, 60 Lille, 1912.
55. **Colenbrander**, (**Herman Th.**), secrétaire de la Commission royale d'histoire, Frankenslag 129, La Haye, 1912.
56. **Van Riemsdyk**, archiviste général honoraire du Royaume, La Haye, 1912.
57. **Montégut,** (**H. de**), château des Ombrais, par La Rochefoucauld.



58. **Ferreira Pinto (Nineu)**, secrétaire de l'Instituto historico et géographico Parahybano, Parahyba do Norte (Brésil).
59. **Jan Kalf,** (Dr), secrétaire de la Rijkscommissie van monumenten, Stationslaan, La Haye, 82.
60. **Esperandieu**, (commandant), correspondant de l'Institut, 208, avenue Victor Hugo, Clamart (Seine), France, 1913.
61. **Durrieu** (comte **Paul**), conservateur honoraire du Musée du Louvre, membre de l'Institut, 74, avenue Malakoff, Paris, 1913.
62. **Serbat, Louis**, Valenciennes, 1913.
63. **Theodore** (**Emile**), conservateur général des Musées du Palais des Beaux-Arts, Lille, 197, rue Solferino.
64. **Frederiks,** (**F. A.**), archiviste, La Haye, Bazarstraat, 1914.
65. **N**...

Membres décédés pendant l'exercice 1914-1919.

Messieurs,

Grangaignage (**E.**), membre titulaire, Anvers † 30 décembre 1916.
Rooses (**Max**), membre titulaire, Anvers † 15 juillet 1914.
Kurth (**God.**), membre titulaire, Assche † 4 janvier 1916.
De Witte (**Alph.**), membre titulaire, Bruxelles † 1 août 1916.
van Caster (chanoine), membre titulaire, Malines † 7 mai 1918.
de Borrekens (baron **C.**), membre titulaire, Anvers † 7 mars 1915.
Van Kuyck (**Fr.**), membre titulaire, Anvers † 31 mai 1915.
Blomme (**Leonard**), membre titulaire, Anvers † 23 juillet 1918.
van der Ouderaa (**P.**), membre titulaire, Anvers † 5 janvier 1915.
van der Haegen (**Victor**), membre correspondant regnicole, Gand † 3 mai 1916.
Lonchay (**H.**), membre correspondant regnicole, Bruxelles † 13 décembre 1918.
Balau (le chanoine), membre correspondant regnicole, Liége † 10 juillet 1915.
Scholaert (**Fr.**), membre d'honneur, Le Havre † 29 juin 1918
Freson (**J.**), membre honoraire regnicole, Liège † 1 mai 1916.
du Sart du Bouland (baron), membre honoraire regnicole, Moustier † 9 juillet 1919.



de Borchgrave (baron), membre honoraire régnicole, Bruxelles † 19 septembre 1917.

Maspero (**Gaston**), membre correspondant étranger, Le Caire † 1 juillet 1916.

de Steurs (chevalier), membre correspondant étranger, La Haye † 21 mars 1916.

Dechelette (**Jos.**), membre correspondant étranger, Roanne † 1914.

Brom (Mgr. **G**), membre correspondant étranger, Rome † 7 février 1915.

Ambrosetti, membre correspondant étranger, Buenos-Ayres † 1917.

Un Recensement horticole à Anvers en 1338

ÉTUDE D'AGROGRAPHIE

AVANT-PROPOS.

Les origines de la dîme *(dixme)* datent de 2000 ans avant Jésus-Christ. Il en est parlé aux premières pages de l'Ecriture.

La première fois : Abraham (1908 a. av. J.-C.) offrit *volontairement* à Melchisedech, roi de Salem [1] et prêtre du Seigneur, le *dixième* du butin que, outre son neveu Loth, il avait, à l'aide de quelque trois cents serviteurs, enlevé à Condorlahomor, roi des Elamites [2].

Plus loin : Jacob (1832 av. J.-C.) offrit spontanément au Seigneur *le dixième* des biens ancestraux recueillis par lui en Mésopotamie [3].

Enfin : Dieu Lui-même, sur le mont Sinaï, dicta à Moïse un règlement sur les dîmes. Entre autres, Il ordonna aux Israëlites de lui consacrer *le dixième* des produits de leurs champs, de leurs fruits d'arbres, de leurs troupeaux de toute espèce. Il départit ces « dixièmes » ou « dixmes » aux enfants de Lévi, la caste des auxiliaires des prêtres [4].

(1) Plus tard Jérusalem.
(2) Gen. Chap. 14, v. 14-20.
(3) Gen. Chap. 28, v. 22.
(4) *Leviticus*, Chap. 27, v. 30-32.

(30) *Omnes decimæ sive de frugibus, sive de pomis arborum, Domini sunt, et illi sanctificabuntur.*

(31) *Si quis autem voluerit redimere decimas suas, addet quintam partem earum.*

(32) *Omnium decimarum bovis, et ovis, et capræ, quæ sub pastoris virga transeunt quidquid decimum venerit, sanctificabitur Domino.*

Vide ultra : *Deuteronomium* Cap. 12, v. 17-18 ; Cap, 14, v. 22-23 et 28 ; Cap. 26, v. 12.

Les Lévites, cependant, ne pouvaient en tirer profit avant d'en avoir compensé leurs chefs hiérarchiques.

Sous la Nouvelle-Alliance, aux premiers temps de l'Eglise, les fidèles entretenaient leurs prêtres de leurs oblations. Dès les IVe et Ve siècles, les revenus ainsi départis au clergé, reçurent la dénomination de dîmes, non qu'ils fussent la dixième partie des revenus des fidèles, mais parce qu'ils rappelaient l'usage de l'ancienne Loi.

Avec le temps les conciles et les princes légiféraient sur la matière Ils attribuaient au clergé paroissial la dîme, en proportion du dixième des fruits et revenus de la communauté chrétienne. La pénurie de leurs ressources obligea beaucoup d'églises à céder, contre argent comptant, leurs dîmes à des communautés religieuses [1].

En ces quelques lignes, je crois avoir exposé comment, au cours des âges, les dîmes son presque généralement devenus le patrimoine des cures et des couvents.

C'est ainsi qu'à Anvers, d'après la tradition constante, Godefroid de Bouillon, avant que de partir en Terre-Sainte, assura des revenus assez notables aux chanoines de Notre-Dame, en leur cédant les dîmes sur les terres situées entre Santvliet et Olmeremuthen [2], qu'il tenait en fief de l'empereur Henri IV [3].

Mal conseillé [4] ou, comme d'aucuns le pensaient, sous

(1) Cfr. P. J. GOETSCHALCKX : *Kerkelijke geschiedenis van Eekeren*, p. 16.

(2) C.-à-d. l'embouchure de l'Olma (Hòlma), *alias*, *Laersche beek*, sous Eekeren. Cfr. GOETSCHALCKX : *Bijdragen* etc., 5e année, pp. 520 et s.s.

(3) *Ab imperatore libere in feudo tenuit*. V. *Diplomata Capituli*, in Capsa Ia Dominorum, No 49. A cette même source sont puisés presque tous les éléments du présent travail.

(4) ... *quorumdam susurronum oblatratu* ...

l'influence des prosélytes de Tanchelin, Henri de Limbourg reprit, à la mort de Godefroid de Bouillon, les dîmes concédées par ce dernier au Chapitre. Il les retint sa vie durant, du moins jusqu'en 1106. Il fut alors dépouillé du duché de Lothier par l'empereur Henri V, qui en investit Godefroid le Barbu, envisagé à tort ou à raison, comme premier duc de Brabant. Ce prince, après les avoir levées de bonne foi, restitua, en 1116, ses dîmes au Chapitre de Notre-Dame. L'empereur Henri V homologua cette cession le 21 novembre 1119. L'évêque de Cambrai, Burchard, la consolida en 1124. Il menaça en outre de l'excommunication quiconque, dans la suite, contesterait au Chapitre son droit sur les dits revenus. Après l'empereur Lothaire II (1134), le pape Adrien IV ainsi que l'empereur Frédéric confirmèrent, en 1157, le Chapitre dans son droit sur les dîmes et, comme l'évêque Burchard, lui garantirent leur haute et efficace protection.

En 1179, le concile de Latran interdit aux personnes laïques de lever la dîme sur les terrains nouvellement défrichés. Respectant cette sentence, Henri III, duc de Lothier et de Brabant, par son testament daté de Louvain, en 1256, le samedi après la fête de S. Mathias, ratifia des lettres patentes récemment délivrées par lui au Chapitre au sujet des dîmes appelées *decimæ novales*, soit les dîmes levées sur les terrains visés par le concile et Latran. Il entendit notamment céder au Chapitre les dîmes de l'espèce, levées jusque-là par lui à Anvers et en d'autres endroits de son duché, où le Chapitre possédait ou obtiendrait le *Jus patronatus*, le droit de cure. Tout en reconnaissant que ces dîmes appartenaient au Chapitre, le duc stipula expressément que celui-ci les conserverait dorénavant en toute paix et plein repos, au même titre que les menues dîmes ou dîmes vertes *(decimæ leviores)*. Ces dernières s'appliquaient aux jardins clos, aux closeaux et à

leurs produits, tels les pois, les fèves et les cultures maraichères, alors que les grosses dîmes *(decimæ graviores)* frappaient le blé, le foin, le vin, les charnages, etc. Les unes et les autres pouvaient être *decimæ novales*.

En 1288 enfin, deux jours avant la S. Barnabé, Guillaume, évêque de Cambrai, voulant permettre au Chapitre de « pourvoir aux besoins du culte au moyen de biens temporels », l'autorisa à accepter des dîmes de main profane, en compensation des pertes subies par suite de l'inondation de certaines terres. Le Chapitre, semble-t-il, était donc armé de toutes pièces pour tenir tête aux contestations éventuelles.

LE RECENSEMENT DE 1338.

De 1298 à 1314, le troisième agrandissement d'Anvers recula les remparts et, par suite, étendit non seulement le territoire communal, mais éventuellement les droits du Chapitre à la dîme sur certains produits horticoles. Aussi, ce dernier eut-il bientôt l'occasion de faire valoir ces droits. Il s'ensuivit des conflits avec les occupants, dont les jardiniers ou horticulteurs étaient les porte-voix tout désignés. Les contestations en vinrent à ce point, que le Chapitre — « o tempora, o mores! » — prononça l'interdit contre Jean de Scaefhundere, clerc de la ville, qui s'était rangé du côté des récalcitrants. Respectivement au mois de juin 1302 et en juin 1303, le Chapitre conclut un accord avec le Magistrat concernant les endroits où les dîmes seraient levées et les exemptions dont jouiraient les jardiniers-fruitiers (1).

Ces arrangements ne firent pas long feu. Je ne m'y arrèterai donc guère, tout en notant que, par l'accord de 1302, le

(1) Cfr. Frédéric Verachter : *Inventaire des anciennes chartes et privilèges*, etc. pp. 20 et 21.

Chapitre s'était engagé à lever l'interdit prononcé contre Jean de Scaefhundere.

Aucun nouvel arrangement n'intervint avant 1336. Mais, que de conflits s'étaient amoncelés entre le Chapitre et le Magistrat, non moins qu'entre les horticulteurs et le Chapitre! Les disputes s'étaient envénimées de rancune, tant et si fort, qu'on décida d'en appeler, par voie de compromis, à un jury d'honneur. Les dîmes des produits horticoles étaient l'objet principal des querelles (1).

Voilà pourquoi l'on vit, le 16 juin 1336, se réunir devant le duc Jean III, à Bruxelles, dans une dépendance du palais ducal, au « Caudenbergh, » les personnes de marque suivantes : Pour le Chapitre : Guillaume, dit Loze, grand chantre ; Nicolas de Castro, pléban ; Théodore, dit Loze, trésorier ; Jean Sprongh, Jean van Nodenbeke et Gautier, dit Cauwe, chanoines.

Pour l'évêque : l'écolâtre de Cambrai et Guillaume de Balliole, chanoine de l'église de la même ville.

Pour la ville d'Anvers : le chevalier Jean van den Scoete, écoutête ; Jean van der Elst, Arnold Cantman, Gautier Boc, Jean Drake et Jean Bode, échevins, assistés de Jean Bornecolve, pensionnaire *(juratus)*.

Cette assemblée reçut pour mission de s'entendre sur le choix d'arbitres, qui règleraient les différents, y compris les litiges se rapportant aux dîmes horticoles. Elle arrêta son choix sur l'écolâtre de Cambrai et Julien de Sarto, prévôt de l'église de Nivelles, pour défendre les droits du Chapitre ; sur M[e] Jean de Groote, docteur en droit civil et canon et

(1) *Cum inter dictas partes jam dudum lis et rancor moti fuerunt quoad articulos inferius annotatos.* ET PRIMO QUOAD DECIMAS ORTORUM JACENTIUM INTER LIMITES PAROCHIALES ECCLESIÆ ANTVERPIENSIS.





Arnold van Liere, greffier *(clericus)* pour soutenir les prétentions du magistrat d'Anvers.

De part et d'autre on s'engagea solennellement à respecter la sentence des arbitres et à ne pas résilier cet engagement, sous peine d'une amende de 100 livres de gros vieux, au profit du duc, pourvu que les arbitres se prononçassent avant la S. Lambert prochaine. Si, dans ce délai, les arbitres n'étaient pas tombés d'accord, on leur adjoindrait, d'après la désignation du duc, Jean, abbé de Villers, de l'Ordre de Citeaux. Ce dernier conférerait avec les quatres arbitres jusqu'à la Toussaint. Son avis prévaudrait. La partie récusante encourrait l'amende de 100 livres déjà stipulée.

Les arbitres pourraient siéger aux jours fériés ou non fériés. Ils agiraient en tout et pour tout « largement, amicalement, et discrètement ».

Le 16 septembre 1336, leurs délibérations ayant abouti, les parties scellèrent un accord devant le Magistrat d'Anvers. Elles étaient représentées : le Chapitre, par Guillaume Loze, chanoine et Jean Sprongh, pléban ; les Dominicains, par le frère Jean de Santo Petro ; la Ville, par Jean van den Scoete et ses échevins Jean van der Elst, Arnold Cantman, Gautier Boc, Jean Bode, Jean Drake et Jean Bornecolve, juré ou homme de lois.

Entre autres dispositions, le contrat confirmait, pour les jardiniers et les exploitants de jardins, en général, le droit de posséder, dans les limites de la paroisse d'Anvers, cinquante verges de terrain libre ou exempt de dîmes. Ce terrain devait être délimité de façon fixe et apparente au point de prévenir tout sujet de contestation. L'exemption, toutefois, n'était pas accordée aux terrains semés de blé, de lin, de chardons et de garance. En dehors de ces cinquante verges, tout terrain cultivé au moyen de la charrue ou de la bêche, était atteint

par la dîme. Celle-ci était prélevée de droit sur le blé, le lin, les navets, la garance, les chardons, les fèves et les pois mûrs, hormis, cependant, les navets récoltés après la fenaison et réservés pour l'usage domestique. Quoiqu'exempts de la dîme, les fruits, les graines et les récoltes similaires payaient, à la S. Remi, par bonnier ou par division d'icelui, au prorata, 6 gros Tournois vieux ou l'équivalent de cette taxe conventionnelle en monnaie courante. C'était le « *buyndergelde* », une levée de dîmes indirecte, comme on voit.

L'accord en question aurait aplani, croyait-on, des difficultés aussi importantes, pour le moins, que l'opposition des horticulteurs. Je me bornerai à signaler : le commerce de vins disputé aux chanoines, les revendications des Dominicains pour l'exercice du saint ministère, l'administration de la Fabrique de l'église de Notre-Dame, etc.

Il se comprend que le Chapitre ait établi un contrôle spécial sur la levée des ses dîmes horticoles. De là, en 1338, son recensement des terrains tributaires.

Ce recensement fut consigné par son *actuarius* ou greffier, non dans un registre *ad hoc*, mais, selon l'usage du temps, sur un rouleau de parchemin du type des « *cijnsrollen* », des comptes en rouleau, *rotuli*, etc. dont, au 13e et au 14e siècles, on faisait généralement usage.

Le rouleau mesure exactement un mètre 50, sur 17 1/2 centimètres. Il porte pour titre, au revers : *Rolla originalis 1338. Orti et nomina ortulanorum circa Antverpiam* [1]. Au

(1) Pour bien suivre, dans son itinéraire, le rédacteur de la pièce, il importe de tenir en vue qu'en 1338 le périmètre d'Anvers se traçait ainsi : partant de de la tour de Croonenburg, par l'Esplanade, les rues Bervoets et des Escrimeurs joignant la Tour Bleue (place Léopold), la place de l'Ancien Canal, les rues Wappers, des Claires, St. Jacques, (porte du Kipdorp), la rue de la Princesse, le Montagne aux Corneilles, le Canal de l Amidon, le Canal Falcon, le Canal des Teinturiers rejoignant le Canal St. Pierre.

recto, en tête, on lit: *Orti et nomina ortulanorum, anno XXXVIII, in Junio.*

Un scribe peu judicieux a écrit *in dorso* **1438**, sous le millésime précité. Cette substitution est inadmissible, étant établi que les caractères d'écriture de la «rolla» sont bien du XIVe siècle, même de ses années premières. D'autre part, le recensement qui en faisait l'objet, n'aurait plus eu sa raison d'être cent ans après les contestations dont il vient d'être parlé.

Notre «rolla» constitue un beau document dans l'apparence comme pour le fonds. Sans doute, ne présente-t-elle plus aucun intérêt d'actualité. Mais comme la pièce abonde en détails suggestifs! L'ancienne topographie de la ville, des noms de familles notables, pour la plupart éteintes, l'étendue des terrains non bâtis *intra muros*, la superficie des jardins d'agrément, l'importance des cultures maraîchères, que sais-je encore? Tout cela passe sous les yeux en vingt paragraphes ou chapitres, dont la concision ne fait que captiver l'observation.

Faire suivre ici la «rolla» telle quelle, serait œuvre assez fastidieuse. Il m'a semblé préférable d'en tirer ici l'essence aux endroits vraiment instructifs. A noter que, par ci, par là, l'ensemble des terrains bâtis et des terrains non bâtis ne concorde pas, avec la superficie des terrains tributaires. Les terrains étaient «bâtis» ou ne l'étaient pas. Si donc nous devons constater une irrégularité du côté du rédacteur du document, laissons-la pour son compte. Certain est-il, que ce «*factum*» est censé donner exactement:

1° A un minimum près, par quartier de la ville, la quantité des terrains de culture et de leurs exploitants (1), sur le pied de la convention de 1336;

(1) Je désigne par là tout occupant, propriétaire ou locataire, car la «Rolla» ne fait pas de distinction à cet égard.

2° la superficie bâtie ou non bâtie de ces terrains ;

3° les produits de culture gagnés par superficie, ou évalués par quantité cubique ;

4° les noms des censitaires et, pour quelques-uns, les espèces de leurs récoltes.

La plupart se libéraient en argent comptant, les paiements en nature restant, d'après la convention. imposés à des produits de culture restreints.

Voici maintenant, en ordre principal, ce que nous apprend le document.

AU « ELST »

In alneto juxta portam Jo de Alneto. (1)

PARCELLES DE TERRE CULTIVÉES : 29, réparties entre autant d'exploitants.

CONTENANCES : 9 bonniers, 140 verges. (2)

Terrains bâtis, c. à d. pourvus d'une maison *(cum domo)* : 1 bonnier, un quart.

Id. non bâtis (sine domo) : 1/2 bonnier, 120 verges.

Id. sans mention de constructions : 7 bonniers, 120 verges.

PRODUITS DE CULTURE. *Chardons* : 43 gerbes (?) plus deux rendements du même produit non évalués (3).

(1) Il s'agit de la section *den langen Els* ou *Elst*, dans le voisinage de la propriété de Jean van der Elst. La rue longue des Aulnes, au Kiel, nous rappelle cet ancien quartier.

(2) Le bonnier, à Anvers, comprenait 400 verges carrées et représente aujourd'hui 1.316 068 ares. Le « *gemet* » valait 300 verges (V. HORACE DOURSTHER : *Dictionnaire universel des poids et mesures* a. v.

(3) On distingue le chardon en chardon médicinal, chardon industriel et chardon domestique ou comestible, soit l'artichaut de jardin (cardon). Après



Graines de pavot : 1 rasière *(viertel)*, plus un quart de rasière *(meuken)*. *Pois :* 50 verges. *Garance :* 15 verges. *Blé* : 400 verges. Pas de censitaires récalcitrants.

CENSITAIRES PRINCIPAUX : Grijnse, Guillaume ; Candelator (de Keersdragere ?), Mathieu ; Van Ghent, Agathe ; Gheldonc, Guillaume ; de Lyra (van Lier), Jean ; Van Borchstraten, Jean ; Gerardi, Gautier ; Van Halle, Guillaume ; Van Boechoute, Marguerite ; Van Ypre, Marguerite ; Waghenman, Gautier, marqué pour 100 verges de terrain près de la Chaussée de Malines (1) ; Capric, Henri ; Grijnse Jean ; Sterke, Pierre ; Pollarinne (Pollar), Adelaïde.

---

mûre réflexion, j'incline à penser que la « rolla » visait le chardon à carder la laine *(carduus fullonum)*.

Dans son « *Glossarium van rechtstermen* », à la page 24, CH. STALLAERT s'appuie précisément sur le texte de la convention de 1303, dont j'ai fait état, pour donner l'explication suivante : « CAERDE, CARDE z. n. v., zoo als thans *kaarde, kaardedistel, weversdistel, vollerskaarde*, fr : *chardon à carder, à bonnetier, à foulon*. MAIGNE D'ARNIS : *cardo, carduus, seu cardui, strobilus*, quo lanæ carminantur ; chardon. KIL. AUCT. Kaerde, kaerden, kruydt, kaerdendistel : *carduus fullonum* = chardon à carder « || » Utegenomen oec meede ende carden ; ware dat sake, dat zij die wonnen bynnen dese voirgenoemde 50 roeden ».

Cfr. MERTENS ET TORFS, T. I, p. 567.

V. encore la note à la 1re page de l'annexe.

(1) *Juxta plateam Machl(iniensem)*. Le lopin de terre, semble-t-il, n'avait rien de commun avec le « Lange Elst ». La Chaussée de Malines en était séparée par une section entière, que limitaient : au nord, l'Avenue du Margrave et l'Avenue St. Georges ; au sud, une partie de la rue Lozane : à l'ouest, la « *Galgestrate* », (prolongement nord de la rue Lozane) ; à l'est et au sud le Kiel ou le *Lange Elst* ».

HORS LA PORTE PRÈS DU PONT DES BÉGUINES

« Juxta pontem beghinarum extra portam »

Parcelles cultivées : 20.

Exploitants : 15.

Contenances : 4 bonniers, 210 verges.

Terrains bâtis : 2 bonniers, 360 verges. *Id. non bâtis* : 320 verges. *Id. sans mention* : 330 verges.

Produits de culture : *Chardons* : 27 gerbes (?). *Blé* : 150 verges. *Garance* : 2 rendements désignés par *Icos.* (?)

Censitaires : Van Standonc, Henri ; Grijnse, Jean, junior ; Lichtvoet, Pierre ; Candelator, Jean ; Van Beke, Michel ; Bervoets, Elisabeth ; Van Dale, Jean ; Van Olenghem, Gertrude ; Dullinc, Pierre ; Van Dorent, Jean ; Van Belle, Henri.

Les deux derniers cultivaient respectivement, le premier, 250 verges, réparties entre trois jardins ; le second, 280 verges, contenance totale de quatre jardins.

PRÈS DU MOULIN DU BÉGUINAGE ET DERRIÈRE LA CURE

« Juxta molendinum beghinarum »

Parcelles cultivées : 3.

Exploitants : 2.

Contenances : 1/2 bonnier, 100 verges, le tout exploité par les Pierre Pyroie, père et fils.

Terrains bâtis : 1/2 bonnier « *retro presbiterium beghinarum* » *Id. non bâtis* : 100 verges.

Produits de culture. Non spécifiés.

EN « LOZANE ».

In de « Losane ».

Parcelles cultivées : 7.

Exploitants : 7.

Contenances : 1 bonnier, 500 verges = 2 bonniers, 100 verges.

Terrains bâtis : 300 verges, plus un terrain non arpenté, pourvu d'un bâtiment.

Terrains non bâtis : 1 bonnier, 200 verges.

Produits de culture. *Blé* : 1/2 bonnier, 200 verges. *Graines de navets* : 1 1/2 « *meuke.* » *Une partie de verger (pomarij) :* 100 verges.

Censitaires : Balduini, *(Baudewyns, Bauwens)*, Egide ; Van Lozane, Egide ; Wale, Arnold. Celui-ci cultivait deux jardins, dont un avec maison, mesurant entre eux 200 verges semées de blé. Le verger de 100 verges appartenait à la châtelaine de Berlaer (Domina de Berlaer).

AU LIEU DIT « CALOES »(1).

Parcelles cultivées : 11

Exploitants : 11.

Contenances : 7 bonniers, 335 verges

Terrains bâtis : 4 bonniers, 10 verges.

Terrains non bâtis : 1/2 bonnier.

Terrains sans mention : 3 bonniers, 125 verges.

Objets de culture : *Un verger (cum domo)* : 2 bonniers. *Blé* : 2 1/2 bonniers, 150 verges.

Censitaires : Balduinus, Witram ; Bervoets, Jean ; Van Borchstraten, Jean.

---

(1) Quartier situé derrière l'ancien Béguinage.

PRÈS DE « TER NONNEN » (1).

« Juxta Moniales ».

Parcelles cultivées : 16.

Exploitants : 16.

Contenances : 3 bonniers, 376 verges.

Terrains bâtis : 90 verges.

Terrains non bâtis : 2 bonniers, 56 verges.

Terrains sans mention : 1 bonnier, 230 verges.

Produits de culture. *Chardons* : Quantité mesurée ou superficie plantée indéterminées.

Censitaires : Lamberti, Catherine ; les religieuses Victorinnes ; Van Hackendonc, Nicolas ; Van Olengheem, Gérard ; Buc ou Boc, Gautier ; de Moelnere, Guillaume.

HORS LA PORTE DU « CLAPDORP » (2).

« Extra portam de Claepdorp ».

Parcelles cultivées : 22.

Exploitants : 19.

Contenances : 11 bonniers, 190 verges.

Terrains bâtis : 5 bonniers, 140 verges.

Terrains non bâtis : 5 bonniers.

Terrains sans mention : 1 bonnier, 50 verges.

(1) *Moniales Sæ Margaretæ, Monasterium Stæ Margaretæ, ordinis St Victoris, Ter Nonnen* nunc (1500 ?) dictum. C'étaient autant de dénominations des religieuses Victorinnes. Jusqu'à l'invasion de Martin Van Rossem (1542) elles avaient leur couvent à l'emplacement actuel de notre parc *intra-muros*. Ce quartier s'appelait également « *Ter List* ». Il en sera encore question à l'article *Cammerstrate*.

(2) Id. La Porte aux Vaches. Elle donnait accès au pont du même nom, dont la dénomination et l'emplacement existent encore.

Produits de culture. *Chardons*: rendement non précisé. *Pois*: 50 verges.

Censitaires : Alout (Elout?), Charles ; Goetheins, Henri, qui exploitait 260 verges, dont faisaient partie 50 verges semées en pois ; Vlaminc, Jean, qui cultivait deux jardins, mesurant 200 verges ; Van Yssche Ida ; Cortpape, Egide ; Goetheins Gautier ; Beele, Nicolas ; Van Hovorst, Arnold.

EN DEÇA DE LA MÊME PORTE, DONC DU COTÉ DE LA VILLE

« Infra portam de Coeporte »

Parcelles cultivées : 5, réparties entre autant d'exploitants.

Contenances : 370 verges.

Terrains bâtis : 150 id.

Id. *non bâtis* : 220 verges.

Produits de culture. *Graines de navets*, sans indication de la quantité.

Censitaires : Boele, Jean ; Van Wijneghem, Nicolas ; Scat, Guillaume ; de Castro, (Van der Borcht ?) Jean ; de Hodimc (?), Arnold.

SECTION « POTVLIET » (1)

« Apud Potvliete »

Parcelles cultivées : 7, réparties entre autant d'exploitants.

Contenances : 2 1/2 bonniers, 340 verges.

Terrains bâtis : le tout.

Produits de culture. *Chardons* : 30 gerbes (?), plus une partie non spécifiée. *Blé* : 340 verges.

(1) Derrière l'église St. Willibrord (démolie), donc dans la direction du « *Pothoek* ».

Censitaires : de Scoerbruc, (1) Bauduin ; Pipejaes, Elisabeth ; Van Sassen, Jean ; Van Soersele, Gautier : Van Nielende, Jean.

PRÈS DU PONT DE « L'AYENDYK » (2)

« Juxta pontem de Ayendike »

Parcelles de terre cultivées : 19, réparties entre 15 exploitants.

Contenances : 8 bonniers, 192 verges.

Terrains bâtis : 5 bonniers, 60 verges.

Id. *non bâtis* : 1 bonnier, 380 verges.

Id. *sans mention* : 1 bonnier, 152 verges.

Produits de culture : *Blé* ; 2 bonniers, 290 verges ; *Graines de navets* : 10 verges et 4 *meukens* ; *Graines de pavot* : 1 1/2 *meuken* ; *Chardons* : 42 gerbes, plus une quantité non déterminée.

Censitaires : Hugo, Pierre ; Van Nielende, Arnold ; Van Halle, Jacques ; Hollanders, Marguerite et Ivan ; Adewighen, Gautier ; Monper, Jean.

---

(1) Van Schoorbroeck. (?)

(2) Le "*Ayendijk*" ou "*Eyendijk*" formait dès le VIe siècle la voie de communication, exhaussée mais peu large, qui reliait le Bourg à l'abbaye des Bénédictins à Deurne. Ces moines, d'ailleurs, la firent construire. Le "*Ayendijk*", si je ne me trompe, était entrecoupé de trois ponts, en autant d'endroits où il était tranché par un cours d'eau. Je pense qu'on désigne ici le pont jeté sur le ruisseau dit "*Stertingerbeek* ou *Vuilbeek*", soit le cours d'eau qui marque de nos jours encore la séparation entre Anvers et Borgerhout.

Une résolution de la Chambre des Comptes en date du 4 Avril 1491 (v. s.) attribuait en pleine propriété à la ville d'Anvers (sur sa réclamation) : "*alle d'erven gelegen* VANDER BRUGGEN VAN AEYENDYCKE *tot Doernebrug neffens de noertzijde tot aen d'erve van St. Michiels, en aende suytzijde tot aen de oude grechten*" Cfr. J. B. Stockmans : Deurne en Borgerhout, vol. 1, p. 226.

EN DEÇA DE LA PORTE DU « KIPDORP » (1).

« Infra portam de Kijpdorp ».

PARCELLES CULTIVÉES : 8, réparties entre 9 exploitants, dont un sans désignation de son bien-fonds.

CONTENANCES : 420 verges.

Terrains bâtis : 270 verges.

Terrains non bâtis : 150 verges.

CULTURE : Rien d'indiqué, ce qui permet de présumer que ce quartier ne comptait que des jardins d'agrément.

CENSITAIRES : Van Snacken, Jean ; Van Breule, Gilbert ; Van Dorent, Jean ; Bode, Egide ; Van Buseghem, Elisabeth ; Van Parys, Jacques.

MONTAGNE AUX CORNEILLES.

« Supra Coudenberch ».

PARCELLES DE TERRE : 8, réparties entre autant d'exploitants

CONTENANCES : 1 1/2 bonnier.

Terrains bâtis : 1 bonnier.

Terrains non bâtis : 1/2 bonnier,

CULTURE : Néant. Même observation que ci-dessus.

CENSITAIRES : Peu intéressants. Ils furent notés respectivement pour 1/2 bonnier de jardin.

RUE NEUVE.

« In nova platea ».

PARCELLES DE TERRE : 5, réparties entre autant d'exploitants.

CONTENANCES : 246 verges et 1 « gemet » (300 verges).

Terrains bâtis : 100 verges.

(1). V. l'observation faite ci-dessus sur le périmètre de la ville.

Terrains non bâtis : 146 verges, plus 1 « gemet. »

Culture : Néant. Même observation.

Censitaires : *Dominus* Jean Case ; Colutsius . . . . ; Wale Guillaume ; Gorter. Paul ; Henricus, dit *de Hospitali,* qui seul possédait 100 verges de jardin pourvu d'une habitation *(cum domo).*

PLACE DE MEIR, PRÈS DU FOSSÉ (1)

“ In mere apud fossatum ”.

Parcelles de terre cultivées : 15, réparties entre 13 exploitants.

Contenances : 3 bonniers, 70 verges.

Terrains bâtis : 1 bonnier, 210 verges.

Id non bâtis : 1 bonnier, 260 verges.

Produits de culture. *Blé* : 1/2 bonnier.

Censitaires : Rademakere, Bauduin, auquel appartenait ce demi-bonnier semé de blé, couvert en outre d'une habitation. Il possédait encore un jardin de 30 verges, mais sans maison.

Viennent ensuite : Rademakere, Jean ; Jacques, dit *de Bruxella ;* Cant, Luc ; Van Triest, Arnold ; Van Halle, Henri ; Heidemaiere, Jean ; Vettere, Alexandre et Pierre ; Banse, Pierre ; Andree, Godefroid.

RUE DES BRASSEURS, modo RUE DES PEIGNES.

“ In Cammerstrate ”

Parcelles cultivées : 9, et 2 sans détermination de leur superficie.

Exploitants : 8.

Contenances : 1 bonnier, 335 verges.

(1) C'était le fossé de l'enceinte, lequel, à l'époque de notre recensement, traversait la place de Meir, presque perpendiculairement à son axe entre la rue Wappers et la rue longue des Claires.



Terrains bâtis: 100 verges.

Id non bâtis: 170 verges.

Id. sans mention: 1 bonnier, 65 verges.

PRODUITS DE CULTURE : *Chardons*. Quantité ou couches indéterminées. *Pois* : 30 verges.

CENSITAIRES. Jean Gerardi, senior ; Jean de Malines ; Nicolas Gorter, avec 100 verges, *au champ des Moines, (in campo monachorum)*, Nicolas Zierijc ; Jean de Castro ; Jean de Breda.

Tout d'abord, semble-t-il, la plupart des propriétaires ou exploitants habitaient la « *Cammerstrate* », alors qu'ils avaient leurs jardins dans la banlieu, en d'autres mots, les terrains horticoles, en la dite rue, étaient rares.

Un mot, en passant, concernant le « *campus monachorum* » que signale ici le recenseur. Après vingt années de recherches sur l'ancienne topographie d'Anvers, c'est la seconde fois seulement que cette dénomination m'est venue ici sous les yeux. Le quartier qu'elle désignait doit rester à l'état d'énigme, à moins que certaines constatations ne puissent aider à en déterminer l'orientation. La plus ancienne mention (à ma connaissance) en est faite dans le testament du chanoine Henri Nose, daté du 19 août 1272 (1).

L'hôpital Ste-Elisabeth excepté, dont les prés (*gasthuis-beemden*) s'étendaient considérablement vers l'est, aucune communauté monacale ne pouvait, en 1272, avoir fait naître cette dénomination de « *campus monachorum* ».

Tenons pour exact que les Victorinnes ou religieuses du Val Ste- Marguerite (V. § 6) se fixèrent ici en 1274, d'où la dénomination de « *Nonnenvelt* » ou « *Ter Nonnen* ». Ces « *moniales* » y seraient elle arrivées plus tôt, amenant, pour

(1) Archives de l'hôpital Ste-Elisabeth. Fonds des documents historiques, Reproduit par DIERCXSENS, vol. 1, p. 302.

leur quartier, la qualification éphémère voire même incorrecte de *campus monachorum*? C'est peu probable.

Anvers, avant son agrandissement de 1314, avait comme une ceinture de champs ou de plaines *(camporum)* soit, en partant du nord: le « *S. Willebrordsveld* », le *Antwerpsveld* », le « *Philippusveld* » (1); ici je fais suivre le « *Monnikenveld* » pour les raisons qu'on va lire; enfin le « *Beghynenveld* », vers le Kiel, derrière le Béguinage originaire. Entre ce dernier, avec les terrains de l'abbaye St. Michel, on trouve, entre 1130 et 1137, un couvent de Norbertines, qui de là s'établit à Santvliet(2).

Voici maintenant le texte *ad rem* du testament du chanoine Nose. . « *Item lego dicto hospitali* (3) *et leprosie allodium meum apud Ouchwele* (4) *et in Lillo, et* IN CAMPO ANTWERPIENSI, *retro ortum Walteri Vuest super Mere, dimidium bunarium solvens annuatim* XXVIII *sol(idos) et ij capones,* ET IBIDEM *retro hospitale unum agrum, qui* VISACKER *appellatur, tres quartas unius bunarij continentem; et* IN CAMPO MONACHORUM *retro ortos, quartam unius bunarii solventum annuatim xij sol(idos) et iiij capones,* [*tali conditione quod dicti hospitale et leprosia de dictis terris solvent annuatim predicatoribus nostris* XX *sol(idos) Lov(anij) ad anniversarium meum ibidem annuatim observandum cum debitis officiis et consuetis* (5). »]

(1) En 1281, les Victorines acquirent de l'hôpital un demi-bonnier de terre situé « *in Campo Philippi* », à l'ouest de leur verger *(petiam terre in campo qui dicitur campus Philippi, retro pomarium nostrum versus occidentem)*. Elles en firent probablement leur cimetière, car ce dernier fut inauguré en 1281. (Archives de l'hôpital. Fonds susdit. Cartulaire I. f° c v j.)

(2) Cfr. DIERCKXSENS: *Antverpia* etc. T. 1, p. 302.

(3) L'hôpital Ste-Elisabeth.

(4) Austruweel.

(5) Archives de l'hôpital. En original. Fonds des documents historiques et

Fait remarquable! L'hôpital Ste-Elisabeth compte parmi ses fondations une épave du legs Nose de 1272. C'est un stipendium de messe, s'élevant de nos jours à fr. 3,90, représentant un setier de seigle légué pour cet anniversaire. Ses archives conservent les traces d'un cens de 3 escalins « *van den hoplande van den hove achter des gasthuys beemt* »; puis, d'un cens de 8 escalins « *van den wederdeele van den hoplande* » (1). Il s'agit là: *a*) d'une rente de 3 escalins sur « la houblonnière d'un jardin » situé derrière le pré de l'hôpital; *b*) d'une rente de 8 escalins sur la moitié de cette houblonnière.

Je ne sais si ces rentes ont rien de commun avec le legs Nose. Mais, tablant sur le texte du testament, je crois pouvoir avancer que le « *Visacker* » et le « *Campus monachorum* » étaient des quartiers voisins, respectivement situés derrière les prés de l'hôpital et les jardins de la « Houblonnière », soit le vaste champ planté de houblon, sur lequel furent percées les rues Otto Venius et de la Houblonnière (2).

Je ne prétends pas avoir tranché la question en établissant la vérité absolue. Il me semble toutefois que l'on peut admettre que le « *Campus monachorum* » ait pu faire partie du périmètre d'Anvers, notamment à la hauteur de la rue Houblonnière et du Parc adjacent. A noter que nos historiens signalent en cette endroit le « *Mollekensraem* ». Serait-ce par hasard, l'ancien « *Monnikenveld* »?

Maintenant, rejoignons notre recenseur, et entrons dans la

Cartulaire I. f° cvj. Le membre de phrase enclavé fut omis par Dierckxsens. Pourquoi?

(1) Inventaire de cens de l'année 1524. Article « *Scutterssteeghe* ».

(2) Cfr. A. Thys, *Historique*, etc., p. 341.

RUE DE L'HÔPITAL

« In Gasthuustrate »

Parcelles de terre : 3. Exploitants : 9,

N.B. — Six biens-fonds ne sont autrement rappelés que par l'inscription des exploitants.

Contenances exprimées : 1 bonnier, 200 verges.

Terrains bâtis : Néant.

Id. *non bâtis* : 1 bonnier, 100 verges

Id. *sans mention* : 100 verges.

Culture : Néant.

Censitaires : de Stega, Jean ; de List, Mathias ; Everdey, Jean ; Van Lille, Denis ; De Voert ou Van Voert, Pierre ; Ydensone, Gautier ; Van Olenghem, Gérard. Cité encore : Petrus Vetter, *in Stega ;* ce qui place cet exploitant dans la rue courte de l'Hôpital, (*de gasthuyssteghe*).

PRÈS DE ST. GEORGES.

« Juxta Sanctum Georgium »

Parcelles de terre : 3. Exploitants : 3.

Contenances : 160 verges.

Terrains bâtis : 100 verges.

Id. *non bâtis* : 20 verges.

Id. *sans mention* : 40 verges.

Culture : Néant.

Censitaires : Pyroie, Jean ; *Dominus* Jean Bode ; la mère de Jean van Hoboken.

AU ROSIER

« In de Rosierstrate »

Parcelles de terre : 6. Exploitants : 5.

Contenances : 1/2 bonnier, 392 verges.

Terrains bâtis : 1/2 bonnier, 160 verges.

Id. *non bâtis* : 132 verges.

Id. *sans mention* : 100 verges.

Produits de Culture : *Chardons*, 20 gerbes (?)

Censitaires : Gerardi, Gauthier : Rosier, Paul ; Lemssone, Jean, possesseur (?) de deux jardins, mesurant 200 verges, près la route vers Malines (*juxta viam Machliniensem*) ; Van Borchstraten, Josse.

RUE DES BÉGUINES (1)

« In platea beghinarum infra portam »

Parcelles de terre cultivées : 5, plus une non déterminée.

Exploitants : 5.

Contenances : 1/2 bonnier, 320 verges.

Terrains bâtis : Néant.

Id. *non bâtis* : 200 verges.

Id. *sans mention* : 320 verges.

Produits de culture ; *Garance* : 23 verges. *Un verger* : 20 verges.

Censitaires : Van Scelle, Catherine ; Van Dorent, Jean, occupant du verger ; Gerardi, Nicolas, qui exploitait 100 verges, dont 20 semées de garance ; Gerardi, Catherine ; Robyns, Marguerite.

---

(1) Comme pour la Porte du « *Clapdorp* » (Porte aux Vaches), il s'agit ici de la rue en deçà de la Porte des Béguines, du côté de la ville, par conséquent. Anciennement notre rue Large était même comprise dans la rue des Béguines (Cfr. Edm. Geudens, *Straten van Antwerpen etc.* article *Beggijnenstraat*, vol. 1, p. 10.

RUE DE LA CUILLER.

« In Cabretstrate » [1].

PARCELLES DE TERRE CULTIVÉES : 10.
EXPLOITANTS : 9.
CONTENANCES : 2 bonniers, 100 verges.
Terrains bâtis : 370 verges.

(1) On rencontre fort rarement cet archaïsme qui désigne la « *Lepelstraat* », dont, fort improprement, la traduction porte : rue de la Cuiller. *Lepel* est en l'occurrence le nom patronymique de Guillaume Lepel, *Wilhelmus, dictus Lepel*, sur les terrains duquel la rue fut percée en 1305. *(Ita* AUG. THYS. *Rues et places publiques d'Anvers, a. v.)*

Quant au sens du mot *Cabret*, les glossaires n'en donnent d'autre que celui *d'auberge, rôtisserie*, etc. A la rigueur, on pourrait ajouter le mot *étuve*, voire même des désignations analogues, eu égard à la réputation équivoque de jadis de la rue en question.

Je m'autorise cependant à offrir une autre interprétation. *Cabret* se rencontre dans « *cabretleder* », peau de daim ou de chamois *(capra alpina)*; de là on le retrouve dans « *cabretleerenhandschoenen* » = gants faits de peau de chamois. Simple question : la dénomination de « *Cabretstrate* » n'aurait-elle pas correspondu à *rue du Daim*, dénomination qui aurait passé au quartier St. Laurent, où elle survit dans *ruelle du Chevreuil* et dans l'enseigne de cabaret « *den hertsdein* » ?

Par prudence, je n'insiste pas.

Reste à étayer l'identification de « *Cabretstrate* » avec « *Lepelstrate* ».

On en trouve la preuve dans le rachat d'une rente de 6 deniers de gros, constituée en 1398, au profit d'une chapellenie en l'église de Notre-Dame, sur une maison sise au coin de la « *Cabretstrate* ». Le dit rachat se fit le 11 juillet 1611. A cette occasion, on nota que l'hypothèque grevait la maison *Ste Anne*, située au coin sud de la *rue St. Michel*, aujourd'hui la rue du Couvent, et de la *rue des Prédicateurs*. Ceci était un *lapsus* évident, car la maison appelée *Ste Anne* occupait le coin sud de la rue de la Cuiller, que de nos jours même on confond aisément avec la rue des Prédicateurs. (Archives de l'église N. D. Inventaire des chapellenies et charte correspondante, cote N° 95. Archives communales, *Wijkboeken*.

Terrains non bâtis : 430 verges.

Id. *sans mention* : 100 verges.

PRODUITS DE CULTURE : *Graines de pavots* : 11 «*meukens*».

CENSITAIRES : Silversmit, Jean ; Gaudyn, Jean. Ce dernier occupait deux jardins, mesurant chacun 200 verges ; Voecht, Jean ; Gerardi, Nicolas, occupant de trois jardins.

ENVIRONS DU KIEL.

« Apud Kiele ».

PARCELLES DE TERRE : 9, réparties entre autant d'exploitants.

CONTENANCES : 4 1/2 bonniers, 200 verges, 1 «*gemet*».

Terrains bâtis : toute cette superficie, c-à-d. que chaque parcelle ou exploitation agricole avait sa maison *(cum domo)*.

PRODUITS DE CULTURE : *Blé* : 1 1/2 bonnier, 200 verges ; *Graines ou semences de navets* : 2 rasières, 2 «*meukens*» ; *Chardons* : 7 verges.

CENSITAIRES : Lucienssone, Gratien ; Seghersssone, Henri *(blé)* ; Herenbrecht, Jean *(id.)* ; Van Crumstrate, Catherine *(id.)* ; Van Meerbeke, Jean ; Van Berenscot, Marguerite ; Gorter, Jean.

Parti du «Elst» («*in Alneto*»), le rédacteur de la «Rolla» rentre en quelque sorte à sa station d'embarquement.

En faisant l'addition des contenances des terrains recensés, nous trouvons, *salvo justo*, 74 bonniers, 196 verges, ce qui représente 98 hectares, 3 ares, 39 centiares, 0532/10000.

Qu'on ne s'étonne point de cette énorme étendue de terrains peu ou point bâtis. La ville étant tout récemment agrandie, cette étendue correspondait en 1314 aux deux tiers environ de

sa superficie totale. soit 148 hectares, 47 ares, 36 centiares (1)

Il en fut de même lors des agrandissements successifs d'Anvers. Au milieu du XVIe siècle seulement, les entreprises spéculatives de Gilbert Van Schoonbeke dénonceront l'improductivité onéreuse de vastes terrains, dont, en mainte occasion, le Magistrat fut prodigue, par exemple en faveur de l'établissement de couvents.

La prospérité publique et l'opulence qui s'ensuivit, eurent leur part dans l'accroissement de l'immigration, l'occupation et l'exploitation du sol anversois. On n'en était pas là à l'époque où le Chapitre de Notre-Dame contrôlait jusqu'à la poignée de grain germant à l'intérieur de nos murs.

Le plan de mon sujet comporte l'examen sommaire des mesures protectrices et coërcitives dont le Chapitre étayait son droit aux dîmes.

Le 10 juillet 1445, il se le vit confirmer sur la foi d'une bulle du pape Adrien IV, datée du 11 des kalendes de novembre 1157, proclamant que les biens capitulaires provenus des largesses de rois, de princes et de fidèles, « y compris les dîmes à Anvers et dans les campagnes », étaient une possession légale, intégrale, inviolable, indiscutable. Le Souverain Pontife menaçait des peines canoniques les plus sévères quiconque attenterait aux droits des bénéficiers.

Malgré cela, les contestations au sujet des dîmes ne démordaient point. Voilà pourquoi l'official de Cambrai lança, le 3 avril 1455, par les mains du doyen de S. Denis, Henri de Puthem, un avertissement général contre « certains habitants

(1) Je signale avec reconnaissance le travail de triangulation exécuté à cette occasion, sur un ancien plan d'Anvers, par feu mon ancien collègue, Mr Arthur Fontaine, chef du bureau technique à l'Administration des hospices civils d'Anvers.



nouveaux » *(novos incolas)*, qui refusaient de payer les dîmes. Ils étaient cent et une trentaine, qu'il citait à sa barre. Je ne résiste pas à l'envie d'en nommer quelques-uns. Voici venir Jean Scoyte, Arnold Rubbens, Jean Volaert, Jean van Doerne, Jean van Coten, Guillaume van Dapel, Louis van Ranst, Nicolas de Moelnere, le Margrave lui-même, Jean van Elselaer, Chrétien et Guillaume van Ekeren, les Chartreux, Jean Noyts, Rombaut van der Beke, Henri van Dapele, le recteur des Falcontines, Pierre Tollinc, Adrien de Hertoghe, Adam van Berchem, les Maîtres de la Table du S.-Esprit, Jean Mannaert, Henri-Nicolas Neefs, pléban (!), Jean van der List, Guillaume van Riethoven, Servais van Hoboken, Jean van der Meere, Jean Cant, M[e] Jean van Hamele. Henri van Sompeken, Jean Meeus, la veuve Stercx, Guillaume Bosscaert, les frères van Pantgate, Adrien van Lyer, Mathieu van Hellemont, Pierre Cant, etc. etc.

Il conste de cette brève nomenclature, que le Chapitre ne luttait pas contre les jardiniers et les petits horticulteurs seulement; il voyait dans l'opposition des personnes de marque, voire même des prêtres, des religieux, jusqu'au pléban Neefs, qu'on ne parvient pas, certains d'entre eux du moins, à envisager comme des « habitants nouveaux ».

Le juge ecclésiastique leur donna un délai de douze jours, au cours desquels, tous les quatre jours, une admonition canonique parvint aux récalcitrants, les incitant à payer au Chapitre les dîmes généralement quelconques, y compris celles des jardins, ou à transiger au sujet des arrérages, sans surseoir au paiement directement ou indirectement, sous peine d'excommunication majeure.

C'était dur, oui, mais conforme aux mœurs du temps. D'autre part, cette rigueur se basait sur les multiples et vaines

instances du Chapitre auprès de ses débiteurs. En 1446, entre autres, l'official de Cambrai était déjà intervenu énergiquement, au nom de l'évêque. Les van Doerne, les Volaert, les Scoyte, avaient été pris à partie, mais, nous venons de le constater, sans s'être ravisés.

Le plan de cette étude m'interdit d'en étendre les limites. Il me faudrait pousser jusqu'au XVIIe siècle, alors que se renouvelaient encore fréquemment les contestations et les contrats pacifiants entre le Chapitre et les horticulteurs.

Ces querelles, essentiellement issues d'un régime condamné à tomber en désuétude, furent assoupies seulement par les évolutions politiques et économiques qui menaient notre pays vers la conquête de ses institutions modernes.

E. G.



ANNEXE.

Orti *et* no*mina* ortulanor*um* Anno XXXVIII°. In Junio.

In Alneto juxta portam Jo*annis* de alneto.

Will*elmus* grijnse. C. virgas t*er*re. h*abe*t vj (1) card*onum*.
Matheus candelator. XXX. v*irgas* t*er*re. *et* h*abe*t. iij (1) card*onum*.
Jo*hannes* monc. L. v*irgas* sine domo. *et* h*ab*uit .I firt*ilam* se*min*is papav*er*is. It*em* h*ab*uit pis*a*.
Jo*hannes* melijs. ii½. q*uartas* bon*arii* t*er*re. *et* h*abe*t card*ones*.
Jo*hannes* bonart. ii½. q*uartas* bon*arii*. dab*it* pec*uniam*.
Jo*hannes* haveloes. L. v*irgas*. dab*it* pec*uniam*.
Ar*noldus* fik*er*e. p*ro* agatha de ghent. j. Mens*uram* t*er*re. dabit pec*uniam*.
It*em* ide*m* ubi morat*ur*. C. v*irgas*. dab*it* pec*uniam*.
Gerard*us* buelen. XL. v*irgas*. dab*it* pec*uniam*.
Hugo Hoedemak*er*e. C. virg*as*. dabit pec*uniam*.
Will*elmus* gheldonc. *et* h*abe*t. j. mod*ium* Se*minis* papav*er*is.
Walt*er*us eghel. C. v*irgas*. totu*m* bladu*m*.
Jo*hannes* de lyra. C. v*irgas*. dab*it* pec*uniam*. *et* h*abe*t iij (1) card*onum*.
Judocus de borchstrate*n*. ½. bon*arium*. h*abe*t card*ones* *et* v*irgas* rubee
Walt*er*us gerardi. C. v*irgas*. totu*m* bladu*m*.
Jo*hannes* haveloes. ½. bon*arium* dab*it* pec*uniam*.
Will*elmus* de halle. ½. bon*arium*. dab*it* pec niam.
Margar*etha* de boechout. C. v*irgas*. totu*m* bladu*m*.
Theod*er*icus de Haghe. L. v*irgas*. Dab*it* pec*uniam*.
Margar*etha* de Ypre. iij. quart*as* bon*arii*. cum domo. Dab*it* pec*uniam*.

(1) Suit un mot indéchiffrable qu'on lit : scũ. Pourrait-on lire *scuvas* ? *Cardones* est employé pour *cardui*.

Walter*us* waghe*n*ma*n*. ½. bon*arium* sine domo.

Item. Idem. c. v*irgas* jux*ta* plateam machl*iniensem*.

Nich*olaus* muul. c. v*irgas*. totu*m* bladu*m*.

Henr*icus* Capric. ½. bon*arium* cu*m* domo. *et* h*abe*t xv. (1). card*onum*. dab*it*. iiij. *grossos*.

Jo*hannes* grijnse. c. L. v*irgas*. dab*it* pec*uniam*. *et* h*abet* xvj. (1). card*onum*. *et* xiiij. v*irgas* rubee.

Jo*hannes* grijnse Junior. c. v*irgas*. dab*it pecuniam*.

Henr*icus* Jaghere. L. v*irgas* sine domo. dab*it* pec*uniam*.

Petrus sterke. xx. v*irgas*. sine domo.

Aleydis polari*n*ne. c. v*irgas*. dab*it* pec*uniam*.

Arnoldus de ekele. c. v*irgas*. dab*it* pec*uniam*.

Juxta pont*em* beghinar*um* ext*r*a portam.

Henr*icus* de standonc. c. L. v*irgas*. cu*m* domo. totu*m* bladu*m*

Jo*hannes* grijnse Junior. L. v*irgas*. totu*m* bladu*m*.

Petrus lichtvoet. xc. v*irgas*. cu*m* domo.

Jo*hannes* candelator. L. v*irgas*. dab*it* pec*uniam*.

Michael de beke. LXX. v*irgas* cu*m* domo. dab*it* pec*uniam*.

Egidi*us* lu. c. v*irgas* cu*m* domo dab*it* pec*uniam*

Nich*olaus* mul. LXX. v*irgas*. cu*m* domo. dab*it* pec*uniam*.

Elyzabeth b*er*voets c. v*irgas*. cu*m* domo. dab*it* pec*uniam*.

Joh*annes* de dale. LXXX. v*irgas* cu*m* domo dab*it* pec*uniam* *et* Jo*hannes* loeve d*edit* de an*no* p*rœ*t*er*ito.

Gerar*dus* de olengheem. L. v*irgas* sine domo. dab*it* pec*uniam*.

Jo*hannes* de scrieke. L. v*irgas* sine domo. dab*it* pec*uniam*.

Petrus Dullinc. C. V. v*irgas*.
It*em* ide*m* aliu*m* ortu*m*. XLV. v*irgas*. } sine domo. dab*it* pec*uniam*.
Item idem t*er*ciu*m* ortu*m*. LXXV. v*irgas*.

Jo*hannes* de dorent ubi morat*ur* L. v*irgas*.

It*em* idem. aliu*m* ortu*m*. XC. v*irgas* h*abe*t XX. (1) card*onum*.

It*em* ide*m* t*er*cium ortu*m*. XC. v*irgas*.

It*em* idem. q*uartum* ortu*m* L. v*irgas*.

beatr*ix* diermans. c. virg*as* cu*m* domo. dab*it* pec*uniam*.

(1.) V. la note à la première page de cette annexe.

Henr*icus* de belle. iij½. q*uartas* bon*arii* cu*m* domo. h*abe*t. vij. (1) cardo-*num*. et duos l(*o*)cos(?) rubee.

Juxta molendinu*m* beghinar*um*.

Petrus pyroie senior. ½. bon*arium*. cu*m* domo.
Item Idem L. v*irgas* sine domo. retro p*resbyteriu*m beghinaru*m*.
Petrus pyroie Junior. L. v*irgas*. sine domo.

In de losane.

Egidius balduini. C. v*irgas* cu*m* domo.
Egidius de lozane. ½. bon*arium*. dab*it* pec*uniam*. de L. v*irgis* et h*abe*t modi*um* se*minis* rapar*um*.
Jo*hannes* kivit. ½. bon*arium*. totu*m* bladu*m*.
Nich*olaus* Egel. C. v*irgas* cu*m* domo. dab*it* pec*uniam*.
Arnoldus Wale C. v*irgas*. cu*m* domo. totu*m* bladu*m*.
It*em* Idem aliu*m* ortum. C. v*irgas* totu*m* bladu*m*
Godefridus Winter cu*m* domo. dab*it* pec*uniam*.
Domina de berlaer. C v*irgas* pom*arij*.

Caloes.

Egidius gheynsere. iij. bon*aria* de quib*us*. ij. bon*aria* pomarij. cu*m* domo.
balduinus Witra*m* ij. bon*aria*. totu*m* bladu*m*.
Jo*hannes* braem. ½. bon*arium* cu*m*. domo. totum bladum.
Jo*hann* s bervoet. ½. bon*arium* sine domo. dab*it* pec*uniam*.
Jo*hannes* de borchstrate*n*. C. v*irgas*. cu*m* domo. dab*it* pec*uniam*.
Egidius micke. XC. v*irgas* cu*m* domo. dab*it* pec*uniam*.
Nich*olaus* rone*r*e. C. L. v*irgas* cu*m* domo. dab*it* pec*uniam*. de LXX v*irgis*.
Petrus samene*n*. XLV. v*irgas* nichil d*edit*.
Petrus grove. C. XX. v*irgas*. cu*m* domo. dab*it* pecuniam.
Jo*hannes* de dorent. LXXX. v*irgas* apud caloes.
Engelbertus coman. C. L. v*irgas* cum domo tot*um* bladu*m*.

Juxta Moniales.

Petrus buelen. XVJ v*irgas*. sine domo. dab*it* pec*uniam*.
Kat*ar*ina lamb*er*ti. C. L. v*irgas* sine domo. da*bit* pec*uniam*.

(1) Voir la note à la 1e page.

Moniales. c. virgas. debent pecuniam. sine domo.
Henricus lange. c. virgas sine domo.
Johannes Engel. c. virgas. sine domo.
Johannes pinart. xl. virgas. sine domo.
Nicholaus de hackendonc. 1/2. bonarium. dabit pecuniam.
Arnoldus hake. 1/2. bonarium dabit pecuniam.
Nicholaus godescalc. xc. virgas cum domo. dabit pecuniam et habet (1) cardonum.
Egidius hacke. L virgas. dabit pecuniam.
Gerardus de olengheem. L. virgas sine domo.
Willelmus rommel. c. virgas. dabit pecuniam.
Johannes druus. ii1/2. quartas bonarii. sine domo
Walterus buc L. virgas sine domo. dabit pecuniam.
Johannes pinart. xl. virgas. dabit pecuniam.
Willelmus moelnere. xl virgas dabit pecuniam.

Extra portam de Claepdorp.

Paulus Alout. iij. quartas bonarii cum domo.
Petrus Romans. iij. quartas bonarii cum domo.
Nicholaus grove. vij quartas bonarii cum domo et habet cardones.
Egidius plackere. 1 1/2. bonarium sine domo.
langhe nout. L. virgas.
Item Idem unam mensuram terre. in alio orto.
Henricus goetheine. c. virgas de quibus. L. virgas cum pisis
Item Idem. c. virgas cum domo. dabit pecuniam.
Johannes vlaminc. c. virgas.
Item Idem. c. virgas in alio orto.
Yda de ijsche. c. virgas. sine domo.
Egidius cortpape. c. virgas sine domo.
Walterus goetheine. c. virgas cum domo.
Nicholaus beele. unam mensuram terre sine domo.
Willelmus vlascopere. unam mensuram terre sine domo.
Petrus edelman. c. virgas cum domo.
Henricus Aven sone. L. virgas cum domo.
Gerardus hollands. xc. virgas cum domo.

(1) Voir la note à la 1re page.



Item Idem al*ium* ort*um* cont*inentem* una*m* mens*uram* te*rre* sine domo.

Arnoldus de bovorst. C. v*irgas*. dab*it* pec*uniam*.

Hugo zom*er*. ½. bon*arium* cum domo.

Maria coels. ½. bon*arium* cu*m* domo.

Infra portam de Coeporte.

Arnoldus de hodimc (?). h*abe*t semen rapar*um*.

Jo*hannes* boele. Juxta fossatu*m*. C. L. v*irgas* cu*m* domo. dab*it* pec*uniam* de C. v*irgis* ded*it* de a*nn*o p*rœter*ito.

Do*min*us. N. de Winegheem miles. C. v*irgas*. sine domo.

Will*elmus* scat. XX. v*irgas*. sine domo.

Jo*hannes* de Castro. C v*irgas*. sine domo.

Apud Potvliete.

Balduinus de scoerbruuc. ½. bon*arium*. cu*m* domo.

Elyzabeth pipyaes. LXX. v*irgas*. cu*m* domo. totu*m* bladu*m*.

Jo*hannes* de sassen. LXX. v*irgas* cu*m* domo. totu*m* bladu*m*.

Jo*hannes* gobbe. iij. q*uartas* bon*arii* cu*m* domo, h*abe*t Cardon*es*

Walt*er*us de soersele. C. v*irgas* cu*m* domo. totu*m* bladu*m*.

Nich*olaus* gobbe. C. v*irgas* cu*m* domo. totu*m* bladu*m*.

Joh*annes* de nielende V. q*uartas* bon*arii*. cu*m* domo. h*abe*t Cardon*es* circa. XXX (1). *et* dab*it* pec*uniam* de. C. L. v*irgis*. Et h*abe*t aliu*m* ortu*m*.

Juxta pontem de Ayendike.

Petrus hugo. iij. q*uartas* bon*arii* cu*m* domo. h*abe*t cardon*es*.

Item idem. iij. q*uartas* bon*arii* sine domo. dab*it* pec*uniam* de. L. v*irgis*.

Ar*noldus* de Nielende. ij½. q*uartas* bon*arii*. h*abe*t XXX. (1) card*onum*.

Item Idem al*ium* ortu*m*. XLij. v*irgas*. dab*it* pec*uniam* de C. v*irgis*.

Elyzabeth de leue. C. v*irgas*. cu*m* domo. totu*m* bladu*m*. *et* d*edit* de. xij. (1) card*onum*. s. sol. (?) de te*rr*a. (2)

Do*min*us. N. rose L. v*irgas*.

Will*elmus* scat. C. v*irgas*. cu*m*. domo. dab*it* pec*uniam*. *et* h*ab*uit. 1½. mod*ium* sem*in*is papav*eris*.

Jacob*us* de halle. ½. bon*arium* cu*m* domo. totu*m* bladu*m*.

(1) Voir la note à la 1e page. (2) Sed solvit?

Item Idem alium ortum. de L. *virgis*. sine domo.

Margar*etha* hollanders. ½. bon*arium*. cum domo. totum bladum.

Ywanus holland*ere*. iij. *quartas* bon*arii* cum domo. dab*it* pec*uniam*. de C. *virgis*. *et* h*abet*. iij. modi*os* sem*in*is rap*arum*.

Walt*er*us adewighen. C. L. *virgas*. cum domo. dab*it* pec*uniam*.

Jo*hannes* mompe*re*. j. bon*arium*. cum domo. totum bladum *præter*. j. mod*ium* sem*in*is rapar*um*.

lange nout. ½. bon*arium* sine domo. dab*it* pec*uniam*.

Petrus duffelma*n* C. LX. *virgas* cum domo.

lange nout. C. LX. *virgas*.

Will*elmus* de novo orto. XXX. *virgas* sine domo.

Petrus coutbeke. ½. bon*arium*. cum domo.

Walt*er*us afhaghe. ½. bon*arium*. sine domo. totum bladum. *præter*. X. *virgas* cum sem*in*e rapar*um*.

Infra portam de kijpdorp.

Will*elmus* de novo orto. XL. *virgas*. sine domo.

Jo*hannes* de snacken XX. *virgas*. sine domo

Ghiselb*er*tus de bruele. XX. *virgas*. sine domo.

Jo*hannes* de dorent. XXX. *virgas*. sine domo.

Jo*hannes* de stene. XL. *virgas*. sine domo.

Egidius bode. LXX. *virgas*. cum domo.

Elyzabeth de buseghee*m*. C. *virgas* cum domo.

Jacob*us* de parijs. C. *virgas*. cum domo.

Jacobus kare.

Supra Coudenberch.

Gerardus avendoer. ½. bon*arium*. cum domo.

Ar*noldus* lieden. ½. bon*arium*. cum domo.

Jo*hannes* bruel. ½. bon*arium*. sine domo.

In nova platea.

D*omin*us Jo*hannes* case. Lvj. *virgas*. sine domo.

Colutsius. LX. *virgas* sine domo.

Will*elmus* wale. j. mens*uram* te*r*re sine domo.



Henr*icus* de hospitali. c. v*irgas*. *cum* domo.
Paulus gort*ere*. xxx. v*irgas*. sine domo.

In mere juxta fossatum.

Balduinus rademak*ere*. ½. bon*arium* c*um* domo. tot*um* bladu*m*.
It*em* Idem aliu*m* ortu*m*. de xxx. v*irgis*. sine domo.
Jo*hannes* rademak*ere*. lx. v*irgas*. sine domo.
Jacob*us* de bruxella. L. v*irgas*. sine domo. dab*it* pec*uniam* de xxx v*irgis*.
Henr*icus* Wede.
Henricus Wede. xl. v*irgas*. sine domo. e*t* d*edit* de an*no* p*rœ*t*er*ito.
Lucas cant. L. v*irgas*. sine domo.
Zandrinus vett*ere*. c. l. virg*as*. cu*m* domo.
Arnoldus de triest. lx. virg*as*. cu*m* domo.
Jo*hannes* heidemaiere xxx. virg*as*. sine domo.
Melijs. c. virg*as* cu*m* domo. d*edit* de a*nno* p*rœ*t*er*ito.
Petrus vett*ere*. c. virg*as*. cu*m* domo.
Henricus de halle. c. virg*as*. sine domo.
Item Idem. c. virg*as*. sine domo.
Petrus banse. c. v rg*as* sine domo.
Godefridus Andree. c. virg*as*. sine domo.

In Cammerstrate.

Joh*annes* gerardi senior. c. virg*as*.
Jo*hannes* de machlinia. de orto ap*ud* kiele. xc. virg*as*. sine domo et h*abe*t cardo*nes* et pisa. xxx. v*irgas*.
Nich*olaus* gort*ere*. c. virg*as*. in campo monachor*um*.
Item Idem ali*um* ortu*m* de. xl. virg*is*.
Item Idem t*er*ciu*m* ortu*m* de. ½. bon*ario*.
Item Idem q*uar*tu*m* ortu*m* de. xxv. v*irgis*.
Jo*hannes* gerardi. h*abe*t Cardones.
Nich*olaus* zierijc. h*abe*t Cardones.
Jo*hannes* de Castro textor. L. v*irgas*. sine domo. d*edit* de a*nno* p*rœ*t*er*ito.
Jo*hannes* de machlinia. c. virg*as* cu*m* domo.
Jo*hannes* de breda. xxx. virg*as*. sine domo. C In doudane.

In Gasthuustrate.

J*ohannes* de stega. c. virg*as*.
Mathias de list J. bon*arium* sine domo.
J*ohannes* Ev*er*dey.
Dyonisius de lille.
Piu*s* (?) de voert.
Petrus Vett*er*e in Stega.
Walt*er*us ijden sone.
J*ohannes* backe*re*.
Gerard*us* de olengheem. c. v*irgas*. sine domo.

Juxta s*anctu*m Georgiu*m*.

J*ohannes* pyroie. xx. virg*as*. sine domo.
D*ominus*. J*ohannes* bode. c. virg*as* cu*m* domo.
Mater d*omini*. J*ohannis* de hoboken. xl. virg*as*.

Inde Rosier strate.

Walt*er*us gerardi. 1/2. bon*arium*. cu*m* domo.
Paulus rosier. lxxx. v*irgas*. cu*m* domo.
J*ohannes*. lems sone. c. virg*as*. sine domo. Jux*ta* via*m* machl*iniensem*.
Item Idem aliu*m* ortu*m* de. c. virg*is*.
Judocus de borchstraten. lxxx. v*ir*g*as* cu*m* domo. h*abe*t. xx. (1) Cardo*num*.
Georgi*us* hantscoemak*er*e. xxxiij. v*irgas*. sine domo.

In platea beghinar*um* Infra portam.

kat*ar*ina de scelle. L. virg*as* sine domo.
J*ohannes* de dorent. xx. virg*as* pom*ar*ij.
Nich*olaus* gerardi. c. virg*as* h*abe*t. xxiij. virg*as* rubee
kat*ar*ina gerardi. 1/2. bon*arium*.
Nich*olaus* de brande.
Margar*etha* robijns. c. virg*as* sine domo.

(1) V. la note à la 1e page.

In de Cabretstrate.

Henricus draijselere. LXX. v*irgas*. c*um* domo.
Jo*hannes* ghiselberti c. virg*as*. c*um* domo.
Nicho*laus* couse. C. virg*as*. sine domo.
Jo*hannes* silve*r*smit. C. v*irgas* c*um* domo.
Jo*hannes* gaudijn. C. virg*as* sine domo.
Ite*m* Idem aliu*m* ortu*m*. de. C. v*irgis*. h*abe*t xj. mod*ios* se*min*is papav*er*is.
Jo*hannes* voecht. C. virg*as* cu*m* domo.
Nicho*laus* gerardi. L. virg*as*. sine domo.
Item Idem t*er*ciu*m* ortu*m*.
Jo*hannes* gerardi. C. L. virg*as*. sine domo.
Jo*hannes* hose. XXX. virg*as*. sine domo.

Apud kiele.

Egidius cramme J. bon*arium* cu*m* domo. h*abe*t. ij. mod*ios* se*min*is rapar*um*.
Nicho*laus* laet. C. virg*as* c*um* domo. totu*m* bladum.
Dankardus lucien sone. ½. bon*arium* cu*m* domo. tot*um* bladu*m*.
Henricus deghers sone. ½. bon*arium* c*um* domo. tot*um* bladu*m*.
Jo*hannes* gorys. J. bon*arium*. cu*m* domo. h*abe*t. J. firt*ilam* se*min*is raparu*m*.
Jo*hannes* herenbrecht. ½. bon*arium*. cu*m* domo. tot*um* bladu*m*.
Kat*ar*ina de cru*m*strate. C. virg*as*. cu*m* domo. tot*um* blad*um*.
Jo*hannes* de meerbeke. J. bon*arium* cu*m* domo et h*abe*t. XVij. virg*as*. cardo*num*.
Marga*retha* de b*er*enscot. J. firt*illam* se*min*is rapar*um* sine orto.
Jo*hannes*gort*er*e. J. mensura*m* cu*m* domo. tot*um* vacuu*m*.

Texte *in dorso* :

N° vij

Rolla originalis

1338
1438 (1)

orti *et* no*min*a ortulanor*um* circa a*n*tw*er*pia*m*

N° XXij

Capsa dominorum prima

N° 22. L. O.

(1) Réfutation de ce millésime au cours du travail.

Les imprimeurs Trognæsius et leur famille.

Le nom des Trognæsius, qui figure sur la liste des imprimeurs anversois du xvie siècle, est connu des bibliophiles. Mais les ouvrages qui sortirent de leurs presses ne sont pas nombreux et ne se rencontrent que rarement. D'autre part, on retrouve le même nom intimement mêlé aux affaires ecclésiastiques de cette époque si troublée. Il existe même entre ces manifestations d'un ordre si différent, une relation intime qu'on ne soupconnait guère jusqu'ici, et qui même, au point de vue de l'identification exacte de quelques membres de cette famille, a produit une confusion méritant d'être dissipée. C'est à cette tâche que nous nous sommes attaché. La solution de ce petit problème d'histoire locale, nous semble présenter assez d'intérêt pour que nous l'exposions avec quelques détails.

Un marchand de toile, originaire de la localité de St. Jansgheest, en Gueldre, ayant nom Jean de Trogney, fils de Roland de Trogney, s'établit à Anvers au milieu du xvie siècle. Il se fit, en 1553, recevoir bourgeois de la ville. Les registres communaux portent en effet au 19 décembre de cette année, mention de l'admission de *Jan de Trogney Roelantss van Jansgheest bij Gelderlandt, lijnwartier*.

(1) Archives communales d'Anvers. *Poortersboeken*.



La profession qu'il exercait ne devait guère lui réussir, car nous le trouvons quelques années plus tard en embrassant une autre, d'un genre complètement différent. Il s'établit comme libraire, puis comme imprimeur. Il nous reste peu de traces de cette première période de son existence commerciale. Il vendait sans doute des ouvrages liturgiques, car nous trouvons qu'en 1566 il procurait à l'église Notre-Dame un psautier manuscrit: *Anno LXVII. XIX april Janne Trognese voor 1 souter gescreven in percament II ℔ III sc Br.* [1] Mais avant de pouvoir se livrer à ce dernier genre d'affaires, il devait se faire recevoir comme membre de la gilde St. Luc. C'est en 1570 qu'il accomplit cette formalité. Nous trouvons en effet en cette année son nom, il est vrai défiguré d'une étrange façon, renseigné parmi ceux des nouveaux maîtres. Les registres de cette corporation artistique, mentionnent à cette date l'admission de *Jan Toorgulus, boeckvercooper* [2]. Il est à remarquer que Jan de Trgoney en changeant de profession, avait suivant la mode du temps, latinisé son nom, et se faisait appeler Trognæsius, Trogneseus ou Tronesius.

Ses débuts comme imprimeur ne durent guère être fort brillants car il dut recourir aux emprunts. Et c'est ainsi, que de concert avec sa femme et son fils Emmanuel-Philippe, qui déjà était entré dans les ordres, il dut le 22 octobre 1572 signer une reconnaissance en faveur de deux italiens Philippe Luchini et Jehan Spicelli, qui lui avaient prêté une somme de 1500 florins. Ceux-ci s'engagaient à rembourser cette dette en versant 210 fl. au mois de juin 1573, 400 fl. à la même époque pendant les années 1574 et 1575, et le solde de 490 florins

(1) Archives de l'église Notre Dame. Comptes 1566-1567 210.

(2) Ph. Rombouts et Th. Van Lerius. Les liggeren et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint Luc I.

l'année suivante en payant un intérêt de 6 1/4 °/₀ et en donnant comme garantie leur personne et tous leurs biens. (1)

Avant de faire connaître de plus amples particularités au sujet de la carrière qu'avait embrassée Jean Trognæsius, nous croyons nécessaire de fournir quelques détails au sujet de son mariage et de sa descendance directe, car, comme nous le verrons, pendant les premières années de sa profession, ses travaux sont si intimement liés avec ceux de l'un de ses fils, qu'il est impossible de les étudier séparement.

JEAN TROGNÆSIUS avait épousé Catherine Van der Heyden, qui le rendit père de cinq enfants, savoir :

1° *Joachim Trognæsius*, donc nous parlerons plus loin.

2° *Emmanuel-Philippe Trognæsius*, dont nous ferons connaître la carrière plus en détail quand nous aurons exposé le rôle qu'il joua pendant quelques années comme libraire.

3° *Catherine Trognæsia*, qui épousa N. Berthel ou de Berrdele, dont elle eut Antonie, Phillippe, Sabine et Angèle Berthel ou de Bendele.

4° *Anne Trognæsia*, morte jeune.

5° *Sara Trgonæsia*, qui se maria avec Gabriel Nunez ou Nonnius, dont sont issus Luys, Leonora et Constantia Nunez.

Jean Trognæsius eut de plus une fille naturelle qui avait nom Madeleine Trognæsia.

Nous ignorons la date du décès de Jean Trognæsius. Dans un acte de 1587, son fils Joachim y est dit « fils de feu Jean » : *Joachim Tronesius coopman Janss, wylen daer moeder af was Catlyne Van Heyden* (2). D'autre part, en 1593, Jean Trognæsius donne procuration à Luc Blommaert, procureur

(1) Archives communales d'Anvers Schepen-brieven 1572 MN 600.

(2) Archives communales d'Anvers. Schepen-brieven 1587 MNI 147.

à Gand, pour recevoir en son nom les créances qui lui sont dues dans cette ville [1].

Enfin, dans un autre acte passé également devant le magistrat d'Anvers en 1600, lors d'un partage entre ses enfants, ceux-ci sont encore une fois déclarés fils de feu Jean Trognæsius[2]. Toutefois, comme la convention en question confirme un premier partage qui eut lieu le 20 février 1587, nous croyons pouvoir conclure que dans l'acte de 1573 le copiste aura fait erreur en écrivant Joan au lieu de Joachim, et que Jean Trognæsius est en réalité décédé au début de l'année 1587.

* * *

Emmanuel-Philippe ou Emmanuel Philibert, qui sur son monument funéraire est même appelé Philippe-Emmanuel Trognæsius, fut reçu en 1564, comme libraire dans la gilde St-Luc. Son nom y est inscrit dans les registres d'une manière toute aussi fantaisiste que celui de son père ; on l'y appelle *Samuel Tonesius, boeckvercooper* [3]. Il habitait la boutique paternelle, qui portait pour enseigne une croix d'or et était située à proximité de la Cathédrale : *In 't gulden cruys op 't kerkhof*. On connait quelques ouvrages imprimés à cette époque dans son officine ou du moins portant sa marque.

Celle-ci offre deux variantes. La première est composée d'un cartouche ornemental en style renaissance au milieu duquel, dans un cercle, est gravée une croix plantée au centre d'un paysage. La couronne d'épines est fixée à l'intersection de la croix. Dans l'encadrement du cercle est gravée la devise

(1) Loc. cit. 1593 MNI 149.
(2) Loc. cit. Certific. B 1600 141.
(3) Rombouts & Van Lerius. Loc cit.

datée : *Hoc Signo Vinces 1565* (1). La seconde marque est en forme de médaille de piété ovale. On y voit la Vierge agenouillée aux côtés du cadavre de son divin Fils. Cette scène figure au premier plan d'un paysage dans lequel apparaît, au lointain, le Calvaire que domine la croix. Dans l'encadrement la même devise : *In hoc Signo Vinces.*

Ces marques se trouvent sur deux ouvrages portant respectivement pour titre :

Ordonnancien ende decreten van den heiligen Concilie generael ghehouden tot Trenten. 1565.

Van den heylighen, weerdigen, alderhoochsten Sacrament des Autaers, hoe dat is een gedurich sacrificie oft offrande. Authore F. Arnoldo Mermannio Alostano. 1567.

Ces ouvrages furent-ils imprimés par Trognæsius ou, celui-ci se borna-t-il à les éditer ? Il serait difficile de donner à cette question une réponse définitive. Quoiqu'il en soit, à la même époque, en 1567, nous trouvons que Plantin imprima pour compte de Trognæsius un autre ouvrage intitulé *De Spieghel der Calvinisten.*

L'année suivante la bonne entente qui regnait entre les deux imprimeurs fit place toutefois à une vive concurrence. A cette époque le bréviaire romain avait été remanié d'après les prescriptions du Concile de Trente et Paul Manuce avait obtenu le privilège exclusif d'en éditer une édition in 8°. Plantin qui était en rapports suivis avec l'éditeur venitien, avait reçu, grâce à son entremise, l'autorisation d'imprimer le nouveau bréviaire dans les provinces belges. En 1568 il adressa au Conseil du Brabant une requête dans le but d'obtenir la confirmation de son privilège. A son grand éton-

(1) Chevalier Gustave van Havre Marques typographiques des imprimeurs et libraires Anversois.

nement, il apprit qu'une demande semblable avait été introduite par Emmanuel Trognæsius [1].

Plantin se mit immédiatement en campagne pour supplanter son concurrent. Le 10 Décembre 1568 il écrivait à Rembert de Malpas, « maistre d'hostel de monsgr. l'illustrissime cardinal Granvelle » [2] « qu'il avoit esté exhibée une licence de sa Sainteté à un nouveau et jeune libraire de ceste ville nommé Phillebert Tornesius de pouvoir imprimer le dict breviaire. » Il lui demandait en même temps, de tâcher de faire « prolonger l'affaire » afin de pouvoir entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir gain de cause.

Il s'adressait dans ce but à un membre du Conseil privé à Bruxelles, lui expliquant son cas et lui demandant sa protection contre son compétiteur. Dans sa lettre il disait: *Haec autem, dum ex praecipuis de Concilio regio consciis ita sese habent, nomine Emmanuellis Philiberti Tronesii, consilio regio libellus supplex offertur, qui mihi postea ab accenso hic traditur, atque huic quod eadem quae et ille praetenderem, intra octo dies respondere jubeor. Ego autem, lecto dicto libello supplici, miratus sum adolescentem hunc Tronesium, etsi abhinc duobus plus minus annis ad libros vendendos admissum nunquam tamen in typographia neque in aliqua taberna libraria antea versatum, exemplari P. Manutii hominis, alioqui doctissimi et in arte typographica exercitatissimi, satis grave et periculosum munus, si non onus ambire* [3].

On le voit, Plantin faisait surtout valoir le jeune âge de son

(1) Max Rooses. Christophe Plantin, imprimeur anversois, p. 101.
(2) Max Rooses. Correspondance de Christophe Plantin II, 22.
(3) Même ouvrage p. 37.

concurrent, et détail intéressant, affirmait, que si depuis peu de temps il se livrait au commerce de librairie, il ne s'était cependant jamais occupé d'impression.

Peu après, le 27 février 1569, c'est au cardinal Granvelle lui même, que Plantin s'adressait (1). Dans sa lettre il se plaignait que le doyen de la Cathédrale travaillait contre lui, le calomniait et soutenait par tous les moyens son compétiteur. Il ajoutait, qu'un de ses protecteurs qui appuyait sa cause à Rome, venait de lui écrire que « Tronésius (pour qui Monsgr. nostre doyen a sollicité apertement et comme j'entends sollicite encore par divers moyens) avoit aussi le mesme cousent et poursuivoit l'impression, à quoy, j'ai respondu que pour mon particulier, je ne l'empecherois point, me contentant d'avoir aussi le consent de sa sainteté et de nostre roy de pouvoir continuer, etc. »

Le doyen dont il est ici question n'est autre que Jean-Roger de Tassis (2). Né à Malines en 1513, il embrassa fort jeune la carrière ecclésiastique. Ses études terminées, il obtint le grade de docteur en l'un et l'autre droit et le titre de protonotaire apostolique. Il fut alors nommé prévôt de l'église collégiale de St-Pierre à Louvain et chancelier de l'Université. Le 6 mars 1545, il fut désigné pour remplir les fonctions de doyen de l'église Notre-Dame à Anvers, fonctions dans lesquelles il fut confirmé après l'érection de l'évêché d'Anvers. Il fut ainsi le premier doyen de la cathédrale. Envoyé en mission à Rome en 1577 par don Juan d'Autriche, il eut aprés son retour à Anvers en 1579, à subir les sévices des protestants et fut exilé de la ville. Il se retira à Louvain ; plus tard

(1) Même ouvrage p. 40.

(2) Vide de Ram. Synopsis actorum ecclesiæ Antverpiensis - Chifflet. Les marques d'honneur de la maison de Tassis.

en 1585, après le retablissement de l'exercice du culte catholique, il reprit ses fonctions dans l'église Notre-Dame. Il donna sa démission de doyen en 1590 et mourut à Anvers le 14 Mars 1593. Il fut enterré dans l'église du couvent des Beggards.

Malgré les démarches de son protecteur, le doyen de Tassis, Emmanuel Trognæsius n'obtint pas la faveur tant désirèe. C'est à Christophe Plantin, que le 10 janvier 1569, le roi accorda le privilège exclusif d'imprimer et de vendre dans les Pays-Bas, le nouveau bréviaire.

Cet insuccès contribua-t-il à modifier la vocation de notre jeune imprimeur? C'est possible. Dans tous les cas, à partir de ce moment on n'en trouve plus trace dans les annales typographiques anversoises. Par contre, peu après apparait à Anvers, mais dans une sphère tout à fait différente, un personnage portant les mêmes noms et prénoms. Et ici les biographes qui se sont occupés de l'un et de l'autre, ont commis une confusion évidente.

*
* *

Le chevalier van Havre et Fr. Olthoff ont fait de l'imprimeur Emmanuel-Philippe Trognæsius le père de Joachim Trognæsius, tandis que, nous l'avons vu plus haut, il en était le frère [1]. M. Rooses se trouvant en présence de deux homonymes, en a fait deux personnages, deux frères, un imprimeur et un chanoine, Emmanuel-Philibert et Philibert-Emmanuel Trognæsius [2].

(1) Chev. G. van Havre. Marques typographiques, etc. — Fr. Olthoff. De boekdrukkers, boekverkoopers en uitgevers in Antwerpen.

(2) Max Rooses. Christophe Plantin, etc., p. 155.

Or les deux personnages n'en font qu'un ; l'imprimeur abandonna ses presses, pour embrasser la carrière ecclésiastique. Quant à son prénom, il a de tout temps prêté lieu à confusion.

Sur ses monuments funéraires il est appelé Philippe-Emmanuel Trognesius ; Plantin dans sa missive de 1568 à Rembert de Malpas parle de Phillibert Trognesius. A notre avis la forme exacte devrait être Emmanuel-Philibert. On remarquera en effet que de tous les enfants de Jean Tragnæsius, il est seul à porter un double prénom, et si l'on veut se rappeler qu'à cette époque brillait à la cour de Charles-Quint, le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, on pourra présumer que ce prénom caractéristique lui fut donné en l'honneur du prince qui devait jouer un rôle si saillant au siège de Metz et à la bataille de Saint-Quentin.

Quoi qu'il en soit, nous lui conserverons les prénoms d'Emmanuel-Philippe, qui lui sont le plus généralement attribués dans les actes officiels.

Un fait est certain : a partir de 1569 il n'est plus question de l'imprimeur Emmanuel-Philibert Trognæsius, et d'autre part, dans la liste des imprimeurs anversois, rédigée vers 1570 par Plantin, apparait le nom de *Joannes Tronesis, in 't gulden cruys op 't kerckhof* (1). Le père avait pris la place de son fils.

Du reste un certificat délivré le 2 août 1570 par Plantin, en sa qualité de prototypographe royal, va nous donner la clef du mystère. Dans ce document officiel nous lisons (2) : « Jehan Tronesius, marchant, demourant en ceste ville d'Anvers, voulant estre admis par Sa Majesté pour imprimer livres, a exhibé lettres attestant bonne fame, renommée et vie catho-

(2) Rombouts. Certificats, etc.

(3) Rombouts, loc. cit

lique romaine, a dict n'avoir pas aprins ledict estat de l'imprimerie, et de faict il n'y est pas exercé, mais bien dict avoir gouverné l'imprimerie en sa maison par l'espace de 3 1/2 années sous le nom et admission de Philippes Tronesius son fils, désire estre admis a exercer ledict estat. »

Si maintenant nous complétons les renseignements que nous avons fournis plus haut, par les indications importantes que nous apporte le certificat du prototypographe royal, nous pouvons avec sécurité reconstituer le *curriculum vitae* de l'imprimeur Emmanuel Philippe Trognesius, pendant les quelques années qu'il exerca son métier dans l'officine de la croix d'or. En 1564 il est reçu à la gilde de St. Luc ; en 1565 il est établi au domicile paternel *In 't gulden cruys* ; en 1566 son père déja le remplace, mais continue à exercer le métier d'imprimeur libraire sous le nom de son fils ; en 1570 Jean Trognesius reprend définitivement l'officine pour son compte et devient imprimeur, tandis que de son fils il ne sera plus question en cette qualité.

Que s'est il produit pendant ces dernières années ? Tout simplement ceci, c'est qu'Emmanuel-Philippe Trognæsius éprouvant peut-être peu de dispositions pour la carrière d'imprimeur, et appelé sans doute par vocation dans une voie toute autre, a abandonné le monde pour adopter la vie religieuse. Avant de le suivre dans cette nouvelle phase de son existence, disons un dernier mot de Jean Trognæsius.

Celui-ci continua à exercer le métier d'imprimeur-libraire, sans que les produits de son atelier, très peu nombreux, n'aient grandement attiré sur lui l'attention du monde savant, ni lui aient apporté la fortune. C'est en effet sous bénéfice d'inventaire que ses enfants durent accepter sa succession. Il en résulta même un procès entre Joachim Trognœsius et

son frère Emmanuel Philippe. Cette contestation ne fut terminée qu'en 1612 par un arrangement amiable (¹).

* * *

Emmanuel-Philippe Trognæsius ayant abandonné la carrière artistique, entreprit les études qui devaient lui permettre d'aspirer à recevoir la consécration sacerdotale. Il obtint le titre de licentié en l'un et l'autre droit, et très jeune encore, en 1570, fut pourvu d'une prébende canonicale dans l'église Notre-Dame d'Anvers.

Pendant l'occupation de notre ville par les protestants, il se refugia à Rome. Le pape Sixte V l'aurait même à cette époque nommé chanoine de l'église St-Paul à Liége (²).

Rentré à Anvers après le retablissement de la paix religieuse, il ne tarda pas à prendre dans le chapitre une place prépondérante, grâce à la protection que continuait à lui prodiguer le doyen de l'église Jean-Roger de Taxis. Il devait bientôt même jouer un rôle assez discutable dans les démêlés religieux qui, à cette époque, troublèrent profondement le diocèse d'Anvers.

Le 10 septembre 1587, Laevinus Torrentius avait été consacré évêque et avait pris sans délai possession de son siège épiscopal. Il trouva le diocèse en proie à une désorganisation dangereuse que les troubles religieux avaient encore profondement aggravée. Le doyen et le chapitre prétendaient jouir de privilèges uniques. Ils réclamaïent la pleine autorité sur le clergé, prétendaient avoir le droit d'accorder le pouvoir

(1) *Archives communales d'Anvers.* Scabinale protocolen 1614 G. & K II 78 et Minutes du notaire Ketgen, 22 septembre 1612.

(2) LE ROY. *Théâtre Sacré du Brabant.* II.



d'absoudre les cas réservés, voulaient seuls diriger toutes les écoles; en un mot, ils visaient à être entièrement exemptés de la juridiction épiscopale Ils fondaient ces prétentions sur les privilèges que le pape Urbain VI leur avait accordés à l'origine du schisme d'Occident, et dont ils avaient joui sous la juridiction des évêques de Cambrai. Ils méconnaissaient ouvertement les prescriptions du Concile de Trente et assuraient, que la création de l'évêché d'Anvers, n'avait en rien modifié leur situation spéciale.

C'est contre cette tendance que le nouvel évêque eut, dès le début, à lutter. Il s'appliqua avec un zèle rare à restaurer tout ce que l'hérésie avait désorganisé et à rétablir les droits de la juridiction épiscopale. Dans cette tâche il ne fut pas seulement contrarié par le chapitre de la cathédrale, mais celui-ci, accentuant son opposition, entra bientôt contre lui en lutte ouverte (1).

Cette situation désespérait l'évêque, et dans une lettre qu'il adressait à Arius Montanus, il s'en plaignait vivement. Il avouait qu'au milieu des obstacles qu'il rencontrait dans l'exercice de ses fonctions épiscopales, rien ne lui coûtait plus de peine que de ne pouvoir s'entendre en aucune manière avec le doyen de sa cathédrale et ses adhérents, tandis qu'il parvenait facilement à satisfaire les autres. Il constatait lui même que ce désaccord était la source d'un grand mal.

A un autre de ses correspondants, le cardinal Antonio Caraffa, membre de la congrégation du concile de Trente, Torrentius adressait les mêmes doléances; il se plaignait que

(1) Vide Diercxsens. Antverpia Christo nascens et crescens VI - P. Claessens. Vie et travaux de Lævinus Torrentius, second évêque d'Anvers — de Ram. Synodicon belgicum sive acta omnium ecclesiarum Belgii. III Episcopatus Antverpiensis.

ses adversaires avant tout tenaient à leur liberté, mais que parmi eux bien peu comprenaient où était la vraie liberté. Et dans sa lettre, qui porte la date du 13 décembre 1588, il confirmait ainsi cette appréciation :(1) « *Adversarii, nixi antiquis suis privilegiis atque exemptionibus concessis olim a Sancta Sede apostolica, non aliter se gerant, quam si nullum adhuc haberent episcopum, aut si concilium Tridentinum nunquam in lucem prodiisset ; imo multo minus nunc mihi permittunt quam permiserunt olim episcopo Cameracensi, cui, ante novos in Belgio constitutos episcopatus subfuere.* »

Dans une lettre de la même époque, il s'adressait dans un sens identique, le 19 septembre 1588 au nonce apostolique Octavio Frangipani (2): *Amant interim simul omnes libertatem suam ; sed quae vera sit libertas, pauci cognoscunt. Unde alii in licentiam saepe detestabilem prolabuntur.*

L'évêque aurait pu mettre fin à cette situation en s'adressant aux magistrats séculiers ou au roi. Il aurait sans peine obtenu la cessation de ces abus qui ne reposaient, de la part du chapitre, que sur des droits anciens entièrement périmés par suite de l'érection de l'évêché d'Anvers. Les chanoines, sans le moindre doute auraient été contraints de se soumettre au droit commun. Torrentius préféra cependant tâcher de provoquer une solution amiable. Il obtint que la cause fut soumise à l'autorité ecclésiastique et que le différent fut porté devant la congrégation du concile. Dans ce but des mémoires furent redigés de part et d'autre et des agents furent envoyés à Rome pour faire les démarches nécessaires.

(1) Reusens. Lettres de Lævinus Torrentius, évêque d'Anvers au cardinal Caraffa.

(2) Reusens. Lettres de Lœvinus Torrentius évêque d'Anvers au nonce apostolique Octavio Mirto Frangipani.



Le chapitre de la cathédrale d'Anvers choisit le chanoine Trognæsius pour le représenter en ces circonstances. L'évêque, le 3 juin 1589, en annonçant au cardinal Caraffa le départ du délégué de ses adversaires, se plaint de ses agissements et le dépeint en termes qui, sans être explicites, sont toutefois gros de sous-entendus. Ce passage de sa lettre est curieux, voici comment il est concu (1):

Interim missus est Romam a nostris adversariis (qui quantumvis pauci sunt, reliquos tamen perturbant) Emmanuel Philippus Trognesius, ecclesiæ meæ canonicus, ut adversum me agat. Tutius atque honestius domi mansisset; nam allatæ huc fuerunt Celsitudinis tuæ literæ antèquam discederet. Verum, his non obstantibus, iter arripuit... Homo Romæ non ignotus et hic notissimus; quique adversus episcopum suum audiri minime debeat.

Les lettres dont il est question dans ce passage, sont celles dans lesquelles le cardinal donnait son avis sur la question en litige, et concluait en affirmant que les prétentions du chapitre n'avaient, en droit, aucun fondement. Le doyen et ses partisans prétendirent que ce jugement était absolument privé et ne pouvait prévaloir contre leurs privilèges. Trognætius partit donc pour Rome. Arrivé dans la capitale du monde chrétien, sans perdre de vue le but de son voyage, il intrigua dans un autre sens encore et obtint du pape la suppression, pendant dix ans, des sept premières prébendes qui deviendraient vacantes dans le chapitre d'Anvers et l'attribution des revenus de celles-ci aux titulaires des autres sièges. L'évêque protesta immédiatement contre l'octroi de ce privilège. Le 25 novembre 1589, il écrivait au cardinal Caraffa (2):

(1) Reusens. *loc. cit.*
(2) Reusens. *loc. cit.*

Nova accessit animo meo ex his quæ Romæ agitat adversariorum meorum procurator Trognæsius molestia; tanto equidem intolerabilior quanto proprius me attingit, atque auctoritatem meam gravius lædit. Quæ quanquam sanctæ sedis apostolicæ debeat esse curæ, ut esse confido, accidit tamen, nescio quo tandem pacto, ut Trognesius, quem dixi novam, pendente nostra super jurisdictione episcopali controversia, obtinuerit gratiam.

En présence de ces agissements l'évêque parait découragé. Son amertune, de nouveau, se fait jour dans sa correspondance avec le nonce Frangipani. Il est à Anvers complètement méconnu et une fois de plus il s'en plaint: *quin imo me vexant et provocant, perinde ac si nihil minus essem quam episcopus. Huc enim tendunt ut praeter titulum in civitate antverpiensi nihil episcopo competat* (1).

Dans une nouvelle lettre, datée du 3 février 1590, Torrentius croit encore devoir rappeler à son protecteur le cardinal Caraffa, que ses adversaires n'ont pas tenu le moindre compte de son intervention et en même temps il renouvelle ses insinuations contre Trognæsius. Dans cette missive, nous lisons en effet (2): *Visis etiam his celsitudinis tuæ literis, quæ ad decanum et capitulum diriguntur, non magis illis quam si scriptæ non essent, commoventur, non veriti, nescio qua inverecundia, privatam appellare scripturam, atque affirmare rem a procuratore suo Trognesio aliter gestam fuisse, neque comprehendi in sententia derogationem antiquæ suæ possessionis..... Procurator istorum hominum Tragnesius si tam notus esset Romæ quam Antverpiæ est, non tam favorabiliter exaudiretur.*

(1) Reusens, *loc. cit.*
(2) Reusens, *loc. cit.*

Bientôt il accentue ses accusations contre Trognæsius, et dans une nouvelle lettre écrite le 17 mars 1590, il affirme au nonce Fragipani que si celui-ci a obtenu le privilège de la suppression temporaine de certaines prébendes du chapitre d'Anvers, ce ne peut être qu'en usant de calomnie (1) *Nunc vero*, écrit il, *manifestum est quam calumniose ac fraudulente rem narraverit Emmanuel Trognesius. Licuit igitur hoc ipsum detegere et ad pontificis clementiam refugere.... Nam nuperrime, cum de suppressione aliquot praebendarum ad decennium petitam gratiam signari obtinuisset idem Trognesius, jam concessam ac signatam pontifex melius instructus revocavit.*

Le souverain Pontife, en effet, mieux informé de la situation réelle, avait annulé sa concession et révoqué le privilège que le chanoine Trognæsius avait réussi à obtenir. La situation semblait donc quelque peu s'éclaircir pour l'évêque. Cependant son découragement reste profond et bientôt il parle, s'il n'obtient pas prompte justice, de se retirer et de solliciter l'autorisation de passer ses derniers jours soit à Louvain, soit à Douai, pour s'y livrer à la prière et à l'étude. C'est encore au nonce Frangipani qu'il fait part de cette alternative dans sa lettre du 13 juin 1590: *Jam finem sperabamus, confirmata priori de jurisdictione episcopali sententia. Verum et hanc per calumniam nobis incertam reddidit ille, qui Romæ coelo terram miscet homo importunissimus Trognesius; qui, si tam illic notus esset, quam hic est Antverpiæ, non tantam mereretur fidem in re mala.... Quid supersit, non video nisi ut quam possum humillime, cum apud regem tum apud pontificem orem atque obsecrem, ut ipsorum gratia me*

(1) Reusens, *loc. cit.*

subducere hinc possim vel Duacum vel Lovanium, ubi quod afflictæ adhuc superest vitæ, piis meditanionibus atque studiis impartiar.

Cependant la situation perdure, aucune solution n'intervient, l'official Delrio envoie à Rome un mémoire pour défendre son évêque et réclamer une solution définitive, tandis que d'autre part Trognæsius multiplie ses intrigues. Dans une lettre du 22 mars 1591, l'évêque d'Anvers s'en plaint derechef au nonce Frangipani : *Res in litem abiit necquicquam me juvant binæ sententiae, quin turbare pergat negotium procurator adversariorum Trognesius, qui quis qualisve sit, omnes hic norunt, nec, quantum intelligo, Romac factus est melior.*

Dans l'entretemps mourait le cardinal Caraffa. Il avait toujours été le protecteur fidèle de Torrentius ; son décès donna un nouveau courage aux adversaires de l'évêque.

Toutefois la Congrégation du Concile avait enfin terminé son examen et avait conclu à la justice complète de la cause de ce dernier. Par bref du 20 juillet 1591, le pape Grégoire XIV, confirma cette manière de voir et déclara entre autres, que les privilèges de l'ancienne collégiale d'Anvers, érigée en cathédrale, ne pouvaient plus en général prévaloir en faveur du chapitre contre la juridiction épiscopale, principalement et surtout pas dans les cas qui, d'après les prescriptions du Concile de Trente, devaient être soumis à la juridiction directe et personnelle de l'évêque.

L'aveuglement et l'obstination du chapitre n'en persistèrent pas moins. Il refusa de se soumettre à la décision pontificale et en appela au serment de l'évêque. Il présentit que Torrentius, en prenant possession de son siège, avait juré de respecter les libertés, les exemptions et les privilèges de son église, et que par le fait même, il était obligé de reconnaître les anciens droits du chapitre.



Pareille argutie. malgré son inanité, servit de base au chanoine Trognæsius pour nouer à Rome de nouvelles intrigues contre son évêque. L'indignation de Torrentius fut grande, et le 4 Janvier 1592, il écrivait au nonce Frangipani : *Ut aliqua credo ratione se ulciscerentur, novam per procuratorem suum Emmanuelem Trognesium hominem importunissimum Romae excitarunt tragoediam, ita ut per advocatos et procuratores ultro citroque magna fuerit facta altercatio.*

La tentative désespérée du chapitre d'Anvers ne réussit cependant pas à tromper la congrégation romaine. Les dernières démarches de son délégué, *l'importunissimus* Trognæsius furent vaines. Par bref, du 16 mai 1592, le pape Clément VIII renouvela les prescriptions de son prédécesseur et donna entièrement raison à l'évêque d'Anvers [1]. Celui ci, dans une lettre qu'il adressait le 1 août 1592 au cardinal Jerôme Mathæus, le remerciait de l'envoi du bref pontifical et loin de se glorifier du succès de sa cause, se montrait plein de bienvaillance et de charité pour des adversaires qui pourtant ne l'avaient pas ménagé dans la lutte entreprise contre son autorité. « Quand aux membres de mon chapitre, écrivait-il, je ne doute nullement qu'enfin tous ne se soumettent ; car l'opposition de quelques chanoines a déplu dès le principe aux plus prudents et aux plus sages. Néanmoins ils ne manifesteront pas encore publiquement leur soumission Nous travaillerons à les vaincre par notre mansuétude et notre patience. »

L'évêque tint parole et finit par désarmer ses adversaires. Il est vrai que le chef de ceux-ci, le doyen de Tassis, avait peu

(1) On peut lire le texte des différents brefs dans DIERCXSENS *Antverpia Christo nascens et crescens VI*, et dans DE RAM *Synodicon belgicum sive acta omnium ecclesiarum Belgü III.*

auparavant résigné sa charge et décédait au début de l'année 1593. Cette mort devait sans doute faciliter la tâche de Torrentius. Quoiqu'il en soit, peu après, nommé archévêque de Malines, il mourut à son tour inopinément à Bruxelles le 25 avril 1595, avant d'avoir été confirmé dans sa nouvelle charge, laissant l'évêché d'Anvers complétement pacifié. Le chapitre avait enfin mis fin à son inqualifiable opposition et s'était entièrement soumis à la juridiction de son évêque.

* * *

Après l'échec de sa mission, le chanoine Trognæsius avait quitté Rome et était rentré à Anvers. Dès lors il ne semble plus avoir joué un rôle actif dans les affaires religieuses de sa ville natale ; il n'est du moins plus resté de lui trace de quelque importance dans les annales du diocèse d'Anvers. Il mourut à Anvers le 4 janvier 1614 et fut enterré dans l'église cathédrale.

Il habitait une des grandes maisons canonicales situées au marché au linge, en bordure du petit cimetière qui s'étendait au côté septentrional du chœur de l'église. Cette demeure était trop vaste pour lui, car le 20 février 1612 il en louait la majeure partie à Luys Peraca, capitaine d'une compagnie d'infanterie au service du Roi et à sa femme Clara de Cuellar Salamanca. (1)

Le contrat, qui a cette occasion fut signé par les intéressés, offre dans ses clauses certains détails qui ne manquent pas d'intérêt, et méritent que nous nous y arrêtions un instant.

La location, conclue pour une durée de trois ans, s'appli-

(1) Archives communales d'Anvers. Minutes du notaire F. Ketgen, 1612, f° 203.



quait donc à la maison canonicale avec jardin, *alsulcken huys canonical als des v^r heer Trognesius is compètern gestaen opt cleyn kerckhoff der vrs kercke aen noortsijde metten hove.* Le chanoine, dans cette demeure, se réservait pour y habiter et en user à sa guise le bâtiment de devant en son entier depuis la cave jusqu'au grenier. *Den vorsten kelder aen straet oft aen vrs kerckove vuytcomen, mette camers ende solders boven v^r kelders tot in den toppe van vrs huyse die de vrs h. Trognesius soo voor sijne wooninghe als tot sijnen gebruycke ende beleefte is houden* (1).

Trognæsius s'engageait à exécuter des réparations dans deux salles et à y faire placer des cadres qui pussent servir à tendre des tapisseries; de plus il devait faire blanchir une troisième salle qui avait servi de local d'école. Quand il aurait eu envie de donner un repas d'apparat soit aux Romanistes, soit à d'autres convives, son locataire devait lui abandonner l'usage temporaire de la grande salle et la cave avec cheminée qui devait servir de cuisine : *zoo wanneer het de voorn heer Trognesius geliefden eenige treffel. maeltyt te houden, tsy mette romanisten oft andere heeren, dat hy die sal vmogen te houden inde groote camer ende daer te oock syne spyse te doen bereyden in den kelder mette schouwe.*

Le chanoine pourrait faire blanchir son linge dans le jardin. Par contre, si au cours de la location, la femme du capitaine Peraca devait venir en couches, il lui était interdit de faire garnir, suivant l'usage local, le marteau de la porte d'entrée d'un linge blanc. Pareil ornement eût en effet été pour les non

(1) Nous avons tout lieu de croire qu'il s'agit ici de cette maison du marché au Linge qui a encore gardé trace de son ancienne opulence, avec son avant corps, sa cour, sa tourelle et ses modillons soutenant les toitures.

initiés assez inexplicable à la porte de la demeure d'un ecclésiastique.

En cas de maladie du chanoine, son locataire devait autoriser le libre accès auprès de sa personne, de l'évêque, du doyen du chapitre ou des principaux personnages qui viendraient le visiter. Enfin, la mort du propriétaire aurait pour effet l'annulation du bail, et il serait dans ce cas réservé au locataire six mois pour évacuer l'immeuble.

* * *

Avant qu'il eut embrassé la carrière ecclésiastique, Emmanuel-Philippe Trognæsius avait eu, d'amours passagères, une fille naturelle, Catherine-Philippote Trognæsia que plus tard il reconnut, et qui fut officiellement légitimée en 1608 par les autorités royales et pontificales. Elle épousa dans la suite Jacques van Puthem, secrétaire de la seigneurie et comté d'Everghem.

Le chanoine Trognæsius avait passé son testament le 27 septembre 1612 par devant le notaire François Ketgen. Il laissait ses biens à sa fille et instituait des legs en faveur de ses sœurs et de ses neveux. Il stipulait en même temps qu'il devait être enterré dans l'église Notre-Dame près de la tour, en l'endroit où il s'était fait emménager un caveau : *in de kerk onder den thoren waer ik myne serck heb doen leggen.* Par un codicille, rédigé le 23 décembre 1613, en présence du notaire Rinckens, il modifiait quelque peu ses dernières dispositions. Il exprimait en effet le désir d'être enterré dans le petit cimetière de Notre-Dame, aux environs du puits, dans la caveau où reposait sa mère, *opt 't cleyn kerkhof van O. L. V. tegens over de hantscoen cramen omtrent den bornput onder der sarck synen moeder Catharina vander Heyden.*

Il ordonnait en même temps que son corps fut embaumé: *moest gebalsemt worden, moest gespercert worden en de ingewanden begraven.* Puis il règlait les détails de ses funérailles, stipulant qu'à son service, on employerait trente deux flambeaux ornés de ses armoiries; on en devait placer quatre devant l'autel de la Sainte Croix, quatre devant celui du Saint Sacrement et tout autant dans la chapelle de la confrérie des SS. Pierre et Paul. Enfin, il créait des legs en faveur de l'église Notre-Dame et de son cousin François Van der Heyden, doyen de la corporation des merciers.

Quelques jours plus tard, le 28 décembre 1613, le chanoine Trognæsius compléta encore une fois par un codicille ses dispositîons testamentaires. Cet acte complémentaire fut passé devant le notaire Ketgen en présence de trois témoins: Corneille.Mertens, ancien doyen de la corporation des bouchers, Jacques Van Santfoort, marchand de harengs, et Pierre Henssen, brasseur (1). Ce document renferme un passage fort intéressant pour l'histoire locale anversoise ; on nous permettra de nous y arrêter quelque peu. Et d'abord voici reproduction du texte de cette clause :

Alzoo hij heer codicillateur tot vele ende vscheyden stonden heeft overdacht gehadt de onsprekelijke eñ goondelouse genade eñ bermhertigheyt van Godt almachtich eñ de miraculeuse ontsettinghe ofte vlossinge van desé stadt geschiet den XVII^en^ dach, meye a^o^ XVI^c^ vijff als wanneer de gheusen vijanden van Godt eñ van zijne heylige kercke met eene groote armee van schepen ẽn volcken te water ẽn te lande opgecomen waren om dese stadt te belegeren en te benauwen met het doorsteken van dijcken in diversche quartieren, Godt almach-

(1) Archives communales d'Anvers. Annales du notaire F. Ketgen 28 décembre 1613.

tich hennen booten aenslach en opseth voorcommende met dat sij hen ierst gemende voor wint van Lillo aff tot dat hij met hennen admirael en andere schepen van orlogen waren gecomen tot aan het vuytterste vañ Vlaemschen dijck tegens over Cattenberch eñ alsdoen doende den wint hen tegens keeren sulcx dat zij lieden met henne orloochs schepen dese stadt nyet en consten voor bij passeren ēn dat daer naer oock alzoo sy lieden naer middach wederom naer Lillo voors met dien wint meynden te keeren den wint anderwerven v̄anderde ēn hen tegens oft contrarie bleeff. Waer door dat vele van hennen vrs schepen in brant geschoten ēn andere hen affgenomen werden, met v̄lies van veel volcx. Des Godts almachtich inder eewich zij gedanckt ēn geloeft. Soo eerst dat hij heer codicillateur willende diesaengaende voor zijn hoofd eenich st[s] voor dat weldaet Gode danckbaer wesen, gegunt, gegeven, gelaten ēn gemaeckt heeft aen tafele des Heylighen Geest binnen onse Lieve Vr̄e Kerckė de soē van een hond[t] tsestich gūl eens overmits welcken hij codicillateur gewilt ēn begeert heeft dat dę Heylich Geest mr̄s der vrs tafele alle jaere den XVII[n] dach meye selen uytreycken ēn distribueren aen zyne grave ofte scpulture inde vrs kercke aen eenhondert-persoonen vañ schamelen huysarmen deser stadt die hem lieden by den executeurs van syns heer cōd. testām ēn uyttersten wille oft by zyne institueerde erffgenaeme ofte andere syne vrinden des last hebbende gerecommand[t] selen worden ende cesserende de vrs recommandatie aen alsulcken psoonen alst den vrs Heylich Geestmr̄s gelieven sal (wel v̄rstaen nochtaens oft hr codicillateur quaeme te treden in suo anno jubilei dat indien gevalle dese donatie cesseren ēn nulle wesen sal) elcken van hen een stuyvers wittebroot ēn daer toe oock eenen st in gelde ēn dat tot eene

eewige memorie gedenckennisse vān vrs Godts gratie ēn victorie.

Cette fondation pieuse n'eut toutefois aucune suite. Quelques jours plus tard, le 3 janvier 1614, le chanoine Trognæsius annulait toutes ses dispositions antérieures et les remplacait par son testament définitif, dans lequel il n'était plus question de la commémoration du fait prodigieux qui se serait passé à Anvers le 17 mai 1605.

Quant à cet événement lui-même nous ne pouvons relever à son sujet que quelques sobres indications dans les historiens locaux.

Mertens et Torfs, en quelques lignes, et sans spécifier de date, rapportent que le comte Ernest de Nassau avait été chargé de remonter l'Escaut avec une flotte transportant des troupes de déchargement afin de s'emparer de la digue du fleuve en face d'Anvers, mais qu'il fut contrarié dans son entreprise par le vent contraire, *hij werd door tegenwind naer den regteroever der rivier gedreven*, et que les troupes qui avaient réussi à gagner la rive y furent taillées en pièces. Puis ils ajoutent, en guise de conclusion : *De toeleg van Antwerpen verdween dierhalve in rook; de beangste inwooners onzer stad mogten adem scheppen, en degenen die zich bereids op de vlugt hadden begeven, konden terug komen* (1).

Van Meerbeeck, dans sa chronique, parue peu après ces événements, en 1620, est un peu plus explicite (2). L'expédition contre Anvers avait été organisée par Maurice de Nassau. Celui-ci avait quitté Bergen-op-Zoom avec 2500 cavaliers et 7000 fantassins, tandis que le comte Ernest de Nassau remontait l'Escaut avec cinq cents navires qui transportaient 8000

(1). MERTENS & TORFS. *Geschiedenis van Antwerpen.* V 343.

(2). ADRIANUS VAN MEERBEECK. *Chroniicke van de gantsche werelt ende sonderlinge van de seventhien Nederlanden.* F° 1068.



soldats. Cette flotte, arrivée à Lillo, jeta l'ancre afin d'attendre la nuit. A minuit elle fit voile vers Anvers, et malgré les pertes que lui occasionna le tir des redoutes construites sur la rive, elle parvint à l'endroit où la digue avait été percée lors du siège de la ville par Farnèse. Une partie de la cavalerie arrivée par voie de terre l'y rejoignit. Nassau débarqua ensuite sur la rive de Flandre, au Blockersdyck, 400 pionniers munis de bèches pour y détruire également la digue. Mais les troupes Espagnoles qui étaient placées en embuscade en cet endroit assaillirent les soldats ennemis et les taillèrent en pièces. Bientôt l'artillerie, que les défenseurs d'Anvers avaient amenée, se mit à tirer sur les bâteaux arrêtés au coude du fleuve. Le prince Maurice voyant la mauvaise tournure que prenaient les événements, fit en hâte débarquer les troupes, renvoya les navires à Flessingue et s'en retourna à Bergen-op-Zoom. Le chroniqueur qui fournit encore quelques détails au sujet de l'échec des forces hollandaises, ne parle pas de la saute de vent qui aurait été la cause initiale de la défaite de la flotte ennemie. Diricxsens qui résume le même récit n'en fait pas davantage mention (1). D'autre part, l'auteur de l'ouvrage publié en 1624, à Amsterdam, en l'honneur de la maison de Nassau, se borne sur ce point à une simple mention, ce qui de sa part peut aisement s'expliquer (2). Il avoue toutefois le fait matériel : « le comte ayant continuellement le vent contraire, écrit il, ne peut venir à terre au lieu ou son Excell, luy a donné charge de descendre » et plus loin « il eut peu parvenir à son desseing, mais le vent estant contraire, cela fut du tout impossible ».

(1). J. C. Diricxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens* VI 359.

(2). *Les lauriers de Nassau.* La génealogie des illustres comtes de Nassau avec la description des victoires lesquelles Dieu a octroiées aux Estats des Provinces Unies sous la conduite du prince Meurice de Nasseau 288.



Dans la grande *Cronyke van Antwepen* que de Rouveroy édita en 1775 la tentative des Hollandais contre Anvers est également résumée en ces termes : [1]

In het jaar 1605, den 5 mey, heeft den prince Mauritz met 80 vendelen voetvolk over Zeeland gescheept onder het beleyd van Ernestus van Nassouwe, met meyninge om Antwerpen te beleggen, maer den wind contrarie dien nde is hem belet het landen, al hoe wel stoutelyk passerende de Spaensche schanzen, te weten de Peerle ende Ordam, die nogtans dapper op hun schoten, waer tegen die van Antwerpen hun volk uytgezonden hebben, hebben hun den 17 mey voor den dag afgekeerd, ende by de 80 op het kasteel gevangen gebrogt, ende eenige sloepen wierden gezonken ende verbrand. Ter zelven tyde meynde den graef Ernest een brugge over de Schelde te werpen, ontrent Austruweel haer schepen van oorloge ende andere in het gezigt van Antwerpen gekomen zynde, dan alzoo den aenslag op de dyken van Vlaenderen mislukt door den wint, zoo trok hy met zyn volk naer Eckeren, alwaer den prins Mauritz leger gekomen was, die doen weder naer Bergen-op-Zoom trok, in de stad Antwerpen was groote beroerte onder de borgers, waer van veel vlugtig waeren, maer gehoord hebbende het verlaeten, zyn weder gekeerd.

Ces quelques extraits nous permettent de nous rendre compte de l'accord qui existe entre les divers historiens locaux au sujet de la tentative hostile qu'entreprit au mois de mai 1605 le prince Maurice contre la ville d'Anvers ; ceux qui recherchent la cause de son insuccès sont unanimes aussi à l'attribuer aux vents contraires. Ce n'est toutefois que dans le seul document manuscrit que nous avons découvert et que nous avons transcrit ici, qu'il soit donné à ce notable

(1) F° 192.

contretemps une origine prodigieuse. Il ne nous appartient pas de juger du bien fondé de pareille assertion. Il est toutefois intéressant de retrouver dans un acte particulier, perdu dans les minutes d'un notaire de l'époque, un récit émanant d'un témoin oculaire, récit qui dans ses détails historiques, concorde parfaitement avec ceux que les chroniqueurs ont rapportés. et qui de plus témoigne, par un acte de piété, par une fondation religieuse, d'une opinion qui indubitablement devait avoir cours à l'époque même où les évènements se déroulaient. Il serait curieux de rapprocher cette délivrance de la ville d'Anvers de deux faits prodigieux du même genre qui survinrent quelques années plus tard, mais qui cette fois sont unaniment constatés et acceptés, et qui se produisirent grâce à l'intervention de la fidèle compagne de Ste Thérèse, de la fondatrice du Carmel d'Anvers, de la mère Anne de St. Barthélemy, dont une recente décision de l'Eglise a proclamé la sainteté.

*
* *

Nous l'avons vu, la veille de sa mort, le 3 janvier 1614, le chanoine Trognæsius annulait ce codicille et faisait consigner cette révocation par le notaire Ketgen. Il avait choisi comme exécuteurs testamentaires deux de ses collègues du chapitre, les chanoines Antoine Van Heylwegen, trésorier, et Denis Leermans, chantre.

Deux monuments lui furent consacrés dans l'église Notre Dame. Ce fut d'abord un tableau placé au dessus des stalles de la corporation des selliers, représentant la Transfiguration, et peint par Dieudonné Delmont. Ces stalles étaient placées vis-à-vis de l'autel de Ste Lucie, patronne de cette même corporation. L'autel était fixé à la dernière colonne

de séparation des deux dernières nefs septentrionales, vers la tour. Sous ce tableau fut placée l'inscription suivante :

Salvatori transfigurato Sacr.
Hoc monumentum est
R. D. Philippi Emanuelis
Trognesii
qui per XLIV annorum hujus
eccl. canonici subdiāconi gradūatus contentus vixit
variamque urbis & cleri
fortunam alternis expertus, linguarum peritia
rerum usu iterata Romæ peregrinatione
et in agendis prudentia, ac dexteritate spectatus.
Decessit A° Domini M.DC.XIV
aetatis suæ LXVIII pridie non. Janarii. (1)

Sur ce monument nous possèdons fort peu de renseignements précis. Tout ce que nous avons pu découvrir à son sujet, c'est une courte mention dans un ancien manuscrit. Nous y trouvons, parmi la description des œuvres d'art qui ornaient au XVII[e] siècle la cathédrale d'Anvers, la simple nòte suivante: *Hier by tegen den muer is een groot stuck een epitaphium van den cononinck Trogne presenteert de transfiguratie Christi de figuren grooten als het leven geschildert door Deodatus del Monte* (2).

Par contre, le tableau de Deodat del Monte, la Transfiguration, existe encore; il fait partie des collections du musée de peinture d'Anvers.

(1) Cette inscription est reproduite avec des variantes dans les *Inscriptions funéraires de la province d'Anvers I* et dans le b[n] *Le Roy. Théâtre Sacré du Brabant*, tome II, 1[e] partie, p. 55. Nous avons adopté la version de ce dernier auteur.

(2) Bibliothèque royale de Bruxelles. Section des manuscrits. II 2707. Besonder schilderijen van O. L. V. t'Antwerpen.

L'autre inscription fut gravée sur une pierre sépulcrale placée dans la seconde nef latérale septentrionale de l'église, près de l'autel des charpentiers, accolée à la seconde colonne, suivant celle contre laquelle était placé l'autel des selliers.

L'inscription était concue comme suit:

D. O. M.
R. D. Philippi Emanuelis
Trognœsii
hic dum vixit canonici
exuviæ
hoc sarcophago conditæ
decretorium restaurationis
universalis
diem expectant
Anima ut in pace sit
viator roga. [1]

Cette inscription était surmontée du blason de Trognæsius qu'accompagnaient les quatre quartiers de Trogney, Van der Heyden, Faes, Vos. L'examen de ces armoiries, mérite un moment d'attention.

Le blason du chanoine était écartelé: aux 1 & 4 d'or à la bande d'azur chargée d'un blaireau d'argent, accompagnée en chef d'une aigle et en pointe d'un lion, le tout de sable, qui serait Trogney ou Trognæsius; aux 2 & 3 d'azur à la fasce d'argent chargée de trois maillets penchés de gueules, accompagnée de trois fleurs de lys d'or deux en chef et une en pointe, qui serait van der Heyden.

A remarquer, que le blason formant quartier de Van der

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers. I p. 367.



Heyden porte en chef trois fleurs de lys; mais ce peut être une erreur de transcription. Nous n'insisterons pas.

Il était d'usage à cette époque qu'un ecclésiastique qui obtenait sa license universitaire choisissait un blason dont désormais il faisait usage. Tel aura été sans doute le cas pour le chanoine Trognæsius.

Mais le blason qui surmonte son inscription funéraire n'a plus ce caractère. C'est bien un blason de famille; ce que confirme encore l'écartelé avec les armoiries de sa mère, et l'encadrement des quatre quartiers paternels et maternels.

A notre avis, nous nous trouvons ici en présence d'une spéculation héraldique postérieure à la mort du chanoine, mais contemporaine de l'inscription de son frère Joachim à l'abbaye St. Michel et de sa nièce Victoria-Candida à l'église St. Laurent. Ces deux dernières furent posées par Victoria-Candida Trognæsia, qui probablement aura également fait placer la première. Toutes trois ne sont le résultat que d'une de ces créations héraldiques dont on retrouve tant d'exemples à cette époque, et qui auront eu pour auteur un de ces généalogistes faussaires dont les machinations ne se comptent plus.

En admettant que les premier et quatrième quartiers du blason du chanoine Trognæsius représentent réellement ses armoiries particulières, nous ne croyons cependant pas pouvoir les accepter comme ayant appartenu réellement à sa famille. Nous avons vu en effet le premier de Trogney qui s'établit à Anvers y débiter de la toile. Sa boutique fut transformée en librairie; ses enfants devinrent imprimeurs. Ce sont certes tous metiers honorables, mais qui ne semblent cependant pas dans ce cas avoir été exercés par des membres d'une famille patricienne.

D'autre part, nous avons dit que le frère du chanoine, Joachim Trognæsius, avait été enterré dans l'église de l'abbaye

St. Michel. Une inscription commémorative, consacrée à sa mémoire, fut inscrite dans le déambulatoire sud du chœur, sur la balustrade en marbre qui clôturait la chapelle de S. Herman Joseph [1]. Or à quelques pas delà, en sortant de cette chapelle, s'élevait le monument du jurisconsulte Jacobaeus. Les armoiries de ce dernier sont identiques comme disposition, et presqu'entièrement comme composition, à celles de Trognæsius. Elles portent en effet : tranché d'or à l'aigle de sable, et de sable au lion d'or. Le tout chargé d'une bande de gueules à trois fleurs de lys d'argent. Les deux blasons sont pour ainsi dire identiques. Dans celui de Trognæsius on a simplement modifié les émaux et les couleurs. Puis on a remplacé les trois fleurs de lys par un blaireau. Cet animal, dont l'emploi en héraldique est assez rare, est d'après nous, tout simplement emprunté au blason de la famille Taxis ou Tassis. On se rappellera que le doyen Jean-Roger de Tassis fut le constant protecteur d'Emmanuel-Philippe Trognæsius, aussi bien quand il était imprimeur que quand il fut devenu chanoine.

Nous estimons donc nous trouver ici en présence du blason que se composa le chanoine Trognæsius, quand il obtint sa licence en l'un et l'autre droit.

Quant à l'écartelé avec le quartier de Van der Heyden, il est au moins bizarre. Nous ne croyons pas trouver d'autres exemples d'ecclésiastiques ayant intercalé dans leurs armoiries particulières, le blason de leur mère.

La mère du chanoine Trognæsius était Catherine van der Heyden. Nous estimons que, pas plus que son mari, elle n'appartenait à une famille patricienne.

Les familles de ce nom à Anvers sont nombreuses ; on en

(1) *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers III.*



rencontre à tous les degrés de l'échelle sociale, sans qu'il existe entre elle le moindre lien de parenté. Il y en eut qui furent anoblies, telle par exemple celle du bourgmestre Michel van der Heyden, mais celle-ci est éteinte. Une autre plus tard à même porté le blason que Trognæsius avait adopté ; mais ce fut assez longtemps après le décès de ce dernier. Peut-être s'agit-il d'un de ses parents ; nous n'avons pas vérifié la chose. Catherine van der Heyden appartenait à une ancienne famille qu'on retrouve déjà à Anvers au XVe siècle. Toujours ses membres se livrent au commerce du cuir : tanneurs, marchands de cuir, etc. Le père de Catherine, Jacques van der Heyden, mort en 1523, était conseiller de la corporation des merciers ; son grand père était doyen de la corporation des tanneurs et cordonniers, *de huidevetters en scoenmakers ambacht* ; il était également régent de la chapelle des SS. Crespin et Crispinien qui appartenait à ce métier. François van der Heyden, en faveur duquel, dans le codicille de son testament, le chanoine instituait un legs, était marchand de cuir, *leerverkooper*, et en 1613-1614 fut choisi pour remplir les fonctions de doyen de la corporation des merciers. Encore une fois, famille des plus honorables. Nous en connaissons la généalogie détaillée et vainement on y rechercherait une origine patricienne, des alliances ou des situations qui puissent justifier, en quoi que ce soit, une prétention de ce genre.

Nous croyons cette démonstration assez péremptoire pour que nous n'ayions plus à renouveler notre argumentation au sujet des autres quartiers qui accompagnent le blason du chanoine Trognæsius.

* * *

Le fils ainé de Jean Trognæsius et de Catherine Van der Heyden, *Joachim Trognæsius*, naquit en 1556. C'est du moins

la date que l'on peut déduire d'une indication fournie par la liste des jeunes gens qui furent inscrits pour faire partie de la chorale de l'église Notre-Dame et sur laquelle on peut relever, sous la date du 10 mars 1571, l'inscription de *Joachim Tornesius antverpiensis legitimus 15 annorum* (1). Toutefois une autre indication retrouvée dans un acte scabinal de 1606, le dit en cette année âgé de 47 ans, ce qui rapporterait sa naissance à l'année 1559 (2). Joachim Trognæsius suivit la carrière paternelle. Il s'établit comme libraire et devint imprimeur. Dans les comptes de recettes de la gilde des *Violieren*, dressés pour l'exercice 1588-1589, figure au chapitre des contributions annuelles, parmi les noms des confrères qui acquittèrent leur cotisation de 5 sous, celui de *Tornesius Jochim, boeckvercooper* (3). Il continua à habiter la boutique paternelle, *in 't gulden Cruys*, au cimetière Notre Dame, jusqu'au jour où ses affaires s'étant suffisamment développées, il trouva nécessaire de se loger en une demeure un peu moins exigue.

Le 15 Juin 1604 il achetait en effet de l'échevin Gaspard Rovelasco une maison portant pour enseigne «le fer à cheval» et située dans une impasse aboutissant rue Porte aux Vaches. Voici comment cet immeuble est décrit dans l'acte d'acquisition : *Eene huysinge met kelderen, plaetse, cameren, solderen, gronde ende allen den toebehoerden innegaende van Coeperstraete deur lancx ende over den ganck van der silversmeden gestaen ende gelegen achter de vr̄s silversmeden huysinge genaempt thoefijsere inde vr̄s Coeperstrate gestaen tusschen de voors ganck oostwaerts, Jans Deschamps den ouden huysinge westwaerts, Jans Garnis ende consorten mr Alexan-*

(1) Archives de l'église Notre-Dame. Caps. Dom. N. p. 36.

(2) Archives communales d'Anvers. Schepen brieven 1606. K B II 467.

(3) Rombouts & Van Lerius. De Liggeren en andere historische archieven der Antwerpsche Sint Lucasgilde.

der Goubous huysinge eñ erve hier af gespleten zijnde genaempt den wolsack suytwaerts ende Pauwel van Gheemarts erve eñ huysinge noortwaerts [1]. Il ne fut payé lors de la signature de cet acte qu'une partie du prix d'achat. Une somme de 2700 florins restait due par l'acheteur qui s'engagait à l'acquitter par annuités.

Les affaires commerciales de Joachim Trognæsius devaient avoir pris une certaine ampleur, car nous le trouvons en 1602 donnant procuration successivement à Suzanne Croetheyns, veuve de Jehan Genoels, et à Walrand Moers, procureur à Liège [2], pour réclamer le payement de diverses créances qui lui étaient dues à Liège, dans le Hainaut, l'Artois et les Flandres.

Il possédait probablement des dépôts dans plusieurs villes de ces régions. Dans divers actes qu'il passa devers les échevins d'Anvers, nous le trouvons affirmant son droit de propriété sur des livres et papiers qu'il avait reçus de Dixmude, sur des *boecken, pampieren ende andere coopmanscapens* qui sont déposés à Courtrai et ailleurs encore, confiant la défense de ses intérêts à Jean Corbde, procureur à Ypres, pour revendiquer ses droits vis à vis de Michel Vale, libraire dans cette ville, etc. [3].

Ce fut vers la même époque qu'il se réconcilia avec son frère, le chanoine Trognæsius, pour terminer à l'amiable un procès qui était engagé entre eux depuis plusieurs années pour le règlement de la succession paternelle. Le 17 mars 1606 les deux frères s'engageaient en effet à renoncer à toute action judiciaire et à se céder mutuellement leurs prétentions en transformant leurs droits en une donation mutuelle entre

(1) Archives Communales d'Anvers. Schepen brieven 1604 M N I 21.
(2) *Loc. cit.* 1602 certif. B. 194. 224.
(3) *Loc cit.* 1592 certif B 33. Schep. Brieven 1599. 54. 341.

vifs [1]. Toutefois cette affaire ne fut définitivement terminée qu'en 1614 à la suite d'une transaction passée entre Joachim Trognæsius et les exécuteurs testamentaires de son frère [2].

Pour l'impression des publications qui sortirent des presses de Joachim Trognæsius, on connaît diverses marques que successivement il employa [3].

Ce fut d'abord la seconde marque qu'avait utilisée son frère Emmanuel-Philippe. Toutefois il la modifia en entourant le médaillon d'un encadrement ornamental. Peu après il adopta un type de marque tout à fait différent. Celle-ci représente un feu de bois ; d'un nuage qui le surmonte surgit une tête d'enfant ou de génie qui souffle pour attiser les flammes. Sur deux côtés du rebord de la pierre qui sert de base au foyer, se lit le mot : *Augetur* Il existe deux variétés de cette vignette. Une autre marque ne diffère de la précédente que par l'inscription de la devise sur un seul des côtés de la pierre du foyer. Cette marque se retrouve également en deux variétés. Le même foyer figure encore une fois sur une nouvelle variété de cette marque, toutefois il est ici placé à l'avant plan d'un paysage. Toute la composition est enfermée dans un médaillon qu'entourent divers ornements et que soutiennent deux figures de femmes. De cette dernière marque il existe également une variété d'un type agrandi.

On remarquera qu'une des premières publications portant le nom de Joachim Trognæsius n'est qu'éditée par lui et

(1) *Loc. cit.* Schep. brieven 1614 G K II.

(2) Archives communales d'Anvers. Schepen brieven 1606. K B III 227 V°.

(3) Chev. Van Havre. Marques typographiques des imprimeurs et libraires d'Anvers. — Fr. Olthoff. De boekdrukkers, boekverkoopers en uitgevers in Antwerpen. — G. D. Bom. Vlaemsche druckers uit het tweede en derde tijdvak der renaissance.



qu'elle fut imprimée par Matthieu de Rische. Les publications que lui même édita sur ses propres presses semblent être postérieures à celle-ci. Il est probable qu'il fut d'abord libraire, et même éditeur, mais que ce ne fut que plus tard qu'il devint réellement imprimeur.

Les comptes de l'imprimerie Plantin fournissent encore un exemple qui confirme cette supposition (1). On y trouve en 1586 mention d'achats que fit Joachim Trognæsius en qualité de libraire ou d'intermédiaire. En effet, Abraham Ortelius est débiteur de 5 1/2 sous « pour pasport et tolle d'une siene balle payé envoyée par J. Trognæsius ». Plus loin, Trognæsius est inscrit comme acheteur de six exemplaires de l'édition française de la description des Pays-Bas de Guicciardini : « pour Joachim Trognæsius 6 description du Pais Bas, fig. f° pl. 42 ». Ces ouvrages étaient destinés à l'imprimeur François Hogenberg de Cologne, mais en route ils avaient été détériorés, et ce dernier refusait de les recevoir : « item pour 6 descriptions de Guicciardin avecq figures à luy envoyées pr J. Trognesius lesquels estamit mouillez en chemin. Il ne les a voulu recevoir mais demandoit autant livres en cuivre ».

Joachim Trognæsius publia aussi bon nombre d'ouvrages consacrés à la musique; il sont recommandables par leur bonne exécution typographique (2). Le premier d'entre-eux

(1). Jan Denucé. Oud Nederlandsche kaartmakers in betrekking met Plantijn I 202 - II 296, 297.

(2) Alphonse Goovaerts. *Histoire et bibliographie musicale dans les Pays-Bas*. M. Goovaerts consacre quelques lignes aux imprimeurs Trognæsius et à leur famille. Il rappele que Joachim travaillait depuis 1595, qu'il était frère du chanoine Emmanuel Philibert et que son fils Alexandre était imprimeur de réputation. Ce dernier point est contestable. Ce qui l'est encore davantage c'est l'assertion que Joachim Trognæsius appartenait à une famille noble, que sa femme Livine de Pickere était aussi noble, et qu'il possédait une seigneurie en Anjou. Nous avons fait justice de ces prétentions. M. Goovaerts

sortit de ses presses en 1600 ; il porte pour titre : *Les hymnes sacrez et odes spirituelles pour chanter devant et après la leçon du catéchisme par Michel Coyssard de la Compagnie de Jésus. A Anvers chez Joachim Trognese MDC* (in 8° 165 p.)

La musique qui souligne le texte sacré est l'œuvre de Jean Ursucci gentilhomme lucquois.

Peu après se succedèrent d'autres ouvrages consacrés au chant grégorien. Le principal de ceux-ci fut édité en deux volumes, dont voici le titre :

Pars hiemalis antiphonarïi Romani secundum novum breviarium recogniti. Antverpiae apud Joach Trognaesium. M.DC.XI. (in f° frontispice gravé).

Pars aestivalis antiphonarii romani secundum novum breviarium recogniti. Antverpiae apud Joach Trognæsium. MDCXI (in f° frontispice et portrait de Mathias Hovius archevêque de Malines).

* * *

Joachim Trognæsius n'était pas dépourvu d'ambition et un moment il conçut le projet d'obtenir la charge de prototypographe royal.

Plantin en effet, était décédé le 1 juillet 1589. La charge de prototypographe royal devenait vacante. On sait que celle-ci avait été créée en 1570 par Philippe II. Quelques années plus tard, pendant que nos provinces soulevées étaient gouvernées par les Etats, il ne pouvait plus être question de censure.

ajoute aussi que l'on voit encore dans l'église St. Laurent un vitrail avec les quartiers de Victoria Trognæsia. Bornons nous à observer que l'église St. Laurent dans laquelle ce vitrail se trouvait placé et qui s'élévait à proximité de l'*Hof ter Beke* dans le *Markraveley* a été démolie en 1832, et que dans la nouvelle église bâtie sous le même vocable, au coin de la rue Van Schoonbeke, plus rien ne rappelle le souvenir de la dynastie de Trognæsius.



Après le retablissement du gouvernement espagnol, Plantin reprit son titre et le conserva jusqu'à sa mort. Les Moretus, ses héritiers et successeurs, sollicitèrent à leur tour l'octroi de cette charge royale.

De son côté Joachim Trognæsius posa également sa candidature et fit faire des démarches à Rome, car pour cette nomination, l'autorité royale admettait l'intervention religieuse, et l'avis du pape pouvait avoir un grand poids. L'évêque d'Anvers, Lævinus Torrentius, dans une lettre qu'il adressa le 22 août 1590 au nonce Octave Frangipani, intervint en faveur des héritiers de Plantin (1) : *Ad cetera negotia*, écrivait il, *quod attinet epistolam Celsitudinis tuæ ad Consilium regium de typographo Trognesio reddi curavi.... nec video quis Plantini hæredibus præferri possit. Trognesius certe nullo modo huic oneri sufficit, et compescenda esset fratris ejus, qui Romæ nihil non audet, impudentia.*

Trognæsius ne réussit pas dans ses démarches ; les héritiers de Plantin ne furent du reste guère plus heureux. On négligea de remettre en vigueur l'édit constitutif, et quoique les Moretus gardassent le titre de prototypographe, la fonction fut virtuellement abolie et ne fut pas rétablie.

Au sujet de la moralité de Joachim Trognæsius nous avons exhumé quelques documents, qu'on pourrait peut être souhaiter un peu plus explicites et qui semblent la faire entrevoir sous un jour assez douteux. Son fils Alexandre paraît même dans cette voie avoir dans sa jeunesse suivi les errements paternels. Voici les faits :

Au début de l'année 1613, à la requête des conseillers de la corporation des libraires anversois, Sébastien Vrancx, doyen

(1) Reusens. Lettres de Lævinus Torrontius, évêque d'Anvers au nonce apostolique Octave Mirto Frangipani.

de la gilde St. Luc ; Guillaume De Vos, ancien doyen et conseiller de la même gilde ; Jerôme Verdussen, le jeune, libraire ; et Jean Van Keerbergen, également libraire, déclarent, sous forme officielle, (1) que les 5 et 6 Décembre précédents ils se sont rendus à Bruxelles pour y avoir une entrevue avec l'archévêque de Malines, qui était alors Mathias van den Hove ou Hovius. Ils lui exposèrent une plainte qu'ils étaient chargés d'émettre au nom du libraire Jerôme Verdussen. Celui-ci protestait parcequ'un antiphonaire qu'il avait fait venir de Paris à la demande du clergé de l'église St. Jacques avait été saisi par Joachim Trognæsius, sous prétexte que le privilège dont il était investi lui donnait le droit d'user de pareille procédure : *opt stuck van seker antiphonale gedruct tot Parys dwelck hy voor de kercke van St. Jacops alhier door ordre van pastoor en kerckmrs hadde doen come ende dwelck by Joachim Trognesius in arreste was genomen wt crachte soe hy pndeerde van syne privlegie ende alsoe hy affirm̃ in vicatie wesen̄ metten vrs eerw en̄ doorl heere den ertsbisschop nopen̄ tvrs stuck.*

Le prélat répondit qu'il était fort étonné de cette affirmation et qu'il n'avait nulle connaissance de cette affaire. Par contre il exprima son mécontentement au sujet de la liberté dont on usait pour vendre ouvertement des livres prohibés ou licencieux. Il fit notamment connaître, que lors de la dernière fête de St. Luc, Alexandre Trognæsius lui avait montré deux ouvrages de l'Aretin renfermant des gravures obscènes, *repnteren̄ actus obscenos venerios.* L'archevêque avait gardé comme pièce de conviction le plus grand de ces ouvrages ; Alexandre Trognesius avait conservé le plus petit pour lequel, prétendait-il, on lui avait offert 15 florins.

(1) Archives communales d'Anvers. Minutes du notaire L. Van den Berghe Année 1613, f° 23, & 37 V°.



Les délégués se montrèrent fort étonnés de cette révélation et assurèrent qu'ils ignoraient entièrement que des livres de ce genre pouvaient s'acheter à Anvers : *waerop syl. affirmanten vwondert synde allegeerden noyt gheertast gesien te hebben dat men diergel schandaleuse beelden oft boecken hadde vercocht.*

L'archevêque leur révèla alors que Joachim Trognæsius et son fils, Alexandre, depuis longtemps déjà avaient cherché à se procurer ces ouvrages chez divers libraires, notamment à Anvers chez Pierre De Jode l'ancien, doyen de la gilde St. Luc, et à Bruxelles chez le libraire Hans Ryns. Finalement ils avaient réussi à les découvrir chez un boutiquier bruxellois, et les avaient payés respectivement 2 et 1 florins.

Comme les délégués insistaient pour avoir des détails au sujet de la manière dont Trognæsius avait pu acquérir ces ouvrages, l'archevêque fit appeler le libraire Ryns. Invité à préciser les renseignements qu'on désirait, celui ci déclara; que depuis bon temps déjà Trognæsius et son fils l'avaient chargé de rechercher des ouvrages de ce genre. Il s'en était procuré divers, parmi lesquels Alexandre Trognæsius avait choisi les deux volumes incriminés. Il prétendit avoir brûlé les autres et assura qu'il refusa d'en vendre encore à Trognæsius qui le menaca de s'en emparer par force, dans le cas où il ne voudrait pas les lui céder volontairement. Reyns lui avait demandé ce qu'il avait fait des deux volumes de l'Aretin; Alexandre Trognæsius répondit qu'il les ferait soigneusement relier : *heel fraey souden doen binden*. Malgré les instances de son acheteur, Ryns refusa de lui vendre les ouvrages convoités et assura les avoir ensuite brûlés.

Les délégués des libraires anversois, désireux de compléter leur enquête, se rendirent chez l'ancien doyen Pierre De Jode, et lui demandèrent si en réalité Trognæsius s'était



rendu chez lui avec son fils, pour s'informer s'il ne pouvait lui procurer certaines publications licencieuses : *omme soecken oft vraegen naer eenige schādaleuse boecken naementl. eenige inhoudende de gesneden figueren van Aretino repn̄teñ actus obscenos venerios.* De Jode reconnut que le fait était exact; qu'en effet Trognæsius lui avait rendu visite accompagné de son fils, pour lui demander de lui procurer les ouvrages en question. De Jode avoua que cette démarche l'avait fort étonné, d'autant plus qu'elle était faite en présence d'un jeune homme non marié : *in pn̄tie van syne sone noch jongman eñ ongehoudt wesende hem nyet en schaenden naer alsulcke schandaleuse boecken te vraegen.*

Il est probable que l'ouvrage incriminé était les *Sonetti lussuziosi*, composés par Pierre l'Aretin vers 1525, qui étaient illustrés de gravures excessivement libres, gravées par Marc Antoine Raimondi d'après les dessins de Jules Romain. Ces estampes furent aussi réunies, sans texte, en un certain nombre de recueils qu'on appela des « Aretins ».

Quoiqu'il en soit, cette enquête n'est pas faite pour nous donner une haute idée de la moralité de Joachim Trognæsius et de son fils Alexandre.

* * *

Le 15 novembre 1587 Joachim Trognæsius épousa en l'église cathédrale d'Anvers Livine de Pickere, fille d'Arnould de Pickere. Les témoins du mariage furent le chanoine Emmanuel-Phillippe Trognæsius et Corneille de Dale (1). Joachim Trognæsius mourut le 23 juin 1624; sa femme l'avait précédé dans le tombe depuis le 27 mars 1620. Ils furent enterrés dans l'église de l'abbaye St. Michel, dans le déambulatoire, à l'entrée de la chapelle de S. Herman-Joseph. Sur la balustrade

(1) Archives de l'église Notre Dame d'Anvers.



en marbre clôturant cette chapelle fut placée la double inscription suivante :

D. O. M.
Domino Joachimo Trognœsio
domino in Augou
qui obiit XIII Junii anno MDCXXIV
ac toti familiæ

—

D. O. M.
et Livinæ de Pickere
ejus conjugi
quae obiit XXVII Mart aº MDCXX
filia Victoria posuit

Puis, sur une pierre sépulcrale couvrant le caveau, ménagé au pied de la balustrade, se lisaient ces mots :

Ostium
Monumenti
Joachimi
Trogney
et
Suorum (1)

La qualification de seigneur d'Angou qui est donnée à Joachim Trognæsius nous déconcerte. Les quelques-renseignements que nous avons fournis sur son existenee, nous l'ont fait connaître comme libraire, exerçant sa profession dans la boutique paternelle, puis comme imprimeur. Rien ni dans sa manière de vivre, ni dans ses alliances, ni dans son entourage,

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers III.

ne trahit la possession d'un bien seigneurial, ni une manière de vivre en rapport avec une situation de ce genre.

Puis, où placer cette seigneurie d'Augou ? Nous en avons vainement cherché la situation, sans en trouver trace. L'inscription nous apprend que le monument fut érigé dans l'église St.-Michel par Victoria Trognæsia, la fille de l'imprimeur. Ce renseignement nous fournit sans doute la clef du mystère. La solution sera la même que pour l'inscription du chanoine Trognæsius. Nous l'exposerons plus loin, en parlant du troisième de ces étonnants monuments héraldiques, celui que Victoria Trognæsia éleva pour perpétuer sa propre mémoire.

Par testament Joachim Trognæsius avait legué une rente grèvant un bien situé dans la paroisse de Rosselrede en stipulant que les intérêts devraient servir à exonérer les frais d'un service funéraire annuel à célébrer pour le repos des âmes de tous ceux qui seraient ensevelis dans le caveau des Trognæsius à l'abbaye St. Michel : « *Voor d'overledene sielen die begraven syn ende begraven sullen worden in den kelder van de twelff apostellen binnen d'abdye van Ste Michiels alhier* ».

JOACHIM TROGNÆSIUS ET LIVINA DE PICKERE eurent huit enfants, tous baptisés à l'église Notre-Dame à Anvers. Ce sont :

1° *Alexandre-Charles Trognæsius*, dont nous parlerons plus loin ;

2° *Catherine Trognæsia*, baptisée le 29 avril 1590. Elle eut pour parrain le clerc Tackoen et pour marraine Catherine Méganck. Elle était déjà morte en 1612 ;

3° *César-Joachim Trognæsius*, frère jumeau de la précédente. Il en sera question ci-bas, après son frère Alexandre ;

4° *Liévin Trognæsius*, dont nous ignorons la date éxacte de naissance. Il en est encore fait mention dans le testament de son oncle, le chanoine Trognæsius ;

5° *Prudentia-Modesta Trognæsia*, baptisée le 25 août 1591. Parrain Henri de Pickere Marraine Anna van Ouwegem ;

6° *Georges Trognæsius* fut tenu sur les fonts baptismaux le 14 avril 1593, par Georges Van Weesemael et Sara Trognæsia, mort sans alliance ;

7° *Victoria-Candida Trognæsia*, baptisée le 31 décembre 1595. Parrain Livinus de Muldere, prieur de l'abbaye d'Affli-ghem ; marraine Susanne Goetteyns. Il en sera fait mention à la fin de notre travail ;

8° *Sophia Trognæsia*, baptisée le 10 août 1597, parrain Antoine Rysheuvels, marraine Madeleine Van den Broecke. Elle mourut jeune.

* * *

Livine de Pickere devait avoir joui d'une assez jolie fortune ; elle possédait notamment des propriétés en Flandre. Elle avait de plus hérité d'un jardin maraîcher assez considérable, appelé *de veldekens*, situé au coin est de l'avenue du marcgrave et de l'avenue de la barrière. Elle mourut le 27 mars 1620, et le 23 juin de la même année il fut procédé, entre son mari et ses enfants, au partage des biens de la communauté. Joachim Trognæsius garda pour son compte l'imprimerie avec la boutique de librairie et toutes les marchandises en magasin : *boecken, gerietschappe van druckerye, drucken, papieren in druckerye, winckel off binderye*. Cette exploitation était alors installée dans l'immeuble de la rue Porte aux Vaches, *achter de huyse geheeten het hoeffyser*. Il reçut encore des terres situées à Pitthem, dans la châtellenie de Courtrai. Ses enfants, le même jour partagèrent entre eux la part qui leur était échue, c'est à dire d'autres biens à Pitthem, une ferme à Tronchiennes près de Gand, une métairie à Capellen près de Reckem, différentes terres

ou jardins au Kiel et au Marcgraveley, entre autres le *Visput*, dont nous parlerons tantôt et *de veldekens* (1). Cette dernière propriété échut à Prudentia Trognæsia, qui la revendit le 10 février 1621 à son frère César Joachim Trognæsius; celui-ci ne la garda du reste pas (2).

Il est à remarquer que dans ces actes il n'est nulle part question d'une seigneurie d'Augou ou Auggu dont Joachim Trognæsius aurait été propriétaire. Elle doit avoir existé seulement dans l'imagination de sa fille, à moins que l'on n'ait décoré de ce titre l'une ou l'autre ferme ou quelque bien rural de ce nom qu'il aurait possédé en Flandre. Les généalogistes du XVII[e] siècle avaient l'imagination féconde et pour eux, pareille transformation, aurait été peccadille.

La fortune de Joachim Trognæsius s'était encore accrue en 1578 de quelques rentes dont il avait hérité, de concert avec ses enfants, de Marguerite Wellems alias van Craywyck qui avait épousé Gelmerius Memoremontius devenu lors de son veuvage curé de l'église S[t] Pierre à Rostock (3). La défunte était la tante maternelle de Catherine van der Heyden, femme de Trognæsius.

*
* *

Alexandre Trognœsius eut une existence des plus mouvementées. Sous beaucoup de rapports elle présente de frappantes analogies, avec celle de son oncle le chanoine Emmanuel-Philippe Trognæsius. On le trouve d'abord suivant les traditions familiales et exerçant la profession de libraire.

C'est en cette qualité qu'il fit partie de la gilde St. Luc et y entra comme fils de maître. La date de son inscription n'est

(1) Fernand Donnet. *Histoire du Marcgraveley.* (mss)

(2) Archives communales d'Anvers. Schepenbrieven 1620 I 142.

(3) *Loc. cit.* 1578 M K 1 134 - 1587 M N 1 147. 213.



pas connue ; elle ne se trouve pas dans les registres de cette corporation artistique. Par contre, dans le compte de gestion que présentait pour l'exercice 1627-1628 le doyen Jean Baptiste Barbe, il est deux fois fait mention d'Alexandre Trognæsius. Au chapitre de recettes consacré aux : *Anderen ontfanck van meesterssonen, die met den wijn sijn vrij geworden*, se trouve renseigné le nom d'*Alexandre Tornesius bouckvercooper*, et plus loin : *vervolch van de wijnmeesters oft meesterssonen die resteren*, indiquant également un payement fait par *Alexandre Tornesius, bouckvercooper* (1).

Ces inscriptions, à cette date, sont assez énigmatiques. Il est évident qu'en 1627, Alexandre Trognæsius devrait déjà depuis de nombreuses années faire partie de la gilde, son nom figurant dix sept ans plus tôt sur des ouvrages édités par lui. D'autre part, depuis longtemps aussi il avait abandonné les affaires commerciales pour embrasser la carrière ecclésiastique. Une seule supposition nous parait acceptable, c'est celle d'une dette restée longtemps en souffrance et dont le solde, par suite de circonstances que nous ignorons, fut acquitté longtemps après.

Alexandre Trognæsius semble avoir à cette époque liquidé plus d'un ancien compte. Nous avons en effet trouvé qu'il avait cédé le fonds de librairie lui appartenant à deux confrères, les libraires Jerôme Verdussen, le jeune, et Guillaume Leestins. Ceux-ci lui payèrent le montant de leur achat le 18 février 1627, Trognæsius leur en donna quittance (2). Cette pièce est intéressante parce qu'elle énumère les ouvrages qui avaient fait l'objet de cette transaction. Parmi ceux-ci nous rele-

(1) Rombouts & Van Lerius. *De liggeren der Antwerpsche Sint Lucasgilde.* I 851 & 658.

(2) Archives communales d'Anvers. *Schepen brieven.* 1627 I f° 329.

vons mention de 207 antiphonalia, 24 graduale, 79 différents sermons de Costerus, 204 « cabinet de prières » du même auteur, 100 « méditatien » en deux volumes de Scribanus, 154 « phases poeticæ », 198 « comparationes veterum poetarum, 208 metamorphoses. 178 poemata de Vernardus, 251 « flores epitaphorum », 190 « euchridion oratorum », 76 « épigrammata » Verentii, et nombre d'autres publications trop longues à énumerer.

L'année suivante il éteint une nouvelle dette, dont il était redevable, nous ignorons pour quelle cause, à une certaine Martine Cocx. Pour obtenir son complet désistement il lui cède en toute propriété, le 23 août 1628, tous les livres, meubles et autres objets lui appartenant et déposés à Anvers dans une maison appelé « Het boomken », située rue du Paradis [1].

Il est à remarquer qu'à partir de cette époque Alexandre Charles Trognæsius adopte pour son nom la forme A. Trogney. Dans certains actes il s'intitule pompeusement : Archidiacre d'Utrecht, curé de la ville et fortifications du Sas de Gand, au service de Sa Majesté catholique.

En même temps il cédait à ses frères et sœurs la part indivise qu'il avait conservée dans certains biens hérités de ses parents et mettait fin par des transactions à des procès dans lesquels il était impliqué avec des étrangers.

Les ouvrages que publia Alexandre Trognæsius sont rarissimes. Nous n'avons trouvé jusqu'ici cités que les deux suivants, portant la date de 1610 : *Veterum pœtarum comparationes in usum studiosæ iuventutis collectæ* et *Lexicon Flandrico Latinum.*

Le premier de ces ouvrages mérite un moment d'attention. C'est un volumineux bouquin de 512 pages, rédigé en forme

(1) *Loc. cit.* 1628 I. 94 V°.



de dictionnaire, c'est à dire qu'il se compose d'une interminable série de verbes, de noms propres, de substantifs et même de membres de phrases rangés par ordre alphabétique, et suivis chaque fois d'extraits d'œuvres poétiques diverses dans lesquels ils sont employés Une mention manuscrite ancienne, inscrite sur la garde du volume qui fait partie de notre bibliothèque, désigne Alexandre Trognæsius comme auteur de cet ouvrage (1). Cette indication est elle exacte ? Certains passages de la préface permettraient de le supposer. Il est à remarquer toutefois que le nom d'Alexandre Trognæsius ne figure pas sur le titre en qualité d'imprimeur et qu'on n'y relève que cette mention : *Ex officina Joach Trognæsii.* Il est possible que Joachim Trognæsius, qui ne mourut qu'en 1624, avait dès lors cédé ses affaires à ses fils qui les continuaient sous cette forme quelque peu modifiée et moins personnelle de son ancienne firme.

L'ouvrage débute par une préface toute imprégnée des louanges les plus exagérées et signée du nom de *Alex. Carol. Trognæsius*, I. F. Que signifient ces deux dernières initiales I. F. ? Faut il lire *Iuris facultatis* et supposer que le signataire, âgé alors de 22 ans, était encore élève de quelque faculté universitaire ? Ce pourrait être vraisemblable.

Quoiqu'il en soit, cette préface est adressée à *Ampliss, clarissimoq. viro D. Petro Peckio consiliário Mecliniensi et SS. Archiducum Belgii P. P. in Francia legato.*

(1) Notre volume, du reste en fort bon état de conservation, offre encore une particularité assez intéressante. Il fut donné en prix, en 1666, à un certain Corneille Verscuren de Tilburg, élève des religieux du prieuré de Corsendoncq. On y relève en effet une inscription manuscrite qui débute ainsi : *Præmium pietatis / ex maiori figura ad gramaticam / ingenio ac probo adolescenti / Cornelio Verscuren Tilburgensi*. Suivent quelques vers qui sont signés : *In gymnasio Turnauthano sab / regemine can. reg. de Corsendoncq / anno 1666.*

Ce patronage était d'une haute valeur, car Pierre Peckius fut sans contredit un des personnages les plus illustres du début du XVII[e] siècle (1). Il était fils de Pierre Pecq ou Peck, natif de Zirickzee, qui fut un juriste célèbre. Elève de Mudée, il fut reçu docteur en 1553 et enseigna à l'université de Louvain les droits romain et canon. Membre du grand conseil de Malines, puis du conseil privé, il composa de nombreux ouvrages juridiques et traita surtout le droit maritime. Il mourut en 1589. Son fils Pierre Peckius vit le jour à Louvain en 1562. Il fut élève de son père à l'université de Louvain où il obtint le grade de licencié ès lois. Avocat au grand conseil de Malines, il parcourut rapidement une carrière des plus brillantes. En 1601 il fut nommé conseiller au même conseil en remplacement de Jean Bennynck ; puis il passa le 24 octobre 1610 au conseil privé. De 1607 à 1611 il fut envoyé en France par les archiducs en qualité d'ambassadeur. Son action dans ce pays fut considérable ; il eut d'abord à aplanir les difficultés nées à la suite de la fuite de la princesse de Condé qui s'était refugiée à la Cour de Bruxelles ; il dut ensuite s'efforcer d'obtenir qu'Henri IV, qui se proposait de porter secours aux Hollandais, abandonnât ses projets belliqueux ; il obtint aussi que la neutralité des duché et comté de Bourgogne fut reconnue Son savoir, son éloquence, son habileté politique étaient si appréciés à la Cour de France, qu'on l'avait surnommé « le sage Flamand ».

Il fut en 1612 envoyé en mission à Vienne pour régler diverses successions auxquelles prétendait l'archiduc Albert. En 1620 il assiste à Wurtzbourg à la réunion de la ligue

(1) Britz. Code de l'ancien droit Belgique. L. Stroobant. Les magistrats du grand Conseil de Malines. Butkens. Trophées du Brabant. J. B. Stockmans. *Geschiedenis der gemeente Mortsel.* Loyens. De Consilio Brab.



catholique; il y préconise quelque peu la liberté religieuse. Après s'être fait en 1618 le défenseur des échevins du ban de Malines dans la question de la collation de certaines charges, et avait, en 1619, soutenu les intérêts des corps de métiers qui s'opposaient à la levée d'impôts irréguliers; il remplit encore en 1621 une importante mission à la Haye. Dès 1616 il fut nommé garde des chartes et conseiller d'Etat et remplit aussi les hautes fonctions de chancelier de Brabant.

Le 28 mars 1618, Peckius avait acquis en engagères d'Antoine de Tassis la seigneurie de Bouchout, Borsbeek et Hove. Il avait épousé Barbe Marie Boonen, sœur de l'archévêque de Malines dont il eut postérité. Il portait pour armoiries: fascé de sable et d'or, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'or

Il mourut à Bruxelles le 28 juillet 1625 et fut enterré dans l'église du couvent des Annonciates. Il existe un remarquable portrait de Peckius que Rubens peignit vers 1615 et qui fait partie des collections du palais d'Arenberg à Bruxelles.

Nous ignorons quels furent les motifs qui autorisèrent Alexandre Charles Trognæsius à dédier son recueil poétique au chancelier Peckius. Il est probable qu'il ne fut poussé que par le désir de se ménager les bonnes grâces d'un protecteur puissant et haut placé. A moins qu'il ne se crut autorisé à prendre cette audacieuse liberté en considération de certains penchants poétiques auxquels le savant jurisconsulte sacrifiait pendant ses loisirs, et dont il est fait une discrète mention dans la préface qui lui rappelle: *Habes etenim poësim in delitiis, eamque sic comis, sic ornas, sic foves, ut cum quovis, si sit opus, in arenam descendere et de palma felici digladiatione certare possis. Nam quicquid temporis a publicis negotiis vacui habes, huc confers: ....animusq̄ vicissim aut curam impendit populis aut otia musis.*

De la carrière commerciale d'Alexandre Trognæsius nous possédons encore un témoin du même genre et assez intéressant. En 1608, fut imprimé à Anvers par son père Joachim Trognæsius un ouvrage qu'on rencontre aujourd'hui assez rarement. Il porte pour titre : *Daretis / Phrygii / poetarum et historicorum / omnium primi / de / bello troiano / libri sex / a / Cornelio Nepote / latino carmine donati /*. Sous la marque du feu de bois, souligné par la devise *Augetur*, se trouve la mention : *Antverpiæ / apud / Joach. Trognæsium / CIϽ. IϽ. CIIX / Cum gratia et privilegio /*.

En tête de ce volume de 256 pages qui, outre la poëme *de bello troiano* de Darès le Phrygien, renferme une série de pièces poétiques écrites par divers auteurs et intitulées *Pœmata quædam vetera*, est encore une fois insérée une dédicace adressée cette fois à Jean de Bloys, conseiller au conseil de Flandre, et signée par Alexandre Trognæsius. Cette pièce qui se distingue surtout par son style ampoulé et son exagération louangeuse, est adressée à :

Ampliss et clariss, domino D. Joanni de Bloys in suprema Fland, curia consiliario, Alexander Carolus Trognæsius I. F. libens merito, dedicat consecratque.

Inutile de reproduire ce pompeux fatras qui est signé :

Antverpiæ, prid. non. Septemb. 1608.

Nous nous sommes demandé à quel titre cette dédicace était adressée à Jean de Blois et quelles relations pouvaient exister entre le conseiller gantois et l'imprimeur anversois.

Jean-Baptiste de Blois était entré au Conseil de Flandre en qualité de conseiller le 5 janvier 1594. Les archiducs Albert et Isabelle le nommérent le 27 août 1601 avocat fiscal; enfin le 23 juin 1605 il fut promu en qualité de conseiller ordinaire du même conseil de Flandre, dont, plus tard, pendant plusieurs années, il remplit les fonctions de vice-président. Il

devait jouir pendant longtemps de sa charge, car, fait très rare, il célèbra le 6 janvier 1644, le cinquantième anniversaire de son entrée en fonctions (1).

En 1629, en collaboration avec son collègue Gilles Stalins, il publia une édition flamande du complément des ordonnances et édits émanant des souverains qui avaient présidé aux destinées de la Flandre depuis 1560. Cet ouvrage porte le titre suivant :

Tweeden placcaert boeck inhoudende diversche ordonnancien, edicten ende placcaeten van de koninckl. majesteyten ende haer dorl. hoogheden graeven van Vlaenderen, mitsgaeders van heurlieden provincialen raede aldaer gepubliceert in den voorgenoemden lande van Vlaenderen t' sedert het jaer 1560 tot ende met den jaere 1629. Gandavi. Anno 1629.

Dix ans plus tard, les mêmes auteurs firent paraître une réimpression du premier volume des placcards; ils l'intitulèrent : *Tweeden druck van den eersten boeck der ordonnancien, statuten, edicten, etc. van Vlaenderen, nieuwelinghs vermeerdert. Gandavi. 1639* (2).

Britz qui renseigne aussi ces ouvrages, ajoute qu'ils furent publiés par Jean de Bloys ou Deblois, chevalier de la Toison d'or, conseiller au conseil de Flandre, puis conseiller au grand conseil de Malines en collaboration avec Gilles Stalins (3). C'est une erreur, Jean de Blois ne fut ni chevalier de la Toison d'or, ni conseiller au grand conseil de Malines. Britz a mal compris un passage de Foppens qui dans sa *Bibliotheca belgica* avait écrit que *Joannes de Bloys, eques auratus, una cum Ægidio Stalins, tunc collega, dein in*

(1) J. F. Foppens. Histoire du conseil de Flandre.
(2) Foppens. Bibliotheca Belgica I 582.
(3) Code de l'ancien droit Belgique 275.

supremum regis Mechliniense consilium evocato, compilavit et edidit etc.

Ce n'est pas Jean de Bloys, mais son collègue Gilles Stalins qui passa plus tard au grand conseil de Malines. En effet il y fut nommé le 23 mars 1628 (1). De Blois resta à Gand et fit partie du conseil de Flandre jusqu'à son décès.

De Blois ne fut pas davantage chevalier de la Toison d'or, comme le dit Britz, ni honoré du titre de chevalier, comme l'affirment d'autres auteurs Foppens le qualifie de *eques auratus*, ce qui est tout autre chose. Le titre de chevalier de la milice dorée ou de l'éperon d'or est purement honorifique et souvent prodigué ; il ne peut en aucune manière être confondu avec le titre nobiliaire de chevalier Il donnait au bénéficiaire uniquement le droit de porter certains insignes honorifiques.

Les divers auteurs qui s'occupent de Jean de Blois ne font connaître ni la date de sa naissance, ni son origine. Ils se bornent à nous apprendre qu'il mourut à Gand, le 22 septembre 1647, et qu'il fut enterré dans l'église Saint-Michel, dans le caveau de son beau père Pierre van Beveren, également conseiller au conseil de Flandre.

Il avait en effet épousé Marguerite van Beveren, une des filles que ce dernier avait eue de sa femme Joosine Ghys (2).

A quelle famille Jean de Blois appartenait-il ? M. P. C. Bloys van Treslong Prins qui publia il y a quelques années la généalogie de la famille van Blois, suppose qu'il fut fils d'un Corneil van Bloys lequel aurait été frère de Jean van Bloys, auteur de la famille de ce nom fixée à Anvers au XVIe siècle (3). Sans avoir fait des recherches spéciales sur cette famille, nous croyons cependant ne pouvoir partager cette hypothèse.

(1) L. STROOBANT. Les magistrats du grand conseil.
(2) FOPPENS. Histoire du Consul de Flandre 163 & 190.
(3) De Nederlandsche Leeuw XX 2.

On rencontre dans le cours des siècles de nombreuses familles van Blois, qui toutes se disent issues des anciens comtes de Blois et de Chatillon ; ce qui leur permet de remonter jusqu'au IXe siècle et de prétendre à des unions ou à des alliances avec nombre de maisons souveraines. Inutile de dire que la preuve de semblables assertions reste à faire, à moins qu'on ne veuille admettre comme telles les affirmations des rois d'armes du XVIIe siècle et de leurs successeurs. Mais on sait ce que valent pareilles autorités.

Quoiqu'il en soit, il existe en Hollande une fort ancienne famille de Bloys de Treslong. Elle eut des représentants à Anvers au XVe siècle; nous citerons : Ghy van Beloys, qui en 1458 loue le bien d'Overbeke à Schelle ; en 1476, Jan van Bloys chevalier, fils de Gossuin ; dans le troisième quart du XVe siècle, Louis van Bloys et son frère Jean qui épousa Gertrude Coelghenensoens dont il eut deux filles, Clarisse et Heylwige ; à la fin du même siècle Heylwige van Bloys, femme de Jan bâtard de Bergen-op-Zoom ; puis Jan van Bloys chevalier, fils de Gisbert qui fut bourgmestre d'Anvers en 1481 et se maria avec Catherine van Oppendorp, dont il eut descendance ; etc. etc.

Dès lors, pendant près d'un siècle, les annales anversoises sont pour ainsi dire muettes; quand dans la seconde moitié du XVIe Siècle apparaît un nouveau Jean van Bloys. Les actes locaux le nomment Hans Lambrechts als Bloys, et il exerce la profession de *zydenlakenverkooper*. Le 1 mai 1575 il épousa Madeleine Donckers. C'est lui qui fut l'auteur de la famille Van Bloys, dont M. P. C. Bloys van Treslong Prins a publié la généalogie, travail exact quoiqu'incomplet [1]. Ses descendants s'établirent en Hollande où ils furent anoblis

(1) De Nederlandsche leeuw. X 2.

sous le nom de de Blois van Treslong van Ginderdeuren et subsistèrent jusqu'au milieu de la XVIII[e] siècle.

Nous supposions que le conseiller du conseil de Flandre, aurait été originaire d'Anvers, d'autant plus que sa femme Marguerite van Beveren, appartenait à une famille, qui à cette époque, était aussi largement représentée dans la même ville. Cette origine aurait pu expliquer le motif qui lui aurait valu la dédicace qu'Alexandre Trognæsius fit imprimer en tête de l'œuvre de Darès le Phrygien. Mais comment concilier cette supposition avec la mention du même Trognæsius qui semble lui donner une origine brugeoise. D'autre part, ce Jean-Baptiste van Bloys fut-il, comme on le veut, fils d'un Corneille van Bloys qui aurait été frère de Jean Lambrechts, alias Bloys, marchand d'étoffes de soie à Anvers? Rien ne le prouve. Nous rencontrons bien à cette époque à Anvers un « Cornelis van Bloys genoemt Dreslong » mais il était fils d'Abraham van Bloys et rien n'indique une possibilité de parenté entre lui et les autres van Bloys dont nous venons de parler.

* * *

Alexandre Trognæsius, nous l'avons vu, avait de bonne heure délaissé la boutique paternelle pour se livrer à l'étude et entrer dans les ordres sacrés. Sur cette partie de son existence les sources locales offrent fort peu de renseignements. Nous le voyons figurer dans les actes officiels avec la qualité de prêtre, et certains documents lui attribuent même le titre d'archidiacre du diocèse d'Utrecht. En 1620, entre autres, dans l'acte de partage des biens de sa mère, il est qualifié *d'archidiaconis van Utrecht.* A ce sujet nous avons cherché vainement des renseignements dans les divers ouvrages qui s'occupent de l'histoire de cet évêché. Nous n'y avons

pas retrouvé son nom parmi ceux des dignitaires de cet évêché. Cette omission nous paraissait inexplicable, quand un passage d'un historien anversois nous mit sur la trace de l'énigme.

En effet, le curé de l'hôpital Ste Elisabeth, Diricxsens, dans son grand ouvrage d'histoire religieuse locale [1], à l'année 1619, reproduit textuellement un passage du dictionnaire biographique de Foppens, conçu comme suit [2] : *Alexander Carolus de Trogney sive Trognesius antverpiensis, bibliopolarum ibidem filius et frater, J. U. doctor anno aetatis 25 renuntiatus est sacrisque initiatus. Tum protonotarius apostolicus, eques ordinis militaris N D. de redemptione captivorum, præpositus titularis ecclesiæ S. Werenfridi Elstensis in Gelria : Romæ quoque obtinuit canonicatum in metropolitana Ultrajectensi et archidiaconatum ibidem majorem. Dum autem eo titulo juridictionem in clerum Batavicum exercere molitur, dissidiorum ibi magnam causam dedit ; et anno hoc 1619 a nuntio bruxellensi ulterioribus functionibus interdictus est.*

Ce passage intéressant nous apprend qu'Alexandre Trognæsius, à l'âge de 25 ans, était entré dans les ordres sacrés et qu'il avait promptement réussi à être pourvu de fonctions et de titres nombreux. Il est en effet qualifié de docteur en l'un et l'autre droit, de protonotaire apostolique et de chevalier de l'ordre militaire de Notre Dame de la Rédemption. Il obtint ensuite, ou aurait obtenu la jouissance, de la cure du village d'Elsta ou Elst, en Gueldre, dans le doyenné d'Amersford. Enfin, la curie romaine l'aurait encore gratifié d'un canonicat dans la cathédrale d'Utrecht et de la charge

(1) Antverpia Christo nascens et crescens VII 115.

(2) Bibliotheca Belgica I. 44.

d'archidiacre du diocèse. Toutefois son immixion dans l'administration diocésaine ayant provoqué de graves dissentiments, le nonce du pape, en 1619, fut forcé de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

C'est à dessin qu'en énumérant les titres divers d'Alexandre Trognæsius, nous avons employé la forme conditionnelle. Car un passage extrait d'un document émanant de l'autorité ecclésiastique va à ce sujet nous fournir des détails suggestifs.

Jacques de la Torre, archevêque d'Ephèse, vicaire apostolique des provinces belgiques, dans un rapport qu'il adressa au sacré collège en 1656, présente un tableau rétrospectif de l'état du diocèse d'Utrecht Ce document porte pour titre : *Relationem seu descriptionem status religionis catholicæ in Hollandia, eique confœderatis provinciis, a se collectam, exhibuit sanctissimo D. N. Alexandro VII atque eminentissimis ac reverendissimis S. R. E. principibus ac cardinalibus S. Congregationis de Propag. fide. Kalendis aprilis anni Dom 1656* (1).

Dans ce document fort étendu, un chapitre est consacré au village d'Elsta et il y est fait mention des hauts faits d'Alexandre Trognæsius. Nous y lisons ces renseignements :

Pagi Elstensis præpositum se scripsit quidam Alexander Carolus de Trognei seu Trognesius, qui plures in clero nostro turbas a 40 circiter annis excitavit, bibliopolarum Antverpiensium filius et frater, se etiam dicens et scribens protonotarium apostolicum, equitem ordinis militaris nostræ Dominæ redemtionis captivorum, præpositum hujus quasi oppidi Elstensis, canonicum S. Lamberti Leodii et toparcham trium temporalium dominiorum ; *et falso* : *uti declarat universitas Lovaniensis sua in illum sententia 20 Novemb.*

(1) *Batavia Sacra II* 158, 460.



1615 qua illum et de concub. et his aliisque falsitatibus convictum testatur. Ille vero sub prætextu præpositure Elstensis varias instituerit per Hollandiam visitationes, donec per Nuntium apostolicum Bruxellensem, postea S. R. E. cardinalem Sanseverinum inhibitum illi fuit amplius in Hollandiam excurrere. Sub initium tamen pontificatus Urbani VIII hic in curia obtinuerat cononicatum et archidiaconatum Vltrajectensem et partim ut archidiaconus hujusmodi, partim vigore commissionis apostolicæ suppositæ, Antverpia e sua residentia in aliquos primarios e clero Hollandiæ pastores et sacerdotes sententiam excommunicationis tulit, et civitates et loca plura commovit et dissidiorum scandalosam dedit, donec rex catholicus in suis consiliis et nuntius alius apostolicus, postea S. R. E. cardinalis a Balneis contra illum egerint, ejusque attenta varia, invalida et irrita declaverint.

Les accusations que formulent ce document sont graves et nous dévoilent la vie d'Alexandre Trognæsius sous un jour peu édifiant. Il se serait donc, dès les débuts de sa carrière ecclésiastique, paré de titres auxquels il n'aurait eu aucun droit. L'archévêque de la Torre est catégorique : un certain Alexandre Trognei se disant prevôt d'Elstra, se qualifiant de protonotaire apostolique, de chevalier de l'ordre de Notre Dame de la Rédemption et de seigneur de trois seigneuries, répand le trouble dans le clergé du diocése d'Utrecht. L'université de Louvain intervient, et dans une sentence datée du 20 novembre 1615, le convainct d'inconduite et de faux. Trognæsius n'en poursuit pas moins ses errements irréguliers. Sans aucun droit, il procède à des visites en Hollande et suscite un tel mécontentement parmi le clergé, que le nonce du pape doit intervenir et lui défend d'encore se rendre dans les provinces septentrionales. Trognæsius, toutefois qui devait jouir en cour de Rome d'un crédit assez puissant, obtient au début

du pontificat d'Urbain VIII, le 19 juin 1619, un canonicat dans l'église d'Utrecht et le titre d'archidiacre de ce diocèse. Il en profite pour renouveler ses ingérences irrégulières dans la gestion de l'église d'Utrecht. De sa résidence d'Anvers il lance l'excommunication contre bon nombre de curés et d'ecclésiastiques. Le scandale devint bientôt tel, que les conseils royaux et le nonce apostolique intervinrent encore une fois et déclarèrent nuls et de non valeur tous les actes posés par Trognæsius.

Dans le grand ouvrage consacré à l'histoire du diocèse d'Utrecht, *l'Historia episcopatuum fœderati Belgii, utpote metropolitani Ultrajectini*, l'auteur n'inscrit pas le nom de Trognæsius dans les listes des chanoines ou archidiacres d'Utrecht. Il se borne dans la notice relative au village d'Elst ou Elstra, d'imprimer son nom parmi ceux des prevôts de l'église de cette localité, en ajoutant : *Alexander Carolus Trognesius, ementitis tabulis sub seculi XVII, auspicium se prœpositum Elstensem inscripsit, refragantibus Ecclesiœ Bataviœ rectoribus* (1).

Dès lors nous perdons toute trace d'Alexandre Trognæsius. Il est vrai que nous relevons dans les « Liggeren » de la Gilde St Luc les deux mentions que nous avons citées plus haut. Mais de sa vie nous ne savons plus rien, ni ne connaissons le lieu ou les circonstances de sa mort. Vint il à récipiscense ? Modifia-t-il sa conduite en abandonnant les titres et les qualités qu'il avait usurpés ? Il faut l'espérer sans toutefois pouvoir l'affirmer, car au XVIIIe siècle encore l'auteur de l'*Historia episcopatuum Ultrajectini* le jugeait en deux lignes : *Prœpositus Elstensis subreptitius, turbulentus et in clerum Batavum contumeliosus.*

* * *

(1) *Loc. cit.* I 282.



César Joachim Trognœsius né à Anvers en 1590 et baptisé le 29 avril de cette année dans l'église Notre Dame, se maria deux fois. Il épousa en premières noces dans la même église, le 25 Juin 1625, Marie van den Bossche, fille de M[r] Gilles van den Bossche et de Francoise Depina. Les témoins du mariage furent Alexandre Trognæsius et Gilles van den Bossche, prêtre. Sa femme mourut en 1635. L'année suivante, le 20 avril 1636, il se maria en secondes noces dans l'église S[t] Jacques à Anvers avec Barbe de Houwere, en présence de Philippe Bal et d'Egide Fabri, témoins.

Il eut de son premier mariage deux filles à savoir :

1° *Anna Maria Trognœsia,* née à Anvers en 1635, qui épousa Michel Rodriguez Agraz, fils de Francisco Rodriguez Agraz, dépositaire général de Sa Majesté, et de Eléonore van Bueldre, né en 1627. Ils habitèrent Bruxelles.

2° *Maria Anna Trognœsia*, qui se maria avec Edouard Idens. Nous ne possèdons guere de renseignements sur celle-ci. Nous savons seulement qu'en 1650 elle revoqua le testament qu'elle avait passé le 13 août 1648 devant le notaire Doppegieter (1).

On assure que Cesar-Joachim Trognæsius fut reçu en 1624 comme maitre dans la gilde St Luc. La chose est admissible, mais il n'est pas possible de contrôler cette affirmation, les listes des membres de 1616 à 1629 n'existant plus. Dans tous les cas, sa quallté de maître ne pourrait être mise en doute car dans les comptes de l'exercice 1634-1635, est noté le payement de la dette mortuaire de sa femme : *De huysvrou van Seser Tornétius gl. 3. 4* (2). Il avait repris la librairie paternelle *in 't gulden kruis, op onser liever vrouwen Kerkhof.*

(1) Archives communales. Minutes du Notaire Doppeguter, 25 février 1650.

(2) Rombouts & Van Lerius. *Loco cit.*



Cette reprise avait fait la matière d'un accord conclu le 17 janvier 1626 par devant le notaire G. Van den Bossche, avec son frère Alexandre et ses sœurs Prudentia et Victoria (¹).

Toutefois ce séjour ne lui agréait pas trop car il aspirait à pouvoir prendre possession de la maison « *Het Hoeffijzer* », que ses parents avaient occupée en dernier lieu dans la rue Porte aux Vaches. L'usufruit en avait été assuré à Suzanne Goetheyns, mais un accord conclu le 15 octobre 1625 avec son frère et ses sœurs lui en avait assuré la propriété. Toutefois ceux-ci lui refusaient la mise en possession aussi longtemps qu'il n'aurait pas acquitté les sommes dont il etait encore redevable à la liquidation de la succession paternelle.

Celle-ci du reste donna lieu à pas mal de difficultés. C'est ainsi que les enfants Trognæsius ne pouvant se mettre d'accord au sujet des propriétés sises en Flandre, avaient décidé de soumettre leur différent à un arbitre, Jean de Mol, doyen de Thielt et du quartier de cette ville. Celui-ci, après avoir pris connaissance par écrit des griefs des intéressés, et après avoir entendu les témoins, convoqua les héritiers le 9 novembre 1626 à Gand, dans l'auberge portant pour enseigne *Hemelryck* et leur fit connaître son avis. César-Joachim et Alexandre Trognæsius, ainsi que leurs sœurs, se soumirent à ce jugement, mais pour éviter la naissance de nouvelles difficultés, chargèrent quatre hommes de loi, Guillaume Lange, Ferdinand Berot et les procureurs Murœus et Brouwer, de règler à l'amiable et définitivement cette affaire litigieuse (²).

S'il faut en croire les nombreux actes notariés dans lesquels il comparait, César-Joachim Trognæsius eut toute sa vie à lutter contre la fortune adverse. Ce ne sont qu'hypothèques,

(1) Archives communales. Minutes du notaire G. Vanden Bossche. 1626. I.

(2) Archives communales d'Anvers Minutes du notaire Van den Bossche, 1626 I 17 janv. II. 25 oct et 26 oct.



procès, cessions de biens et autres actes du même genre. Lorsque sa femme, Marie Van den Bossche, eût hérité de ses parents, Gilles Van den Bossche, le vieux, et Claire Van Gelren, des biens assez importants, il s'empressa d'aliéner la part que lui était échue. A chaque instant il dut se soumettre à des interventions judiciaires et c'est ainsi, qu'en 1631, nous voyons « que Mr Cesar-Joachim Trognæsius, imprimeur juré de cette ville, en conformité des lettres de bénéfice d'inventaire pour luy impétrées en l'audience générale de sa majesté du 26 de febvrier dernier, s'est constitué plaige et caution des biens de la maison mortuaire de feu sire Alexandre-Charles à Trogney et spécialement sa maison et imprimerie tenante et située en cette ville en la rue de Coepoortstraet à luy competente tant par succession de feu son père que par transport desdits ses frère et sœurs. »

Malgré ces déboires, il tint cependant, lors qu'il fit dresser l'acte de ses volontés dernières, à stipuler certaines libéralités. Et c'est ainsi que pour « consolider et ameliorer » la fondation que son père avait instituée à l'abbaye St-Michel, il lègua une rente de 12 florins grèvée sur la maison de la rue porte aux Vaches, à condition que le plus âgé de ses héritiers serait tenu de surveiller la bonne exécution des conditions de la fondation. Celle-ci consistait notamment en la distribution de 24 pains blancs avec addition d'un sous en monnaie, qui seraient attribués à 24 vieillards des deux sexes, lesquels devaient assister au service anniversaire. Pour la célébration de cette cérémonie religieuse, on serait tenu d'employer douze chandelles d'une demi livre sur l'autel, et d'allumer dans les chandeliers d'acolyte deux flambeaux du poids d'une livre et demie. Ils devaient être employés pendant la célébration des messes anniversaires et des vigiles ; tous devaient être décorés du blason de la famille Trognæsius.

Nous ignorons la date exacte du décès de César-Joachim Trognæsius. Elle dut toutefois être antérieure au 26 mars 1650, car à cette date Barbe de Houwer, sa seconde femme, était qualifiée de veuve dans les comptes de tutelle des enfants du premier lit (²).

Pour les publications imprimées sur ses presses, il employa deux des marques paternelles, c'est à dire l'une de celles qui représentait le foyer incandescent, et celle dans laquelle le même sujet est emménagé au centre d'un paysage. On retrouve ces marques sur les ouvrages suivants :

Decas pestifuga seu decem questiones problematicæ de peste auctore Guilielmo Marcquis Antverpiensi medico. Antverpiæ 1627 in 4°.

Juan Francisco Rodriguez. Nieuwen dictionaris om te leeren de Nederlandsche ende Spaensche talen. Antwerpen 1634 in 4°.

César-Joachim Trognæsius publia bon nombre d'autres ouvrages encore. Il en composa peut-être aussi, car c'est sous son nom que parût un volume in-4° oblong, formé de 24 feuillets avec une lettre capitale, intitulé : *Nouvel A. B. C.*, par *César de Troïgney*, et portant comme adresse d'imprimeur : *'t Antwerpen by Arnoudt van Brakel op de Wyngaertbrugh inde Wyngaert poort 1671.*

C'est un alphabet, un recueil de lettres savamment dessinées et ingénieusement variées. Leur ornementation est excessive, et au milieu d'entrelacs compliqués, se détâchent des petits personnages, des grotesques, des animaux divers. Chaque lettre occupe une page. Dans le *J* se remarque la signature *Cæsar a Troignk.* Sur le recto de la dernière page est inscrit un alphabet complet en plus petits caractères.

(1) *Loc. cit.* 1628 I 124.
(2) *id.* Minutes du notaire Doppegieter 1650.

Trognæsius était-il réellement l'auteur de cette publication? Nous ne le croyons pas, car il n'a fait que reproduire l'œuvre d'un auteur, spécialiste en ce genre, Sambix, dont le Musée Plantin à Anvers possède encore le manuscrit daté de 1585 et portant pour titre: *Nouvel A.B.C. escrit par Félix de Sambix.*

Ce recueil avait du reste, nous l'avons vu, été publié par Jean Trognæsius, sous le titre de Nouvel A. B. C. par F. V. G. Il comprend une série de lettres majuscules et divers modèles d'écriture. Au dernier feuillet il porte la mention : *Escrit le XXVIII Décembre A° M.D.LXXXV. à Anvers par Félix de Sambix H. S. A. T.*

Celui-ci, calligraphe de renom, naquit à Anvers; et remplit pendant cinquante ans les fonctions de maitre d'école, d'abord dans sa ville natale pendant 16 ans, puis pendant 34 à Delft, où il mourut.

César Joachim fut le dernier libraire-imprimeur de la lignée des Trognæsius.

*
* *

Parmi les diverses publications sorties des presses des Trognæsius que nous avons signalées plus haut, il en est deux sur lesquelles nous voulons un instant appeler l'attention, ce sont *Den schadt der christelicker leeringhe* du P. Lud. Makeblyde et le *Catechismus van Mechelen.* Ce dernier, extrait et résumé du premier, eut de nombreuses éditions depuis 1610 jusqu'au moins en 1750. Quant au premier, il fut édité en 1610 et 1621 par Joachim Trognæsius. Il conserva longtemps de la vogue et, plus tard, lorsque l'imprimerie des Trognæsius eut cessé d'exister, l'imprimeur Jacques Woons, par rescrit impérial de 22 Décembre 1682, reçut à son tour l'autorisation de l'imprimer. Cette nouvelle édition fut



approuvée le 25 mars 1684 par le censeur ecclésiastique, le chanoine A. Hoefslagh et parut alors sous le titre de :

Den schat | der | christelijcker | leeringhe | tot verclaringhe den | catechismus | uytghegheven voor de catholycke ionckheydt van | de provincie des | Arts-bischdoms | van Mechelen | door P. Ludovicum Makeblijde | priester des Societeyt Jesu | Van nieuws oversien ende verbetert | Den sesden druck | 't Antwerpen | Bij Jacobus Woons, op den hoeck van de Wijn|-gaert brugghe inde Wijngaert poort Anno 1684 | in-8° (caractères gothiques, 558 pages, plus tables, introductions et approbation).

César Joachim Trognæsius dédia la première édition qu'il publia de cet ouvrage à l'évêque d'Anvers Gaspard Nemius. Dans cette dédicace il fournit, après une longue entrée en matières à prétentions mystiques, quelque détails au sujet de l'impression de cet ouvrage et au sujet des éditions irrégulières et incorrectes qui furent faites du Catéchisme qui en était extrait. C'est à ce point de vue qu'il nous semble intéressant de reproduire cette pièce :

AEN DEN EERWEERDIGSTEN HEERE ENDE VADER IN CHRISTO H. GASPAR NEMIUS, BISSCHOP VAN ANTWERPEN.

Mijnen eerweerdighsten heere ghelijck uyt dese woorden Christi Joannis aen 't 21, voedt mijne schapen, voedt mijne lammeren, (ghesproken aen den persoon Petri, ende in hem aen alle sijne wettighe naervolghers inden Stoel van Roomen) verstaen wordt den oppersten last van Christi heylighe Kercke die Christus met dese woorden is ghevende aen Petrus, om in de selve te regheren ende te voeden, niet alleen de ghemeyne Christi gheloovighe (die gelijck lammeren zijn), maer oock de herders van de selve ghemeyne gheloovighe, die ghelijck voedende oyen oft schaepen zijn, als ghevende het



gheestelijck voedtsel aen dese lammeren : alsoo can de selve schrifture bequamelijck verstaen worden van elcken bisschop oft prelaet in het besonder, aen den welcken in sijn opneminghe belast wordt sorghe te draghen over het gheestelijck voedtsel van sijne ondersaeten, niet alleen van de ghemeyne inwoonders maer oock van alle de pastooren ende bevelhebbers van elcke stadt, prochie, vlecke oft dorp in 't besonder, die als melck gheverende schapen elck voor sijne ghemeynte behooren te zijn.

Dus alsoo Uwe eerweerdigheydt door de goddelijcke voorsichtigheijdt, ten aensiene van hare deughden ende gheleertheijdt door wettelycke middelen, als oppersten herder ende bisschop van onse stadt en de bischdom van Antwerpen ghestelt is ende t' samen den last op haer schouderen gheleydt, van goede gheestelijcke weyden voor haer schaepen (dat zijn pastooren, predicanten, catechisten ende andere leeraers der ghemeynte) ende haer lammeren (dat d'andere ghemeyne ondersaeten zijn, die ghevoedt moeten worden) te besorghen ; ende aenghesien het buyten twijffel is dat het oprecht voedtsel der gheloovighe soo schaepen als lammeren is het woordt Godts, dat is de christelijcke leeringhe, door de welcke de siele in het gheloove, hope, liefde ende andere deughden ghevoet ende ghemest wordt : ende dat de leeraers als voedende schaepen die eerst moeten knauwen ende verteeren, ende in melck veranderen bequaem tot voedtsel van hunne lammeren : soo ist dat over ettelijcke jaeren door 't bevel vanden doorluchtigsten H. Matthias Hovius arts-bisschop van Mechelen, met advys van de comprovinciale bischoppen dese gheestelijcke weyde ghevoechtelijk is ghereet ghemaeckt tot ghemack van alle leeraers der ghemeynte, door den eerweerdighen P. Ludovicus Makenblijde priester der societeyt Jesu, ende door de druck conste allen man voorghestelt door wylen

mijnen vader Joachim Trognesius : ende ick ten lesten mij verstout hebbe, nu ick den selven boeck ben herdruckende den selven den uwe eerweerdigheydt op te draghen : om den selven door uwen bisschoppelijcken naem aen alle christene leeraers aenghenaem te maecken, om daer uyt hunne lammeren te voeden. Te meer, om dat ick bevinde, dat den cleynen catechismus (die tot gherief van de jonckheyt uyt desen schat ghetrocken, oock door mijnen vader ghedruckt was) nu van alle man seer onnuttelijck ende met vele fouten naeghedruckt wordt, tot groot achterdeel van de ionckheydt ende de christelijcke leeringhe, die dickwils door het af oft aendoen vervalscht, iae van goede spijse venijn der sielen gemaeckt wordt. Ten lesten om dat ick hope dat uwe eerweerdigheydt siende desen mijnen arbeydt, ende bequaemheydt van druck, sal believen te besorghen dat soo wel desen schat der christelijcke leeringhe als den cleijnen catechismus incorrect van andere ghedruckt, niet meer onder den volcke verkocht noch naeghedruckt en worde. Het en is niet van noode de bequaemigheyt van desen boeck alhier te verhaelen, te weten dat in den selven alle de mysterien van ons gheloove elck nae advenant sijne duysterheydt breeder oft korter uytgheleydt worden, om dat se den christelijcken leeraer met mindere moeyte verstaende bequaemelijcker aen sijne leerkinderen soude konnen voor houden. Ten tweeden, om dat alle pastooren, die dese materien in hunne sermoonen willen handelen, oft op de heylighe daeghen den volcke uyt legghen, hier vol gherief konnen vinden : ende d'andere wien het niet gheleghen en is ter kercken te komen, het besluyt van dese verclaringhe bij hen selven lesende, de mysterien van ons catholyck gheloove met Godts gratie nae hunnen staet volkomelijcker verstaen.

Neemt dan, eerweerdighsten heere, in danck dit eerste staelken van de goede begheerte, die ick hebbe om door myne

druck konste oft andere occasien uwe eerweerdigheyt te dienen : ende sal hier door verweck worden om met meerdere couragie somtijdts eenighen arbeydt tot profijt ende gherief van de catholycke ghemeynte van Antwerpen te aenveerden. Ende sal daer en tusschen den almoghenden Godt bidden, dat hem believe uwe eerweerdigheyt langhe in ghesontheydt naer siele ende lichaem ons te laeten behouden, ghelijck ons U voorgaende onberispelijck leven, geleertheyde ende godtvruchtigheyt doet hopen eenen sorghvuldighen ende liefhebbenden heere ende vader voor ons bischdom in dese ellendighe troubele tijden, in de welcke van alle kanten de wreede wolven, beeren, leeuwen ende andere ghedierten hunne tanden wetten, om d'arme catholycke schaepen van Nederlandt te vernielen. Godt gheve u dan, eerweerdighsten heere, sijne goddelijcke hulpe, om dese quade wreede ghedrochten van uwe cudde van Antwerpen te weijren. Ende ick wensche ende begheere altijdt te blijven.

Mijn eerweerdighsten heere
Uwer eerweerdigheydt
Aller onderdanighsten sone
Cæsar Joachim Trognesius.

Les Trognæsius, nous l'avons montré, avaient l'habitude de dédier leurs ouvrages à de hautes personnalités. Nous pourrions encore citer de nombreux exemples de ce souci ; bornons-nous à en rappeler un dernier. L'ouvrage du P. Ribera, *Het Leven der H. Moeder Terese van Jesus* que Joachim Trognesius imprima en flamand en 1620, est précédé d'une pompeuse dédicace rédigée en espagnol et adressée à l'infante Isabelle: *A la serenesima doña Isabel Clara Eugenia soñora de los estados de Flandes*, etc. Dans cette pièce l'imprimeur s'autorise de la dévotion que l'archiduchesse professait pour

sainte Thérèse et de la faveur qu'elle témoignait aux Carmélites pour la prier d'accepter l'hommage de la biographie de l'illustre fondatrice du couvent d'Avila.

* * *

Victoria-Candida Trognæsia, fille dévote, n'aurait laissé nulle trace dans l'histoire locale, si elle n'avait signalé sa générosité par un acte important, la fondation de l'église St-Laurent, aux portes d'Anvers.

Primitivement les habitants du Kiel et du Marcgraveley n'avaient eu à leur disposition qu'une modeste chapelle qui dépendait de la paroisse St-Georges. Elle se trouvait située sur l'emplacement qui fut choisi par les Espagnols pour l'érection de la citadelle. Les ingénieurs militaires la démolirent en 1567. Depuis lors les cérémonies religieuses étaient célébrées dans un local emménagé dans les dépendances de l'*Hof Terbeke*, la maison de campagne de Gonzalo-Ximènes d'Arragon, au Marcgraveley. Cette situation précaire ne pouvait perdurer. Le 27 septembre 1659 l'évêque d'Anvers, Ambrosius Capello, décrèta le démembrement de la paroisse St Georges, et la création d'une nouvelle paroisse *extra-muros* comprenant les territoires du Kiel, du Marcgraveley, et d'Herinckrode. Le local servant de chapelle était devenu tout à fait insuffisant ; il fallut construire une église. Grâce à Victoria-Candida Trognæsia, cette œuvre fut singulièrement facilitée [1]. Elle fit en effet dans ce but don d'un terrain situé à l'endroit appelé *den Visput*, à l'angle de la *Marcgraveley* et de la *St Joris Ley*, d'une superficie de 11 verges et 70 pieds, soit, d'après les mesures agraires actuelles, 3 ares, 67 centi-

(1) *Notice sur l'église St Laurent*, dans notre *Histoire du Marcgraveley à Anvers*. (miss.)



ares et 76 centiares. A ce premier don la généreuse donatrice ajouta une partie des fonds nécessaires à l'érection des bâtiments religieux. Un emprunt permit de trouver les ressources complémentaires nécessaires pour parfaire le travail. La nouvelle église fut achevée en 1661 et livrée au culte. Elle subsista jusqu'en 1814, quand elle fut détruite pendant le siège de la ville, sur les ordres du général Carnot.

Par testament, Victoria Trognæsia avait encore alloué à l'église, outre diverses libéralités, une parcelle de terrain pour permettre l'agrandissement du cimetière qui précédait l'église. Aujourd'hui un terrain vague, encombré de matériaux divers, existe encore au coin des rues St. Laurent et de la vieille église. Un grand crucifix, caché dans le lierre et fixé contre une muraille moderne, témoigne seul qu'autrefois en cet endroit s'élevait un temple consacré au Seigneur et un enclos benit où de nombreux fidèles furent ensevelis.

Nous venons de parler du testament de Victoria Candida Trognæsia Ce document est assez interessant pour que nous l'analysions ici brièvement. Il fut passé le 20 juin 1662 par devant le notaire G. Le Rousseau. Un codicille y fut ajouté. quelques jours avant le décès de la testatrice, le 27 février 1665 par le notaire Pierre van Baest. C'est devant ce dernier que le testament fut ouvert le 29 mars de la même année.

Après avoir fait une déclaration de foi et de soumission à l'église catholique, la testatrice ordonna que ses restes mortels fussent ensevelis dans le caveau de ses parents, dans l'église de l'abbaye St-Michel. Toutefois son corps ne pouvait être mis au cercueil qu'après avoir été embaumé. Elle donna au sujet de cette opération les instructions les plus précises et recommanda d'enterrer ses entrailles en terre bénite et de placer son cœur, enfermé dans une caisse, près de son corps. Voici comment elle formule ces lugubres prescriptions :

Dat doot lichaem sal worden opegesneden ende myn ingewant uyt genomen, maar het herte moet bij het lichaem blijven dat met canneel en nagelen met werck sal gevult worden, ende in een hert houte kiste geleyt, om daer mede begraeven te worden, het ingewant in een cleyn kistken geleyt en inde gewyde aerde begraeven worde.

Après avoir stipulé diverses libéralités pieuses, après avoir ordonné la célébration de services anniversaires et de nombreuses messes, après avoir prescrit des distributions de pains aux pauvres, après avoir constitué plusieurs legs particuliers, elle fait mention d'une de ses deux nièces, Marie-Anne Trognæsia, femme d'Edouard Idens. Mais pour des motifs que nous ignorons, elle la deshérite, c'est à dire qu'elle lui lègue une minime pension viagère, en l'excluant strictement de toute participation à son héritage: *Item laete ende maecke aen mijn nigte Marianne Trognæsius hondert guldens 't jaers gedurende haer leven ende voorden niet, waer mede ick de selve met haer kinderen soo die syn, uuyt mijne achterste laeten goederen endc successie midts desen ben excluderende om redenen my moverende.*

Puis Victoria-Candida Trognæsia passe à l'église du Marcgraveley, qu'elle nomme « Son église ». Elle lui lègue trois statuettes: une vierge sculptée en bois provenant du chêne de « *Jesukens Eycke* », à Yssche, près Bruxelles; une autre vierge en bois de l'arbre de Montaigu, et une figurine de St. Guidon sculptée en bois de l'arbre que le Saint avait planté. Elle institua ensuite dans la même église la célèbration d'une messe hebdomadaire, pour les frais de laquelle elle constituait une rente annuelle de 20 florins. Voici les deux paragraphes du testament qui se rapportent à ces legs:

Item laete ende maecke aen mijn kercke inde Marcgravelye het lievevrouwe beelt van het oprecht hout van Jesukens Eycke



buyten Brussel, ende onse lieve vrouwe van Schaerpenheuvel eyge houdt, ende het beelt van St. Guido wesende van de boom die hij geplant heeft.

Item laete ende maecke aen de heere pastoor van de Marckgravenlye twintig guldens 's jaars met laste van eene wekelycke misse te doen alle saterdaghe ten acht uuren ter eeren van onse lieve Vrouwke.

Elle ordonna qu'après son décès ses meubles seraient vendus et que le produit de cette opération, jointà l'argent disponible qui serait trouvé dans la mortuaire, servirait à acquitter les frais de ses funérailles et les charges de ses prescriptions testamentaires. Par contre, elle défendait que ses propriétés immobilières et celles qu'elles avait héritées de sa sœur, fussent aliénées. Du revenu de ses biens elle constituait une série de bourses d'un montant annuel de 100 florins en faveur des fils ou filles de sa famille, tant maternelle que paternelle, âgés de 14 ou 15 ans, afin de leur permettre de se livrer aux études, d'apprendre un métier, ou d'entrer dans un couvent. Toutefois, en cas d'inconduite, *als men sal bevinden datter eenige gevonden worden, die het sij door dranck ofte oncuysheyt ofte anderen onbehoorde manieren*, les bénéficiaires des bourses en seront privés et remplacés par des candidats plus dignes.

Elle devait avoir des motifs fort graves de mécontentement contre sa nièce Idens, car à la fin de son testament elle en fait encore une fois mention, pour défendre à son mari d'assister à ses funérailles, *my begeerte is dat de man van mijn nichte Maria Anna Trognesius niet met mijn begraeffenisse geroepen en sal worden, om redene mij bekent.*

Enfin, disposant de sa fortune, elle en légue : un tiers pour la fondation de « son église » du Marcgraveley : *een deel tot voor der fonderinge van mijne kercke in de Marcgraveleye,*

à charge pour l'église de payer annuellement 50 florins pour l'entretien du curé de la paroisse ; un tiers aux aumôniers de la ville en faveur des hospices pauvres. Enfin le troisième tiers devait être reparti entre tous les légataires constitués par son testament, sauf toutefois sa nièce Marie-Anne Trognaesia.

Elle prit encore la précaution de stipuler que si l'église du Marcgraveley devait changer de destination, le tiers qui lui était attribué, devrait passer aux aumôniers : *Synde myne intentie dat oft myne kercke niet en bleve gelijck die tegenwordick is, dat het legaat oft institutie vuyt bovengestaende deel sal comen te cesseren ende accresceren. De aelmoesseniers deser stadt hier voorw gelaeten, om daer mede distributien aen aerme godtshuysen te doen.*

La tâche de procéder au règlement de ce testament et à l'administration de sa fortune fut confiée par la testatrice au chanoine Aubert van den Eede, trésorier du chapitre de la cathédrale d'Anvers et à Philippe de Bendele, licentié en droit et avocat.

Nous l'avons dit, dans ses derniers jours, Victoria-Candida Trognæsia, déjà malade, éprouva le besoin de compléter ses instructions suprêmes. Elle rédigea dans ce but un copieux codicille. Changeant d'avis, elle ordonna que ses funérailles devraient se faire sans aucune pompe, le soir, et que le lendemain devrait se célébrer un service funèbre.

Elle complètait ensuite ses legs particuliers et donnait encore 40 verges de terrain à l'église St-Laurent, à charge de la célébration d'un service anniversaire annuel :

Item maeckt en laet aen de kercke van Sinte Laureys inde prochie van de Marcgraveleye loren het gene voor desen aen de selve kercke heeft gegunt ende gegeven, al sulcken veertich roeden lants en deerve, onbegrepen den inister maete als haer codicillatrice sijn competerende ende die gelegen sijn aen ofte



ontrent de selve kercke op den last ende conditie hier naar volgende, te weten dat den pastoor van de selve kercke bij tijde wesende sal schuldich ende gehouden wesen daer vooren thaerder intentie te doen ende celebreeren een iaer geteyde, eewlijck duerende.

Puis, condition curieuse, elle lèguait encore à l'église trois arbres, plantés sur la voie publique, pour en faire une barrière mobile : *Item dat eene draey boom aende kercke voornoemt maeckt sij alsulcken drij abeelen boomen als sijn gestaen in de aensiens leye tegen over Mendeken Van der Linden.*

Enfin, de ses exécuteurs testamentaires, l'avocat de Bendele, étant décédé, elle nomma pour le remplacer François Domis, également licencié en droit et avocat.

* * *

C'est à dessein que nous avons insisté sur les libéralités dont Victoria-Candida Trognæsia fit preuve en faveur de l'église St Laurent du Marcgraveley. Elle justifieront la pose dans ce temple d'un monument rappelant le souvenir de cette bienfaitrice. Toutefois la forme de ce monument étonne quelque peu. On se serait attendu à ce que la pieuse descendante de la lignée des libraires anversois dont nous avons évoqué le souvenir, arrivée à un âge déjà avancé, ait songé à enrichir « son église » d'un mémorial religieux destiné à solliciter pour le repos de son âme, les prières des fidèles. Rien de pareil. Elle fit simplement placer dans une des fenêtres du côté septentrional du chœur de l'église une verrière héraldique dont la composition suscite pas mal d'observations. Un ancien manuscrit a conservé la copie de ce vitrail et en a ainsi permis la reproduction dans des publications modernes (1).

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.

Au centre on y voit les armoiries d'attente de Victoria-Candida Trognæsia. accompagnées de huit quartiers: à droite: Trogné, van der Heyden, Vos, Faes. A gauche: Picker. Walle, Verbeque, Decker. Puis, en dessous, dans un cartouche, l'inscription suivante:

D[ella] Victoria Candida
f. Joachim Trognesii
dom. in Auggu, fundatrix
huius parochialis eccliae
in Kiel, aedificatæ anno
1660. D. D.

Dès le premier mot, la donatrice affiché des prétentions nobiliaires; elle se qualifie de *domicella*. Ce serait une prétention assez difficile à justifier. Il est vrai qu'elle se déclare fille du seigneur d'Auggu. Il est à remarquer que la seigneurie d'Angu. indiquée dans l'inscription de l'abbaye St. Michel, s'est transformée ici en Auggu. Cette modification ne change en rien, bien au contraire, l'avis que nous avons émis plus haut à ce sujet.

Le blason de la bienfaitrice mérite d'attirer un instant notre attention. Et d'abord cette partition d'attente, héraldiquement correcte, mais d'un usage presqu'inconnu dans nos parages, nous parait quelque peu friser le ridicule car elle est employée par une jeune personne qui compte déjà 65 printemps et est enrégimentée dans la pieuse confrèrie des filles dévotes, *geestelijke dochters*. Quant au parti que reproduit le blason de V. C. Trognæsia, il est déconcertant. On y trouve: écartelé: au 1 d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, à la bande d'azur brochant, chargée d'un blaireau d'argent, qui est Trogney: au 2, de gueules au coq d'or, brisé dans le quartier

dextre du chef d'un annelet d'or, qui est de Picker ; au 3, d'azur aux trois épées d'argent garnies d'or posées en barres qui est De Decker ; au 4, d'azur à la fasce d'or chargée de trois maillets inclinés de gueules, accompagnée de 3 fleurs de lys d'or, 2 en chef et 1 en pointe qui est van der Heyden. Sur le tout, en un blason rond, d'argent à l'aigle éployée de sable, chargé en chef d'un petit blason également rond : d'or au lion de sable.

Rien de plus compliqué et de plus irrégulier que ces armoiries. L'écartelé figurant sur le monument du chanoine Trognæsius ne suffit plus ; on en compose ici un nouveau, arbitrairement formé des premier et second quartiers paternels et des premier et quatrième quartiers maternels. Le quartier de Trogney a subi une transformation complète : l'aigle a disparu du blason ; le lion en occupe tout le champ, et la bande broche sur le tout. Enfin à la place d'honneur figure un nouveau blason, qui d'après les règles, constitue celui de la donatrice ; l'aigle qui a disparu du blason paternel y figure seul, mais on a trouvé bon d'y faire reparaître le lion en une position assez bizarre. Toutes ces combinaisons sont, il est vrai, héraldiquement correctes. Mais malgré cette exactitude, par leurs transformations, par leur arrangement, elles dénotent à l'évidence que l'on se trouve ici en présence de prétentions de pure fantaisie, qui sans doute ont eu pour auteur quelque généalogiste de métier.

Si maintenant on examine les divers quartiers, de nouveaux doutes surgissent. Nous avons étudié plus haut le quartier des vander Heyden et émis des doutes à son sujet. Nous prendrons maintenant un des quartiers maternels, celui des de Picker, et nous verrons qu'il ne paraît guère plus justifié.

Les de Picker, de Pickere ou de Picquere, appartenaient à une famille gantoise établie à Anvers pour s'y livrer au commerce. Dans les actes du XVI[e] siècle, ses membres sont toujours qualifiés de *coopman* ou marchant. Nous y rencontrons surtout les enfants de Joseph de Pickere et de Marie Pruynen : Thibaut, Henri et Joseph de Pickere. Joachim Trognæsius avait épousé Livine de Pickere, fille d'Arnout. Celle-ci avait une sœur, qui le 27 juillet 1588 se maria à Anvers, dans l'église Notre-Dame. avec Barthélemy Coymans. Les témoins de cette union furent Joachim Trognæsius et Corneille de Dale, clerc.

Il était difficile de trouver dans ce milieu matière a prétentions héraldiques. Mais les généalogistes sont gens ingénieux. Il existait à Gand une famille patricienne du même nom. Des mémoriaux funéraires, des pierres sépulcrales, rappelaient leur souvenir dans l'église St-Bavon. Le nom était le même ; donc avec un peu d'imagination on pouvait supposer une parenté quelconque, une communauté d'origine possible. C'est ce qui fut fait. Il est vrai qu'on n'osa pas prendre le blason complet des de Pickere qui portaient d'azur à trois roses et au coq en cœur, le tout d'argent ; on se borna à leur emprunter le coq.

Et ce qui prouve que c'est à cette famille qu'on voulut rattacher la mère de Victoria-Candida Trognæsia, c'est que parmi les quartiers de celle-ci on fit figurer le blason des de Deckere. Or François de Pickere, fils d'Henri, mort le 9 décembre 1630, épousa Jeanne de Deckere, fille de Jean de Deckere et de Barbe van der Plancken, qui décéda le 29 juillet 1629. Leur descendance est parfaitement connue. Ils eurent une fille Jeanne de Pickere (+ 9 décembre 1630), femme de Charles van der Plancken (18 novembre 1645), et un fils

François de Pickere, avocat au conseil de Flandre et pensionnaire de de la ville d'Audenarde, qui épousa Susanne Van de Woestyne. Ceux-ci à leur tour eurent deux fils, tous deux avocat au conseil de Flandre : François de Pickere, seigneur de Willebeke à Elseghem et Jean-Baptiste Ignace, seigneur de Diepenbeke à Fyne, morts tous deux sans alliance, puis une fille : Adrienne Françoise de Pickere, qui épousa Philippe d'Hanins, chevalier. Ce fragment généalogique fera voir que dans la descendance de François de Pickere et de Jeanne de Deckere, il n'y aurait pas la moindre place pour une alliance, même indirecte, avec les Trognæsius. Celle-ci du reste, chronologiquement, serait fort difficile à justifier (1). Nous nous croyons donc autorisé à conclure que les quartiers de Victoria-Candida Trognæsia sont aussi fantaisistes que ceux de son oncle le chanoine Emmanuel-Philippe Trognæsius. Dans ces deux mémoriaux héraldiques, comme dans celui de Joachim Trognæsius, tous trois contemporains, nous rencontrons une même tendance, une même fantaisie; nous sommes, nous semble-t-il, autorisé à les attribuer au même auteur, et à les contester formellement.

* * *

Les Trognæsius formèrent au XVIe siècle une lignée interressante de libraires et d'imprimeurs. Deux d'entre eux, après avoir d'abord suivi la carrière familiale, entrèrent dans l'église, et jouèrent sur la scène religieuse anversoise, un rôle qui fut sévèrement apprécié. Enfin la dernière descendante du

(1) A. Goetghebuer. L'église cathédrale St. Bavon à Gand. -- De Vlaminck. Filiations des familles de Flandre. -- Chanoine Hellin. Histoire chronologique des évêques et du chapitre de St. Bavon à Gand.

nom, par une ambition difficilement justifiable, s'appliqua avant de descendre dans la tombe, à transformer la physionomie sociale de sa famille. Ses libéralités pieuses auraient suffi à fixer son souvenir. C'étaient divers points, qui nous semblaient, pour l'histoire locale, ne pas manquer d'intérêt. Nous nous sommes efforcé, en cette rapide étude, de les exposer et de les éclaircir.

FERNAND DONNET.

Décembre 1915.

ESSAI DE NOMENCLATURE

des ouvrages sortis des presses des imprimeurs Trognæsius.

1565. Ordonnancien ende decreten van den heylighen Concilie generael ghehouden tot Trenten.
t'Antwerpen by Emanuel Philips Tronesius, 1565, in 8°.

1566. Le miroir des calvinistes, par Ant. Duval, Anvers.

1566. Epistre aux ouvrages de la foy, par Gentian Hervet, in 8°.

1567. Missyve oft seyndbrief aende verdoelde vanden christen gheloove deur Gentiaen Hervet van Orleans. By ghedeputeerde ghecorigeert.
tHantwerpen by Emanuel Philips Tronæsius op Onser Vrouwen kerckhof int gulden cruys, 1567, in 8°.

1567. Den spieghel der Calvinisten ende die wapenen der christenen om die lutheranen ende nieuwe evangelisten van Geneven te wederstaan, vermeerdert ende vernieuw voor dmeeste deel dat sulck teecken * beyden selven autheur Anthoine de Val. Ghetranslateerd in duytschen om 't christen gheloove in alle herten te verstercken; d'inhoudt van desen boecke staet verclaert inde navolghende pagellen, 1 vol. in 12° car. goth.
tHantwerpen by Emanuel Philips Tronesius by Onser Vrouwen kerckhof in tgulden cruys met privilegie 1567.

1567. De Verbis Domini: hoc facite pro oecumenico concilio Tridentino adversus sophisticas nebulas Matthiæ Flaccii Illyrici. Vol. in 12°, per F. Joannem Porthæsium postularum ecclesiast. celeberrimæ ecclesiæ D. Martini Turonensis

et accepto pane, gratias, egit, fregit et dedit eis, dicens, hoc est corpus meū quod pro vobis datur. Hoc facite in meam commemorationem. Lu. 22-19.

Antverpiæ apud Emanuelem Philippū Tronæsiū ad cemetarium S. Deiparæ sub cruce aurei 1567.

1567. Chrestienne déclaration de l'église et de l'eucharistie en forme de réponse au livre nommé La chute et ruine de l'église romaine par F. I. Porthesius. C. postuli l'an 1566 prédicateur en l'insigne église de S. Martin à Tours. Quatre copieux indices de ce présent livre à la censure de toute l'église, soit notre escriture submise Lors si quelcun vous dict, voicy le Christ, icy ou là, ne le croyez point. Matth. 24-2-6.

A Anvers chez Emanuel Philippe Tronæsius sur le cemetière de Nostre Dame à la croix d'or l'an 1567. (Imprimé pour Plantin).

1567. Van den heylighen, weerdigen, alderhoochtsten sacrament des autaars hoe dat is een gheduerich sacrificie oft offrande, authore F. Arnoldo Mermannio Alostano. ord. S. Francisci.

Thantwerpen by Emanuel Philips Tronæsius int gulden cruys op Onser Vrouwen kerckhof, 1567, in 8°.

1568. Den cleynen catechismus ende de somme der christelycker religien ghemaeckt by meester Edmond Auger priester der S. J.

t' Antwerpen gheprent by Emanuel Philippe Tronesius, 1568, in 8°.

1568. Copie d'une lettre au roy. Une autre aux princes françois par le duc de Guise, 1568, in 16°.

1569. Briefve et succinte refutation de la coene de Jean Calvin par Benoist Augevin.

Anvers, Em. Ph. Trognesius, 1569, pet. in 8°.

1585. Nouvel A. B. C. par F. V. G.

t' Antwerpen bij Jan Trognæsius op Onser Vrouwe Kerckhof

in tgulden cruys. (in fine : Escrit le XXVIII Decembre A° MDLXXV à Anvers par Felix de Sambix H. S. A. T.)

1588. Coppie d'une lettre escrite au roy et l'extraict d'une autre aux princes et seigneurs françois le 17 jour de May dernier par monseigneur le duc de Guise, pair et grand maistre de France. A Anvers chez Joachim Trognæsius sur le cemetière nostre Dame à la croix d'or l'an 1588. 1 vol in 16°.

1586. De verscheyden lessen Petri Messie edelman van Sivilien waerinne beschreven worden de weerdichtste gheschiedenissen alder Keyseren, coninghen, ende lotlycker mannen midtsgaders t' leven ende de treffelycxste sententien der philosophen met verclaringhe der twyffelachtiger ende wonderlycker dinghen : seer ghenuchtelyk ende stichtelyk om lesen.
t' Hantwerpen by Joachim Trognæsius. Anno 1588. 1 vol in 12° caract goth.

1589. Cort verhael vanden aenslach die d'engelsche hebben aenghevanghen in Spaengnien ende Portugael in de maent van Mey in desen jare 1589.
t' Hantwerpen by Joachim Trognesius 1589 in 12°.

1591. Almanack oft Journael voort' schrickel jaer van Onsen Heere 1592 ghecalculeert door M. I. V. doct. der seven vry consten ende discipel van H. Peter Hassart van Armentiers.
t'Hantwerpen by Joachim Trognesius op Onser Liever Vrouwen kerck hoff int gulden cruys 1591. front gr. 1 v. in 24° goth

1592. Prognosticatie ofte voorsegginghe van dat wonderlycke schrickel jaer Onser Heeren 1592. Ghecalculeert door M. Jan Verviers gesworen geometrist der stede van Gendt ē schol meester docerende deselfste conste.
Die const en heeft geenen meerderen vyande gewist dan deghene de sy ignorant ende onbekend is.
t' Hantwerpen by Joachim Trognesius of Onser Liever Vrouwen kerck hoff in t' gulden cruys 1592. 1 vol in 24° goth.

1592. Almanack en prognosticatie voor t' schrickel jaer ons heeren M. D. I C II. met die daghelijcsche ghetyden der vaert vā Brussel naer Antwerpen. Ghecalculeert door M. Jan Verviers, gesworen geometrīst der stede van Ghendt en school meester docerende deselfste cōste.
t' Antwerpen bij Joachim Trognesius op Onser Liever Vrouwen kerck hoff int gulden cruys 1592, 1 vol. in 24° goth front. gr.

1592. Prognosticatie oft voorsegginghe van dat wonderlijcke schrickel jaar Onser Heeren 1592 ghecalculeert door J. V. doct. der seven dry consten ende disciple van M. Peeter Hassart van Armentiers.
Die const en heeft geenen meerderen vyandt gewis dan de ghene de sy ignorant ende onbekent is.
t' Antwerpen by Joachim Trognesius op Onzer Liever Vrouwen kerck hoff in 't gulden cruys 1592 goth.

1595. Liberi arbitrii cum gratiæ donis divina praescientia, providentia, praedestinatione et reprobatione concordia, altera sui parte auctior doctore Ludovico Molma primario quondam in Eborensi academia professore et societate Jesu aducti indices rerum alter, alter scripturæ locorum auctoris opera prioribus accuratiores.
Antverpiæ, ex officina typographica Joachimi Trognæsii, MDXCV, in 4°.

1595. Jacobi Gretseri, societatis Jesu. Institutionum linguæ graecæ liber primus de octo partibus orationis pro schola syntaxeos. Antverpiæ, ex officina typographica Joachimi Trognæsii, MDXCV, 1 vol in 4°, front. fig.

1596. The disposition or garnishmente of the soule to receive worthily the blessed sacrament devyded into three discourses, 1 preparation, 2 presentation before Christ, 3 enterteinment, qui timent Dominum præparabunt corda tua & in conspectu



illius sanctificabunt animas suas. Those shal feare God, will prepare their hartes : and in his sight sanctify theer soules. Eccl. 2.

At Antwerpe, imprimited by Joachim Trognesius, 1 vol. in 16°, 1596.

1598. Seyndt-brief aen de edele ende wiise heeren representerende de staeten ende raedt van Hollandt, Zeelandt, etc. Met eenen brief aen Gaspar Grevinchoven Francisci Costeri, Societatis Jesu. Zach 8, Veritatem et pacem diligite.

t' Hantwerpen, by Joachim Trognesius, MDXCVIII, in 12°.

1598. Vita Francisci Borgiæ. P. Ribadaneira.

Antverpiæ, J. Trognæsius, 1598.

1598. Homeliæ IIII S.S. patrum episcoporum. Methodii, Athanasii, Amphilachii, Ivan, Chrysostomi, nunc primum graece & latine editæ. Petro Pantino Tiletano interprete.

Antverpiæ apud Jachinum Trognæsium MDXCVIII, 1 vol. in 12°.

1598. Apologia catholica dat is catholycke antwoorde op een kettersch boecxken Gaspari Grevinchovij, geusch predikant tot Rotterdam. Door Franciscum Costerum S. J.

t' Hantwerpen, Joach. Trognesius, 1598, in 8°.

1598. Franciscus Coster. Antwoorde op de Hollandsche sententie tegen Peeter Panne.

t' Hantwerpen, J. Trognæsius, 1598, in 8°.

in fine : Brieven en depositien der steden Ypre, Antwerpen, Berghen, Duway ende Brussel.

1599. Sica tragica comiti Mauritio à Jesuitis ut aiunt Calvinistæ Leydæ intentata nuper germanice à Francisco Costero nunc latine edita ab. Aegidio Schondoncko utroque Societatis Jesu sacerdote, MD.XCIX.

Antverpiæ apud Joachinum Trognæsium in 12°.

1599. Alphorismi confessariorum ex doctorum sententiis collecti :

auctore Emanuele sa doctore theologo Societatis Jesu. Adjecti sunt difficillimis quibusque sententiis auctores sui editio altera recognita.

Antverpiæ ex officina Ioachimi Trognæsii MD.XCIX.

1600. S. Orientii episcopi Hiberitani commonitorium, notis ill. a Mart Delrio S J.

Antverpiæ, apud Joach. Trognæsium, 1600, in 12°.

1600. Van t' versterven der menschelycker affectien, door P. Julius Fatius, der Societeyt Jesu, overgheset uut Italiaensch in de Nederlandtsche spraecke door P. Thomas Sailly, der selver-societeyt

t' Hantwerpen, by Joachim Trognesius, MDC, 1 vol, in 16°.

1600. Les hymnes sacrez et odes spirituelles pour chanter devant et après la leçon du catechisme, par Michel Coyssard, de la Compagnie de Jesus.

A Anvers, chez Joachim Trognese, MDC, in 8°.

1601. Conciones graecorum patrum, in 12°.

1602. Joannes Triest curatore P. F. Funus nobilissimi viri Philippi Triest d.d. Auweghem Gand.consulis primarii equitis aurati. 1602, in 8°.

1603. Emmanuelis Gommesi, doctoris medici lusitani de Pestilentiæ curatione methodica tractatio in qua causæ, signa præambula, medicamina anteprovida & sanantia.

Antverpiæ, ex officina Joach. Trognæsii, MDCIII, 1 vol. in 4°.

1603. Maxæmyliani Vrienti, Gandensis epigrammatum libri IX.

Antverpiæ, apud Joachimum Trognæsium, MDCIII, 1 vol. in 12°.

1603 Maxæmyliani Vrienti, Gandensis epigrammatum libri IX.

Antverpiæ, apud Joachimum Trognæsium, MDCIII, 1 vol. in 12°. alt. ed.

1603. Princeps christianus adversus Nicolaum Machiavellum, ceterosque huius temporis politicos a P. Petro Ribadeneira,



nuper hispanice nunc latine a P. Joanne Orano, utroque Societatis Jesu theologo editus. Poloniæ oc Sweciæ regi dedicatus.

Antverpiæ, apud Joachimum Trognæsium, MDCIII, 1 vol.. in fol.

1603. Den wtersten wille van Lowys Porquin, door hem by maniere van een lieflyck testament ghestelt tot onderwys van syne kinderen.

t-Hantwerpen, by Joachim Trognesius, 160?.

1604. Jacobi Gretseri Societatis Jesu. Institutionum linguæ graecæ liber tertius de syllaborum dimensione. Pro schola rhetorices. Antverpiæ ex officina Joach. Trognæsii MDCIV, in 12°.

1604. Franciscus Costerus. Het cabinet der ghebeden.

t' Hantwerpen Joach. Trognesius, in 12° fig.

1605. Den spieghel der jonckheydt rhetoryckelyck ghemaeckt by H. A.

t' Hantwerpen by Joachim Trognesius, 1604, in 4° fig.

1605. Joannes David. Den doolhof der ketteren

Antwerpen, 1605, in 8°.

1606. Lazarus Marcquis. Volcomen tractaet van de peste, 1606 in 8°

1606 Francisci Remondi Societatis Jesu Epigrammata et elegiæ.

Antverpiæ apud Joachimum Trognæsium, MDCVI, in 16°.

1607. Den Bloemhof der kerckelieker cerimonien, den christelicken huyshouder met eene spongie der quader seden voor Joannen David priester der Societeyt Jesu.

t' Antwerpen by Joachim Trognæsius, 1607, pet 8°.

1608. Augustini Hunnaci dialectica seu generalia logices præcepta omnia, quæcumque ex toto Aristotelis organo, philosophiæ tironibus ad edificendum proponi consueverunt. Ad latinos deflnitiones divisionesq. ex eodem organo sumptæ, graec simul adirmetat ut harum cum latinis collatione puram germinamque Aristotelis sententia inventæ facilius

certiusq. percipere queat. Præceptionum quoque usus diligenter est commonstratus. cetera ex nova auctores ad lectorem præfatione cognosces.

Antverpiæ apud Joachimum Trognæsium M.DCIIX.

1608. Daretis Phrygii poëtarum et historicorum omnium primi de bello Troiano libri sex a Cornelio Nepote latino carmine donati.

Antverpiæ, apud Joach. Trsgnæsium, C I Ɔ. I Ɔ. CIIX.

1608. Artyckelen van het bestandt ghesloten ende gheconcludeert voor XII jaren tusschen de majesteyt des Koninckx van Spagnien ende doorluchtichste eertshertogen onze souvereyne princen van d'eene zijde en de Staten van der vereenichde provincien der Nederlanden van andere zyde, na de copye gedruckt.

t' Hantwerpen bij Joachim Trognesius, s. d. in 4°.

1609. Delle guerre di Fiandra libri VI. Di Pompeo Giustiano del consiglio di guerra di S. M. C. e sue maestro di campo d'infanteria italiana, posti in luce da Gioseppe Gamurini gentil' homo Aretino con le figure delle cose piu notabili in Anversa appresso Joachimo Trognesio. 1 vol in 4° ill. M. D. C IX.

***1609.** Artiickelen van het bestant ghesloten ende gheconcludeert voor XII jaren tusschen de maiesteyt des Konincks van Spanien &c. ende de doorluchtichste eertshertoghen onse souvereyne prince van d'eene syde ende de staten van de vereenighde provincieñ der Nederlanden van d'andere syde.

t' Antwerpen, bij Joachim Trognæsius, 1609, in 4° placard.

1610. Comparatione vett. pœtarum, 1610 in 8°.

1610 Lexicon Flandrico latinum, 1610.

1610. Den schadt der christelicker leeringhe tot verclaringhe van den catechismus, uytghegheven voor de catholijcke jonckheyt van de provincien des artsbisdoms van Mechelen door

Ludovicum Makebliide, priester der Societeit Jesu.
Eerst t' Handtwerpen, bij Joachim Trognesius, MDCX.
(dédicace « aen den doorluchtichsten en eerweerdichsten heere H. Matthias artsbisschop van Mechelen. »

Le même sans l'indication, *eerst* etc.

1610. Artyckelen van het bestant ghesloten ende geconcludeerd voor XII jaren tusschen de Maj. des Koninckx van Spanien ende doorl. eertshert, onze souvereyne princen van d'eene sijde ende de staten van de vereenighde provincien der Nederlanden van d'andre sijde. Antwerpen, J. Trognesius, in 4°, 1609.

1610. Jacobi Gretseri Societatis Jesu Institutionem linguæ graecæ liber primus de octo partibus orationis pro scola syntaxeos. Antverpiæ, apud Joach. Trognæsium MDCX. in 12°.

1610. Veterum pœtarum comparationes in usum studiosæ juventutis collectæ in 16° 1610.

1610. Den Ketterschen vleeschpot der smoorender onkuysheydt tot klaer bewijs dat de kettersche ministers met allen hunnen aenhanck van de kercke Christi niet en zijn door Divoda Jansen van Heylighen stadt. Amos 4. reliquiæ vestræ in ollis serventibus.
't Handwerpen bij Joachim Trognesius op Onser Liever Vrouwe kerkhof, in 't gulden kruis MDCX. in 120 front. car. goth.

1610. Vita Gasparis Barzæi belgæ e Societate Jesu B. Xaverii in India socii auctore P. Nic. Trigault eiusdem societatis sacerdote, 1610, in 8°.
Antverpiæ ex officina Joach Trognæsii, anno M. DC. X, in 12°.

1610. Catechismus dat is de christeliicke leeringhe ghedeylt in neghen en viertich lessen voor de catholijcke jonckheydt van de provincie des artsbisthdoms van Mechelen achtervolghende d'ordinantie van het concilie provinciael ghehouden aldaer, anno 1607.

t' Hantwerpen by Joachim Trognesius op Onser Liever Vrouwe kerckhof in 't gulden cruys M.DCX, 1 vol. in 12°. (en 1642 avait déjà eu plus de 100 éditions successives).

1610. I. Carichi militari di fra' Lelio Brancaccio cavalier hierosolomitano del consiglio collaterale per S. M. cattolica nel regno di Napoli e suo maestro di campo e consiglier di guerra ne gli stati di Fiandra.
In Anversa apresso Joachimo Trognesio M. DC. X. in f°.

1611. Cyclopaediae anticlaudiani seu de officio viri boni libri novem heroico carmine conscripti.
Antverpiae apud Joach Trognæsium. M. DC. XI. 1 vol in 12°

1611. Pars hiemalis antiphonarii romani secundum novum breviarium recogniti.
Antverpiac apud Joach Trognæsium. M. DC. XI in f° 1 vol front. gr.

1611. Funus nobilissimi viri Philippi Triest D. d'Auweghem Gand Consulis primarii equitis aurati Curatore Ioann. Baptista Triest. P. F.
Antverpiæ apud Joach. Trognæsium MDCII. 1 vol in 12°.

1611. Pars aestivalis antiphonarii romani secundum novum breviarium recogniti.
Antverpiæ apud Joach Trognæsium M. DC. XI in fo 1 vol front. gr.
(dédicace illustriss ac reverendiss domino D. Mattiæ Hovio archiepiscopo Mechliniensi).

1611. Regole militari del cavalier Melzo sopra il governo e servitio della cavalleria.
In Anversa appresso Gioachimo Trognæsio M. DC. XI 1 vol in 8° ill.

1611. Postillon van den roskam der vermonder Eselinne van Willem Teelinck door Divoda Jansen (Joan David Soc. J.) t'Hantwerpen by Joach Trognesius 1611 in 16°.



1612. Delle cause dell'infelicita e disgrazie dè gli huomini litterati e guerrieri libri otto di Pietro Andrea Canonhiero, dottore di filosofia medecina e teologia all'illustrissimo signor don Alfonzo d'Avalos.
En Anversa, apresso Joach. Trognesio, MDCXII, 1 vól. in 12°.

1612. Placcaet ende ordinantie van de eertzhertoghen.... voor de boeckdruckers ende boeckvercoopers, in 8°, 1612.

1613. Het tweede deel der meditatien van P. Carolus Scribani, priester der Societeyt Jesu.
t' Antwerpen, by Joach Trognesius, MDCXIII, front. gr., in 12°.

1613. Flores illustrium epitaphiorum ex præclarissimarum totius Europæ civitatum et praestantissimarum, poêtarum monumentis excerpti per Petrum Andream Canonherium ad clarissimum Leonardum Bontempum, patricium florentinum.
Antverpiæ, apud Joach. Trognæsium, MDCXIII, in 12°.

1613. Joach. Scribanus. Het tweede deel der meditatien, 1613, 8°.

1613. Jacobi Gretseris, societaiis Jesu. Institutionum linguæ græcæ liber secundus de recta partium orationis constructione pro schola humanitatis.
Antverpiæ, apud Joach. Trognæsium, MDCXIII, 1 vol in 12°.

1614. Poemata et orationes Francisci Remondi, divionensis Societatis Jesu.
Antverpiæ, apud Joachimum Trognæsium, MDCXIV, 1 vol. in 24°.

1614. Het nieu testament onses heeren Jesu Christi, met korte uytlegghinghen door Franciscum Costerum, priester der Societeyt Jesu.
t' Antwerpen, by Joachim Trognæsio, MDCXIV, in fol., frontispice gravé.

1615. Le cabinet de prières et oraisons, par P. Françoi Coster, de la Compagnie de Jesus.

A Anvers, chez Joachim Trognese, in 12°, fig.

1616. De schole van de eenicheydt des menschs met Godt door P. F. Andreas a Soto, biechtvader der infante van Spanien.
t' Antwerpen by Joachim Trognæsius, anno 1616, 1 vol. in 12° car. goth.

1616. Catholiicke sermoonen op alle de heylichdaghen des jaers, inhoudende het leven der heyligen ende d'uytlegginge der epistelen ende evangelien door Franciscum Costerum priester der Societeyt Jesu.
t' Antwerpen by Joachim Trognæsius, M.DC.XVI, 1 vol. in f° front. gr.

1617. Catholiicke sermoonen op alle de heylich daghen des jaers, 1617, in f°.

1617. Viiftien catholiicke sermoonen op d'epistelen ende evangelien der sondaghen van den vasten tot de H. Driivuldicheydt door Franciscum Costerum priester der societeyt Jesu.
t' Antwerpen by Joachim Trognæsius M.DC.XVII, 1 vol. in f° fiont. gr.

1618. Vierthien catholiicke sermoonen op de epistelen ende evangelien der sondagen van den advent tot den vasten door Fransciscum Costerum priester der Societeyt Jesu. Dit is den wech, wandelt daer in « Isai 30 ».
Eerst t' Antwerpen by Joachim Trognesius M.DC.XVIII, IV in f° front. gr.

1618. Viifthien catholiicke sermoonen op de epistelen ende evangelien der sondaghen van den vasten tot de H. Driivuldicheyt door Franciscum Costerum priester der Societeyt Jesu. Dese zyn den menschen goet ende profytelyc. Tit. 3.
t' Hantwerpen by Joachim Trognesius,
1 vol. in f° M.DC.XVIII, front. gr.
(Réimpressions 1666, 1667, 1668).

1618. Catholiicke sermoonen op de epistelen en de evangelien van



de sondaghen van Sinxen tot den advent door Franciscum Costerum priester der societeyt Jesu. Dit is den wech, wandelt daer in « Isa 30 ».

t' Hantwerpen by Joachim Trognesius M.DC XVIII, 1 vol. in f° front. gr.

1619. Remondus (franc). Poemata et orationes, in 24°, 1619.

1620. Het leven der H. moeder Terese van Jesus fundaterse van de barvoetsche carmeliten ende carmeliterssen door P. François van Ribera van de Societeyt Jesu.

t'Hantwerpen by Joach. Trognesius M.DC.XX, in 12° 2 vol. portrait.

(Dédicace à la serenissima infanta dona Isabel Clara Eugenia senora de los estados de Flandes &c.), 1 vol. in 12°.

1620. Den schat der christelicke leeringhe tot verklaringhe van den catechismus vytghegheven voor de catholyke jonckheyt van de provincie des artsbisdoms van Mechelen door Ludovicum Makebliide priester der Societeyt Jesu. Den tweeden druck.

t' Hantwerpen by Joach. Trognesius MD CXX, 1 vol. in 12°.

1620. Seven schoone meditatien te over dencken op elcken dagh vander weken met haere ghebeden.

't Antwerpen by Ces. Joachim Trognesius, anno 1643, in 16 ill.

1627. Decas pestifuga seu decem quæstiones problematicæ de peste, una cum exactissima instructione purgandarum adium infectarum auctore Guilielmo Marcquis antverpiense medico, anno M.DC XXVII, cum gratia & privilegio.

Antverpiæ apud Cæs. Joach. Trognæsium, in 4°.

1628. Het leven van de salighe Angela van Fulginio door P. Petr. Rythovius recollect.

t' Antwerpen by C. Joachim Trognæsius, 1628, in 8°.

1630. Claer wederlegh vanden versierden ouderdom des calvinisten gheloove daer in een seker manifest van roemen Gisbertus Voetius, Henricus Swalmius, Godefridus Vdemans ende

Samuel Everwyn waarden dienaers van 's Hertogenbossche, item vanden valschen ontbindighen thoon daer over gedaen inde naerder openinge van hun manifest n. 7, met eenighe profijtelijcke leer-dichten, door heer Guilielmus Bolognino S. T. L. en pastoor van de prochie kercke der HH. Petri en Pauli ende Georgii tot Antwerpen.

t' Hantwerpen, by Ces. Joach. Trognesius, MDCXXX, 1 vol. in 12°.

1634. Juan Franc. Rodriguez, soldaet ende schoolmeester op het casteel van Antwerpen. Nieuwen dictionaris om te leeren de nederlantsche ende spaensche talen.

t' Hantwerpen, by Cæsar Joach. Trognesius, 1634, in 4°.

1636. Volcomen tractaet van de peste, door doctor Lazarus Marcquis, prelecteur der anatomie ende chirurgie in Antwerpen, vernieuwt ende vermeerdert, in het welck distinctelycker d'oorsaken, de teeckenen der levende ende doode lichamen, de prognosticquen, d'onderscheyden, de preservatie ende de curatie der peste gheexpliceert zyn.

Oock d'ordonnantie der magistraten, om de peste te weyren, ende eene betere maniere als te voren ghedruckt is gheweest, om de gheinfecteerde huysen, meubelen ende cleederen te suyveren.

Ende hoe de biechtvaders ende medicyns de inghefecteerde persoonen visiterende sich van de contagie preserveren sullen.

t' Hantwerpen, by César Joachim Trognesius, op onser Liever Vrouwen kerckhof in't gulden cruys, anno 1636, in 12°, 1 vol.

1639. El grande dictionario y thesoro de las tres lenguas espanola, francesa y flamenca, con todos los nombres ec los reynos, ciudades y lugares del mundo. Le grand dictionaire et tresor de trois langues françois, flameng et espaignol, avec tous les noms des royaumes, villes et lieux du monde. Den grooten



dictionaris eñ schat van dry talen duytsch, spaensch eñ fransch met de namē der rycken, steden ende plaetsen der wereld.

t' Hantwerpen, by Cæs. Joachim Trognesius, anno MDCXXXIX, 1 vol., in 4°, front. gr., car. goth.

1642. Le throsne royal de Jesus Nazareen, roy des affligez. Dédié a monseigneur le prince de Barbanson, par le Réverend Père Jean Jacques Courvoisier, prédicateur de l'ordre des RR. Pères Minimes.

En Anvers, chez Cesar Joachin Trognesius, l'an MDCXLII, in 4°, 1 vol., front. gravé par P. Bal, gravures de Galle.

1643. Costerus. Schat der sermoonen op elcken dag des gheheelen vasten.

t' Hantwerpen, C. J. Trognesius, 1643, in f°.

1646. Den grooten dictionaris en schadt van dry talen, duytsch, spaensch ende fransch, met de naemen der rycken, steden ende plaetsen der wereld.

t'Hantwerpen, by Cæs. Joachim Trognesius, 1646, in 4° port.

1686 (?) Colloques ou dialogues avec un dictionnaire en sept langues, flamen, anglais, latin, italien, espagnol, francois et allemand. Anvers, apud Joach. Trognesius, 1686, in 8° obl.

N. B. Cet essai a été composé d'après les ouvrages que nous possédions, ceux que nous avons pu consulter à la bibliothèque du Musée Plantin, d'autres encore. Les indications complémentaires ont dû être puisées dans des catalogues de ventes, ou autres documents de ce genre. Il en résultera fatalement des erreurs ou des inexactitudes qu'on voudra bien excuser.

VARIÉTÉS MUSICOLOGIQUES

Documents inédits
ou peu connus sur l'Histoire de la Musique
et des Musiciens en Belgique

> En fait de matériaux, il n'en est pas qui soient à rebuter : tous ne serviront pas sans doute de pierre angulaire à l'édifice ; mais tous peuvent apporter leur part, quelque petite qu'elle soit, à la solidité de la construction.
>
> CH RUELENS.

TROISIÈME SÉRIE (1).

33. *Un virtuose belge du XIe siècle : Gontran de Saint-Trond.* — 34. *Contrats de fondeurs de cloches du XVe siècle : Jean van Coudenberghe, Antoine Belte, « Colaert fondeur », Guillaume Gheeraerts et Henri van Sleenbeke.* — 35. *Un ami de Tinctoris : Jean Stokem.* — 36. *D'où était Paul Siger ?* — 37. *Gilles de Chièvre.* — 38. *Chanson latine en l'honneur de l'évêque brugeois Charles van den Bosch.* — 39. *Orgue fourni à Laerne en 1672 par N. Lenglet.* — 40. *Orgue fourni à Selzaete en 1707 par Louis de la Haye.* — 41. *Musiciens brugeois du XVIIIe siècle.* — 42. *Réfection du carillon de Poperinghe en 1781.* — 43. *Mademoiselle de Walckiers.* — 44. *Un périodique musical manuscrit à Liége en 1786.* — 45. *Le claveciniste gantois J. de Vreese.*

(1). Voir *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 4e série, t. V, 1891, et 5e série, t. III, 1901.



§ 33.

Au congrès archéologique belge tenu à Liége en 1909, M. Louis Lavoye présenta une note intéressante sur la musique au pays de Liége aux Xe, XIe, et XIIe siècles. Il y mentionnait, notamment, l'abbé de Saint-Trond, Gontran, comme un musicien distingué [1].

La chronique de ce monastère, rédigée au commencement du XIIe siècle par l'abbé Rodolphe [2], lui même excellent musicien, fournit sur Gontran, en latin *Guntramnus*, des renseignements très détaillés, qui permettent d'évoquer cette curieuse figure de moine-virtuose du moyen-âge.

Natif de la Hesbaye, Gontran entra tout adolescent au monastère bénédictin de Saint-Trond, au début du XIe siècle. Pendant l'absence de l'abbé Adelard, retenu en exil à Metz par l'évêque Thierry II, le jeune moine fut remarqué par saint Poppon, abbé de Stavelot, qui avait été chargé par Thierry de la direction de Saint-Trond. C'était alors, au témoignage de Rodolphe, un jeune homme de très haute taille, au corps bien proportionné et d'une élégance remarquable, doué d'une voix superbe, extraordinaire autant par la puissance que par la douceur :

Erat ille primeva pube vernans, forma elegantissima, statura ultra nostræ ætatis homines procera, grossitudine pro-

(1). *Annales du XXIe Congrès* (Liége, 1909), t. II, p. 748.

(2). Cette chronique *(Gesta abbatum Trudonensium)* a été édité par R. Koepke dans les *Monumenta Germaniæ historica* (Scriptores, t. X, Hanovre, 1852), puis par le chevalier C. de Borman, dans les publications de la Société des bibliophiles liégeois (N°s 10 et 15, Liége, 1877).

Sur Rodolphe de Saint-Trond, voir la notice de S. Balau dans la *Biographie nationale*, t. XIX (Bruxelles, 1907), col. 618-623.

ceritati congrua ; vocalitas in eo instar tubæ altissona, predulcis tamen et mole corporis non indigna (1).

Le grand réformateur eut l'intuition que Gontran était appelé à être plus qu'un simple moine, et il résolut de le rendre apte à de plus hautes fonctions. Pour lui former le caractère, il le gourmanda rudement au sujet de la négligence des règles monastiques dont toute la communauté était coupable. A titre de pénitence, il lui ordonna de le suivre à pied à Stavelot. Gontran subit avec une obéissance exemplaire les épreuves auxquelles le soumit saint Poppon : il occupa avec humilité la dernière place à Stavelot, s'adonnant à l'étude et faisant résonner sa belle voix dans les offices. Une nuit que l'on célébrait la fête de la conversion de saint Paul (25 janvier), il avait chanté comme d'habitude les hymnes, psaumes, antiennes et répons, lorsqu'on en arriva à un répons que l'abbé avait coutume de faire entonner par le bibliothécaire, *armarius*, qui était aussi premier chantre. Cette fois, Poppon dit au bibliothécaire de se faire remplacer par Gontran : celui-ci charma l'assistance au point que l'abbé le fit venir sur le champ près de lui : *tam mirabili tubeæ suæ vocis novitate atque organica fistulati gutturis dulcedine totum chorum ipsumque maxime abbatem permulsit, ut finito versu et Gloria Patri, eadem hora abbas significaret ei ad se venire, et de eo quo ultimus stabat loco a se secundum stare* (2).

Sur son ordre, et du consentement de tous les moines, Gontran conserva désormais la place suivant immédiatement celle de Poppon lui-même.

Il passa ensuite au monastère d'Hersfeld, en Allemagne. Dans ce milieu très littéraire, il continua ses études et il eut

(1) *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, éd. C. de Borman, t. I. p. 11.
(2) *Ibid.* p. 12.



l'occasion d'y conquérir la faveur de l'impératrice Gisèle, femme de Conrad II. Il s'y trouvait quand mourut, en 1034, l'abbé Adelard de Saint-Trond.

Aussitôt l'impératrice et l'abbé d'Hersfeld songèrent à faire donner la crosse abbatiale à Gontran. Muni de riches présents, il fut envoyé à Metz, où il arriva en même temps que la délégation du monastère de Saint-Trond. Le lendemain, l'évêque Thierry le nomma abbé de cette maison, où il se rendit après avoir été consacré à Liège.

A Saint-Trond, Gontran fit régner la discipline qu'il s'était assimilée à Stavelot et à Hersfeld. Il s'attacha à corriger les mœurs des moines, en même temps qu'il rétablissait l'ordre matériel. Il enrichit le monastère grace aux donations qui lui avaient été faites par Gisèle. Il poussa aussi la construction de l'église, notamment de la tour.

Le musicien ne manqua pas de continuer à se faire valoir. Il se produisait non seulement à Saint-Trond, mais aussi à Liège. Rodolphe de Saint-Trond rappelle que Gontran était invité, lors des fêtes solennelles, à prêter son concours au clergé de la cathédrale de Saint-Lambert. Il émerveillait les Liégeois par ses qualités physiques et le charme de sa voix « de trompette » : *pulchritudine magni corporis pascens visus astantium et dulcedine vocis tubeæ aures delectans eum ammirantium* (1).

Gontran gouverna pendant vingt et un ans le monastère. Il mourut le 15 juillet 1055 (2), laissant le souvenir d'un abbé remarquable en même temps que du plus grand virtuose du chant de son pays. Il est permis de supposer qu'il dut pousser

(1) Ibid., p. 15.

(2) J. Lambrechts. *Nécrologe de l'abbaye bénédictine de Saint-Trond* (Saint-Trond, 1889), pp. 17 et 20.

au progrès des études musicales dans la maison où, un demi-siècle plus tard (1099-1101), Rodolphe de Saint-Trond introduisit la méthode de Guy d'Arezzo, jusqu'alors inconnue dans le pays (¹).

§ 34.

Voici quelques contrats relatifs à la fonte de cloches au XVᵉ siècle, extraits des registres aux actes et contrats de la ville de Gand, dit *Jaer-registers*. Ils concernent des fondeurs belges sur lesquels on ne possède guère de renseignements : Jean van Coudenberghe, Antoine Bette, « Colaert Fondeur », Guillaume Gheeraerts et Henri van Steenbeke.

I. — *Le 2 mai 1404, Jean van Coudenberghe s'engage à fondre pour l'église de Sleydinge une cloche et une clochette* (schelle).

Kenlijc sij allen dat Jan van Coudenberghe, f. Gill., commende is & kende ende lude dat hij heeft ghenomen te ghietene jeghen de kercmeesters van Sleydinghe, te wetene Henric Pauwels ende Fransoyse van den Hecke, eene clocke ende eene schelle in de maniere hiernaer verclaert, te wetene de clocke weghende 18 lib. lettel meer of min, goet ende gave van lude boven den clocke diere nu hanct, en de schelle weghende 4 c. lettel meer of min. De kercmeesters moeten Janne van Coudenberghe vors(eyt) alle de spise leveren die 't vors(eyde) clocke ende schelle gaen sal, sonder sinen cost, ende al 't houtwerc diere ghelike, ende voert moet Mᵉ Janne van Coudenberghe vors(eyt) halen dies hem besich wert ten vor(seyde) werke met waghene ende met paerde sonder sinen cost, ende Jan van Coudenberghe vorn(oemd) moet de vors(eyde) clocke

(1) Cf. *Guide musical*, Bruxelles 13 novembre 1910, et *Biographie nationale*, t. XXI, (Bruxelles 1911-1913), col. 139-140.



ende schelle ghieten op sijn plecht. Dies sal hij hebben van elke onderde 3 c. gro. ende voert tsegghe van Symoen den Pape ende Jan de Amman hier af sijn borghen over Janne van Coudenberghe, f. Gill. vorseyt, Jan van Coudenberghe ende Clais van Hoedevelde.

Actum secunda die maij anno XIIII ᶜ quarto.

(Archives communales de Gand, Jaer-register 1403-1404, fol. 49 v°. — Mentionné dans CH. L. DIERICX, *Mémoires sur la Ville de Gand*, t. II (Gand, 1815). p. 104, et par F. VAN DEN BEMDEN dans la *Petite Revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre*, 2ᵉ année, 1901, p. 147. — Non relevé dans FR. DE POTTER et J. BROECKAERT, *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, 1ʳᵉ série, arrondissement Gand (Gand, 1864-1870), t. VI, *Sleidinge*.

II. — *Le 20 juin 1407, Antoine Bette, de Waereghem, s'engage à fondre pour l'église de Gavre deux cloches.*

Kenlijc sij etc. dat Antonis Bette van Waereghem commen es etc., kende ende lude dat hij heeft ghenomen jeghen Janne den Wagheneere ende Pietren den Beere, kercmeesters van der kerken van Gavere, ende jeghen de goede lieden van der prochien van Gavere te ghietene twee clocken van harer stoffen, beede de clocken weghende tusschen de derteghen ende 40 hondert lb., leverende goed acord ende gheluut, van goeden maten ende facoene, die te leverne van allen sticken diere toebehoeren boven der spise, ende me(n) moet hem leveren de balghe, eyere, houte, colen ende drie daghe temmeren eenen man, ende leem ende savel, ende al t'hout ten stellinghen van van de balghen, ende hieraf sal Anthonis Bette hebben van elken honderde 28 gro. van dat ten forneyse comt, ende Anthonis vorseit heeft belooft de vorseide clocken te leverne gave ende goed alsoet behoert 40 daghe lanc, ludende met vleghele ende met reepe, ende daer t'enden eist dat men eeneghe faute daeran toeghen mach, hij wilse vrij leveren van diere fauten, jaer ende dach, ende conste hijs

niet ghedaen alsoet behoerde, so moeste hij de vorseide clocken verghieten van de ghewichte dat sij voeren waren sonder den cost ende scade van der kerken vorseit. Ende voert moet hij ghieten viere pannen vander kerken stoffe binnen den coepe vorseit, ende me(n) moet hem leenen mede te betaelen in sijne herberghe, sijne coste ende omme sijnen cnape te gheldene, ende omme te coepene stoffe die hem behouft, ende in minderinghen van der somme sal hij heffen de marighifte eist dat hem yet ghebrect. Daer boven dat sal men hem betalen binnen eenen jare ten tween paimenten. Ende de vorseide Anthonis sal de saken in ghewerke legghen ende beghinnen werken binnen viertien nachten eerst commende, ende hieraf sijn borghen over Anthonisse vorseit Luuc Bastoen, Raesse de Backer, Jan Daelman ende Gheerolf Bette Janssone, ende begheerens de kercmeesters, so sal hem lieden de vorseide Antonis beteren seker doen. Actum 20 die Junij anno 1407.

(Archives communales de Gand, Jaer-register 1406 - 1407, f° 60 v°. — Publié par F. DE POTTER et J. BROECKAERT. *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, 1re série (Gand, 1861 - 1870), t. III, *Gavre*, p. 88 (avec des fautes de transcription).

III. — *Le 19 novembre 1411, Antoine Bette, de Worteghem, s'engage à fondre pour l'église de Zwynaerde une cloche.*

Kenlijc zij allen dat Anthonis Bette, clocghiete(re) commen is ende verkende ende lude dat hij heeft ghenomen te ghietene ende te makene jeghen de kercmeesters ende goede liede van Zwijnarde eene clocke weghende tusschen den tien ende den twelef hondert ponden zwaer, goed van fachoene ende van lude, eenen grouven toen gaende boven de beste clocke diere nu hanct. Dies sullen hem de kercmeesters ende goede lieden leveren al de clocspijse te Worteghem diere toegaen sal, sonder Antonis cost, ende Anthonis moet voert al dander coste doer dier meer ancleven, hem l(ieden) helpen de spise



coepen ten meesten proffijte, ende in manieren dat van Anthonis spise die hij hem l(ieden) leenen moet tote eenen hondert ponden zwaer toter clocken ghingen, de kerckmeesters hem daeraf verghelt doen moesten ghelijc dat sij ander spijse ghecocht hadden, ende scote der kercken spise over, Anthonis in den gheliken cost over nemen moeste.

Dese clocke Anthonis leveren sal also vors(eijt) es, vijf voete hoeghe boven der herde, hebben(de) haer fachoen ende luud vors(eijt), wel ende ghetrauwelic ghegoten sonder scamp ende ghemect. Dat men se verghieten moeste bij fauten van Anthonise ende der gheloften van siere voerwaerden vorn(oemt), dat moet Anthonis altoes doen up sijnen cost, ende als men dese clocke ghieten sal, sullen de kerckmeesters ende die hem ghelieven sal t'savons wesen te Worteghem omme t'sanderdaeghs te sien ghietene ende de clocke voer hem l(ieden) te voerne.

Al ditte Anthonis beloeft heeft te vulcommene ende te vuldoene wel ende ghetrauwelic also boven verclaert es omme de somme van vijftien scilden lichts ghelts, daer af te betaelne vijf scilde op den dach dat men de clocke ghiet, ende tsurplus draghende twintich (sceele gro(oten) ten wille van Anthonis. Ende al dit heeft Anthonis belast ende versekert op hem ende up al 't sijne. Actum XIX die novembris anno XIIII^{c} XI°.

(Archives communales de Gand, *Jaerregister* 1411 - 1412, fol. 73. — Mentionné dans CH. L. DIERICX, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II (Gand, 1815), p. 104, F. DE POTTER et J. BROECKAERT. *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, 1re série (Gand, 1864-1870), t. VIII, *Zwynaerde*, p. 22, et *Petite Revue illustrée de l'art et l'archéologie en Flandre*, 2e année, Gand, 1901, p. 148.

On remarquera que le fondeur désigné dans l'acte précédent comme habitant Waereghem, habite maintenant Worteghem,

village de la Flandre orientale à peu de distance de Waereghem, et où se trouvaient jadis de grands bois. L'acte inscrit dans le registre immédiatement avant le contrat du 19 novembre 1411, concerne aussi Antoine Bette, dit *filius Wouters*: celui-ci afferme pour trois ans, moyennant la somme annuelle de huit livres, la dîme de Bevere lez Audenarde, appartenant à l'abbaye gantoise de Saint-Pierre.

IV. — *Le 17 octobre 1435, « Colaert fondeur »* (1) *confirme son contrat avec les marguilliers de l'église Notre Dame à Termonde pour des cloches et des travaux au clocher.*

Kenlijc sij allen dat meester Colaert fondeur clocghieter commende etc. ende heeft belooft ende hem verbonden jeghen Ector Havelghem, kercmeester van Onser Vrouwen kerke te Dendermonde sulck clocken ende wercken als hij heeft genomen op ende af te doene van de torre vande selve kercke in de maniere van de voorwaerde daer af es wel ende ghetrouwelic te vulcommen ende vuldoen ende dat omme de somme van 3 lb. gr. die de selve Ector in de name als boven heeft beloofd te betaelen) zo wanneer dat 't voorseit werc vuldaen sal sijn ende insghelijcx tghoet dat de deken van de vorn(oemde) kerke hem toelegghen sal van de 10 sc. gr daer af sij in geschille zijn. Twelcke de vors(eide) meester Colaert versekert ende voort is borghe over hem Pieter van Conincxdonc.

Act(um) XVII^a octobris a^o [MXXXX^c] XXXV°.

(Archives communales de Gand, Jaer-register 1435-1436, f° 22. — Mentionné dans la *Petite Revue illustrée de l'Art et de l'Archéologie en Flandre,* Gand, 2e année, 1901, p. 158.

(1) Est-ce un nom propre où un sobriquet de métier ? Le nom *Colaert* est plutôt wallon, ce qui me porterait à lire : « Colaert le fondeur ». Peut-être faut-il l'identifier avec *Colard Bachin le Fondeur*, fondeur tournaisien mentionné en 1431 et 1433. (F. Desmons, *Les Cloches de Tournai*, dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 5e série, t. VII (Anvers, 1905), p. 26).



V. — *Le 21 avril 1480, les notables de Velsicque reconnaissent qu'ils doivent soixantes livres de gros à Guillaume Gheeraerts, de Bruges, pour une cloche.*

Karel Karnij ende Joris Wruyer baelju van Velseke, Jaspar van der Hergen, Daniel Karnij, keercmeesters, Jan van den Bossche, meyere, Pieter de Hem, Jan Willemete over hemlieden ende over de ghemeene Lusarme van diere commen zijn en kende sculdich zijnde Meester Willem Gheeraerts clocghietre van Brugge 60 lb. gr. te garanderen rekeninghen van den coope van eender clocke elc hondert pond 32 sc. gr., ende dit boven der betalinghe van 20 lb. gr. die sij hem Gheert betalen zullen, te weten 30 lb. gr. te kerstavonde eerstcommende ende 30 lb. gr. te kersavont [14]81 met sulke ghelde, etc. Twelcke de voorseide persoonen over hemlieden ende over de voorseide ghemeene insetene hebben belooft, bekent, etc. Ende waertst dat de voornoemde meester Willem bij ghebrek van betalinghe volghen moeste of doen volghen, al den cost ende achterdeel die hij daervore doen ende hebben zoude, bekennen zij hem dueghdelic te betalene ende in te stane boven der principaler summe, ende datmen de voorseide payementen up hemlieden ende huerlieder goedinghen eerlic zal moghen executeren alsup haerlieder goedinghen daer voorts vul bewellicht waren.

Actum 21ª April [14]80 naer Paesschen.

(Archives communales de Gand, Jaer-register 1479-1480, fº 143 vº.)

VI. — *Le 4 février 1483, Guillaume Gheeraerts (Gheert), de Bruges, cède des créances, parmi lesquelles une sur les notables de Velsique pour la cloche qu'il leur a fournie* (voir l'acte précédent).

Meester Willem Gheert clocghietere van Brugghe heeft wettelic upghedreghen onde overghegheven ende bij virtute van desen

draecht wettelic up ende gheeft overe, save het ghetal, zulke reste van 12 lb. grooten als hem de insetene van Velseke t'achter ende sculdich zijn bij de inhoudene van eener copien ghepasseert bij scepenen van der Kuere in daten van de 21en daghe van Aprille anno [14]80, na Paesschen, int scependom van Adriaens van Ravenscoot rudder ende Jacop van Wijmeersch, f° 143, ende voort alsulc recht als hij heeft an eenen beseghelden brief mencioen makende van 35 lb. gr. in daten den 22en dach van Hoymaent a° [14]80, metgaeders alle wettelijken costen daer anclevende, omme hem Jan Iquoven dat voorseide es te innene upheffen ende ontfane tzijnen properen goede hem daer toe machtich ende hem zelven onmachtich makende. Ende ditte in betalingen van 2 graeuwe lakenen die hij Jan hem daer vooren belooft te betaelne te vastenavend eerstcommende, ende boven dien te betaelne 36 s. gr. t St Jansmesse daer naer, welverstaende waer zo dat de voorseide Jan de somme van 12 lb. 14 s. 10 d. gr. niet verhalen en couste up de sculdenaeren in de voorseide brieven behelst, dat hij meester Willem die zelve ghehouden weerdt ende beloeft heeft te betaelne, verzekert up hem &c. Actum 4a Februarij anno [14]83.

(Archives communales de Gand, *Jaer-register* 1483-84, f° 104, v°.

VII. — *Le 15 octobre 1485, Henri van Steenbeke, de Bruges, s'engage à fondre une cloche pour la ville de Gand,* (et non Bruges, comme le dit F. Van den Bemden).

Meester Heinric van Steenbeke, wonende binnen Brugghe an de Vrindachmaerct, kent ende lijst dat hij ghenomen heeft te ghietene een clocke jeghen de tresoriers van der voorseijde stede met ende bij consente van scepenen vornoemt, met zulken voorwaarden ende bespreken als hier naer volght, te weeten : dat de voorseijde tresoriers in den (name) van der voorseijde stede de oude clocke ende



zulcke andere spijse alsser toe dient ende behoert leveren sullen bij ghewichte in een scip binnen der stede van Brugghe onder de crane thueren coste de welcke hij meester Heindric aldaer ghehouden wert t'anveerdene, ende alle de lakinghe die daer up sal moghen commen int smelten ende verghieten van der selve spijse sal hij hebben al tziner laste, ende binnen 6 of 7 weken naer de date van desen beloeft hij te leverne binnen deser stede int scip onder crane tsijnen laste ende coste, eene goede wel ludende ende vulmaecte clocke van zulken wijdde als de oude clocke oft eer meerder naer de wijdde van de gate daer mens up doen moet, die hij beloeft heeft ende beloeft bij desen te houden ludende met eenen clepele zulc als personen hemlieder daeran ghevroedende zegghen zullen datter toe dient, zonder eeneghe vitie of empeschement in also verren alst zijnen weercke angaet een jaer naer de date van der leveringhe lanc gheduerende, ende in also verren als binnen middelen tijden in zijn weerc eeneghe faute of ghebrec bevonden woorde, dat hij dat tsynen coste sal ghehouden zijn, ende heeft beloeft duechdelic ende wel up te rechte ende goet te doene het zij bij verghietene of anderssins, ende al ditte mids de somme van 5 s. 6 d. elc hondert, die de voorseijde tresoriers ghehouden werden te ghevene ende betaelne ter stont, ende also varinc als de voorseijde nieuwe clocke bij den vornoemde meester Heinric binnen deser stede ghelevert sal wesen, al twelcke de voorseijde meester Heinric beloeft, bekent ende versekert heeft up hem ende up al tzine, ende beloeft in betere zekere buerghen te stellene binnen der voorseijde stede van Brugghe met goeden souffisante inwonende poorteren van der zelven steden. Actum 15 octobris [14]85.

(Archives communales de Gand, *Jaer-register* 1485 - 86 f° 27. — Publié dans la *Petite Revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre*, 2e année, Gand, 1901, pp. 158-159 par F. van den Bemden.

§ 35.

Le nom de Stokem n'est pas inconnu dans l'histoire de la musique et les ouvrages de Fétis (1), d'Ambros (2), de Riemann (3) et d'Eitner (4) le mentionnent, mais en ne consacrant au personnage que des notices sommaires et incomplètes. Un passage d'un ouvrage du grand harmonicien Jean Tinctoris permet de préciser un peu sa physionomie.

Le nom de Stokem est ortographié de façons différentes dans les documents anciens, et, à côté de la forme *Stokem* employée par Tinctoris, on trouve les variantes : *Stocckem* (5), *Stockem* (6), *Sthokem* (7).

Il faut évidemment l'identifier avec celui de la commune du Limbourg belge, Stockheim, jadis une des bonnes villes du pays de Liège, et dont notre musicien est apparemment originaire.

La date de naissance de Jean Stokem n'est pas connue. Il vécut d'abord à Liège, où le rencontra Tinctoris, puis il alla en Hongrie, et fit partie de la chapelle musicale de Mathieu Corvin. On sait que ce roi appela quantité d'artistes à Buda, sous l'impulsion de sa seconde femme, Béatrice de Naples, qu'il avait épousée en 1477. Vers 1484, Tinctoris adressa à son

(1) F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e éd., t. VIII (Paris, 1865), pp. 144-145.

(2) A. W. Ambros, *Geschichte der Musik*, t. III (Breslau, 1868), p. 258.

(3) H. Riemann, *Handbuch der Musikgeschichte*, t. II, 1re partie (Leipzig, 1907), p. 294.

(4) R. Eitner, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. IX (Leipzig, 1909), p. 298.

(5) Archives du Vatican : mention citée par F. X. Haberl (voir plus loin).

(6) *Fragmenta missarum* (Venise, 1505).

(7) *Harmonicæ Musices Odhecaton*, livre 1er (Venise, 1501) et livre III (Venise, 1503).

compatriote, à la cour hongroise, une partie de son grand traité : *De inventione et usu musicae*, avec une épître très flatteuse : comme le suppose Haberl, il est vraisemblable que Stokem présenta le précieux envoi de son compatriote à la reine, très éprise de musique, et que celle-ci le fit imprimer à Budapest. Le seul exemplaire connu de cet incunable, comprenant 6 feuillets in-4°, en caractères gothiques, est conservé à la Bibliothèque Proske, à Ratisbonne ; il a été étudié pour la première fois par F. X. Haberl, en 1899 (1).

Il comprend quelques chapitres seulement de l'ouvrage de Tinctoris, précédés d'une épître à Stokem, dont nous avons extrait les détails qui précèdent, et qu'il est intéressant de reproduire ici :

Joannes Tinctoris Brabantinus Joanni Stokem viro bene morato : salutem plurimam dicit.

Ad me nuper ex Pannonia scribens... rogasti obsecrastique, ut si quicpiam ad ingenuam artem sonorem pertinens recentius condidissem, illud tibi mittere curarem... Te scire velim, quod ab eo tempore quo abs te ex Leodio digressus feliciter Neapolim regressus sum, tractatum quemdam cui de inventione et usu musice nomine ac titulo est, perviligi labore confeci. Cujus quidam tractatus quinque libros continentis... editionem haud precipitare sapientum concilio statuerim : de tuo tamen insigni studio ac erga me parta vertutibus amicitia... certissimus,... menti mea cupiditas incessit, quadamtenus parte tuæ morem gerere voluntati.

(1) F. X. Haberl. *Kirchenmusikalisches Jahrbuch*, 1899, p. 69-80 : *Ein unbekanntes Werk des Joannes Tinctoris*. Le 4e chapitre du 4e livre du *De inventione et usu musicae*, relatif aux instruments de musique, a été reproduit par K. Weinmann dans *Riemann-Festschrift* (Leipzig 1909), p. 267-271. Il serait bien désirable que l'on publiât une réédition complète de l'ouvrage de Tinctoris.

Quamobrem duo capitula ex ipsorum librorum secundo, duo ex tertio, totidemque ex quarto tibi libentissime mitto... cura tandem, ut valeas, et apud divam Beatricem Aragoniam, Ungarorum ac Bohemorum reginam celo similimam, in qua musicorum unicam spem ac rationem huiusque posui, tua commendatio : ratione jugis obsequii quod alme majestati sue integerrime prestas : merito efficacissima : me ex animo suum : reddat quam gratiosissimum.

Ex Parthonope : quinto Kalendas februarii.

Ce que nous traduisons :

Jean Tinctoris Brabançon envoie ses salutations à Jean Stokem, homme très respectable.

En m'écrivant récemment de Pannonie, tu m'as demandé avec instance que, si j'avais écrit quelque chose de récent sur le noble art sonore, je te le fasse envoyer. Sache donc qu'après le temps oû t'ayant quitté à Liège je suis heureusement revenu à Naples, j'ai achevé, par le travail de mes veilles, un certain traité que j'ai intitulé : « De l'invention et de la pratique de la musique ». Sur le conseil de gens sages, j'ai décidé de ne pas précipiter l'édition de ce traité qui comprend cinq livres. Très certain cependant de ton zèle particulier et de l'amitié que tes vertus m'ont vouée, mon esprit a été envahi par le désir de te donner partiellement satisfaction. C'est pourquoi je t'envoie avec grand plaisir deux chapitres du livre deuxième, deux du troisième, et autant du quatrième.

Veille à te bien porter, et que ta recommandation auprès de l'auguste Béatrice d'Aragon, céleste reine des Hongrois et des Bohêmes, en qui j'ai placé l'unique espoir des musiciens et leur règle de conduite, — recommandation justement efficace à cause de ton entier et inaltérable attachement à Sa Majesté, — m'accorde sa sincère faveur.

De Naples, le cinq des Kalendes de février (28 janvier).



Le millésime n'est pas indiqué, mais Haberl assigne à la lettre la date de 1484, que l'on peut admettre.

A la fin de la plaquette, se trouvent les deux distiques suivants, dont Haberl attribue la paternité à Stokem ou à quelque poète de la Cour hongroise :

Tinctus Pieridum Tinctoris fonte perenni
Quo tingi studuit tingere proposuit,
Accepit Gratias : gratis dat : quicquid aquarum
Fudit in os ejus profluus ille Deus.

On y remarquera le jeu de mots sur le nom de Tinctoris, conforme au goût des humanistes du temps, et contenant des figures dérivées du verbe *tingerè*, baigner, peindre. Malgré l'expression contournée, le sens est clair : Tinctoris nous communique gracieusement ce qu'il a puisé à la source des Muses.

D'après une mention des registres du Vatican, citée par Haberl, en 1487 Stokem était chantre à la chapelle pontificale, avec Josquin Des Prés et Gaspar Verbeke. On ignore à la suite de quelles circonstances il quitta Budapest pour se rendre à Rome. Quoiqu'il en soit, ii ne passa que peu de temps au service du Pape, car il n'est plus mentionné en 1488-1489. La date de sa mort n'est pas plus connue que celle de sa naissance.

Attestée par l'amitié de Tinctoris, la valeur de l'artiste est confirmée par l'insertion de plusieurs de ses œuvres dans les premières impressions musicales connues, les trois livres de l'*Harmonice musices Odhecaton*, imprimés à Venise par Ottaviano Petrucci de Fossombrone, de 1501 à 1503. Le premier contient quatre chansons françaises de Stokem, dont trois à quatre voix : *Brunette*, *Hélas ce n'est pas*. *Porquoy je*

ne puis dire, et une à trois voix : *Ha traître amours* ; le troisième contient trois chansons à quatre voix : *J'ay pris mon bourdon. Je sui d'Alemagne* et *Serviteur soye* (1).

Stokem est aussi représenté dans deux chansonniers manuscrits, l'un aux archives de Saint-Pierre à Rome, l'autre à la bibliothèque du Liceo musicale de Bologne. De ses compositions religieuses, il nous reste le *Gloria* d'une messe à quatre voix *De Beata Virgine: Et in terra pax*, édité dans les *Fragmenta missarum* publiés par Petrucci en 1505.

Il n'existe de réédition moderne d'aucune de ces œuvres.

§ 36.

Fétis (2) et Eitner (3) mentionnent un musicien flamand de la fin du XVIe siècle, du nom de Paul Siger. La seule source ancienne à son sujet est la *Bibliotheca librorum germanicorum* (1611) du bibliographe colonais Georg Draud, qui cite la publication suivante, dont aucun exemplaire n'a été retrouvé jusqu'à présent : PAULI SIGERI *Herelberani Flandri Bürgers zu Cölln, Psalmodia Davidica, Davids teutsche Psalmen mit 5, und weniger Stim. zugericht.* Cöln 1590. 4°.

Si le mot *Flander* ne parait devoir laisser aucun doute sur la nationalité de Paul Siger, établi à Cologne en 1590, il est plus difficile d'identifier la localité d'où dérive l'adjectif *Herelberanus*, que ne renseignent pas les dictionnaires toponymiques Fétis en fait Herenthals, tandis que Eitner conjecture Herleben, sans indiquer où se trouve cette dernière localité ignorée des géographes.

(1) R. EITNER, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI und XVII. Jahrhunderts* (Berlin, 1877), p. 866.

(2) F. J. FETIS. *Biographie universelle des musiciens.* t. VIII (Paris, 1865), p. 35.

(3) R. EITNER. *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. IX (Leipzig, 1903), p. 168.

Ne faut-il pas lire *Haerel becanus*, d'Harlebeke, près de Courtrai ? Une simple négligence de copie, ou même une faute typographique suffisent à expliquer le changement de *c* en *r* ; le *ae* qui se prononce *a* en flamand, se prononce *e* en allemand. Paul Siger serait ainsi un concitoyen de son contemporain André Pevernage. (3)

§ 37.

Voici encore un nom à ajouter à la liste du personnel de la chapelle royale de Bruxelles au début du XVIIe siècle : Gilles de Chièvres, qui n'a pas été relevé par les musicographes. Après avoir été pendant quinze ans chanteur à la chapelle, il habitait en 1622 à Soignies, mais se rendait encore à Bruxelles pour jouer du violon *(tocar la lyra)*, à titre gracieux. C'est ce qu'il fait valoir dans la requête suivante adressée à l'archiduchesse Isabelle en vue d'obtenir un canonicat vacant en l'église d'Andenne :

Ser^ma S^ra

Gil de Chièvre, cantorico que feu de la Real Capilla de V. A. S. dice haver servido en ella quinze ano y qu'al presente viene desde Songnies todas las veces que se ofrece tocar la lyra en la dicha Real Capilla six que por ello se le haia echo merced alguna. Por loqual suplica muy humilmente a V. A. S. se sciba de hacer le merced de un canonicato que vaca en la Iglesia de Anden atento sas muchos servisios y la recibira muy particular ett^a

Archives générales du Royaume, à Bruxelles, Papiers d'Etat et l'Audience, Reg. 942, f° 156bis.

L'archiduchesse avait sans doute gardé le souvenir du talent de Gilles de Chièvre, car elle lui accorda la prébende, le 11 avril 1642 (ibid., f° 175).

(1) Cf. *Biographie nationale*, t. XXII, 1er fascicule (Bruxell., 1914). col. 435.

§ 38.

A l'occasion de l'entrée solennelle du neuvième évêque de Bruges, Charles Van den Bosch, en 1651, le Collège des Jésuites de cette ville fit paraître un recueil de vers, orné des armoiries du nouveau prélat et de divers emblèmes :

PERILLUSTRI ‖ AC ‖ REVER^{DO} DOMINO ‖ D. CAROLO ‖ VAN DEN ‖ BOSCH ‖ NONO BRVGENSIVM ‖ EPISCOPO ‖ PERPETVO FLANDRIÆ ‖ CANCELLARIO, &C. ‖ BRVGIS INAVGVRATO, ‖ In communi omnium ordinum hilaritate ‖ proprio adfectu ‖ Gratulatur & Plaudit ‖ *Gymnasium Collegii societatis* JESV ‖ *Brugis.* ‖ MDCLI.

Pet. in-4°, 36 ff. non chiffrés, sign. [A]A2-I2 [I4] et 1 f. non chiffré, portant au bas le nom de l'imprimeur Lucas Van den Kerchove : *Brug. typ. L. Kerchovii.*

(Gand, bibl. univ., B.-L., 5770[7]).
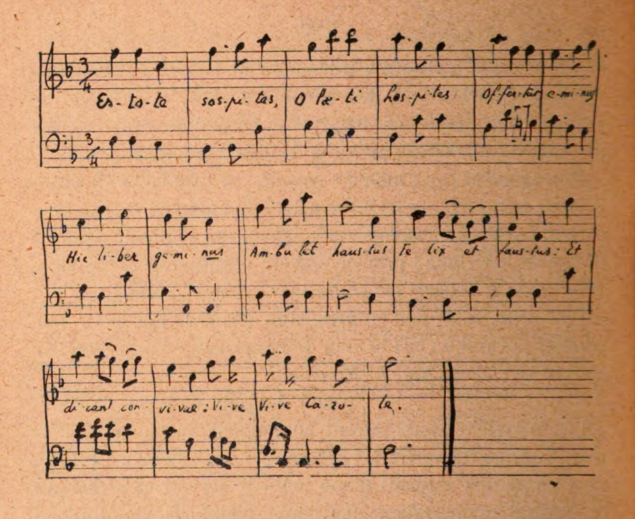
Les festivités comportèrent notamment un banquet où le petit volume fut offert à l'évêque par un élève du Collège, vêtu en génie ; il tenait d'une main le recueil et présentait de l'autre aux convives une coupe pleine de vin, tout en chantant une chanson, dont paroles et musique nous ont été conservées sur le dernier feuillet.

Le texte est amusant et la mélodie, d'un tour agréable, d'un rythme bien marqué, ne manque pas de mérite. Il serait intéressant d'en connaître l'auteur, sans doute le maître de musique des Jésuites. Le fait qu'elle a été imprimée semble indiquer qu'elle a été composée spécialement pour la circonstance.

En voici la transcription (1) :

(1) Valeurs réduites au quart. Dans l'original, le huitième mesure est dédoublée pour indiquer le ralentissement final ; à la douzième mesure, nous avons corrigé en *ut* le *la* correspondant dans l'original à la troisième note de la basse, et qui est une faute d'impression évidente.





PLAVSVS MVSICVS CONVIVIALIS.

Genius unâ manu libellum hunc, alterâ craterem vino plenum conviviis offeres.

Estote sospites, ô læti hospites,
Offertur eminus hic *Liber* geminus.
Ambulet haustus felix & faustus :
Dicant Convivæ : Vive Vive CAROLE :

Liber in oculis, *Liber* in poculis :
Hunc qui non capiet, hic illi sapiet.
Ambulet haustus etc.

Non sont crudelia hæc Bacchi prælia,
Dum belli Classicum est dulce Massicum.
Ambulet haustus etç.

Dum salus bibitur, neganti scribitur
Hæc Bacchi dura lex : pro uno bibat sex.
  Ambulet haustus etc.

CAROLI ocyùs, quid enim potius ?
Bibenda salus est ; qui negat malus est.
  Ambulet haustus etc.

Quin iteranda est ; SILVA riganda est ;
Possit ut crescere, diuque virescere
  Ambulet haustus etc.

Hæc, quæ non vilia fert SILVA LILIA
Crescat arboribus, crescat honoribus.
  Ambulet haustus felix & faustus :
  Dicant Convivæ : Vive Vive CAROLE.

§ 39.

On connait peu le facteur d'orgues Nicolas Lenglet, non cité par Grégoir dans son *Histoire de l'orgue*. En 1672, il travailla pour l'église Sainte-Waudru, à Mons (1). Le document que nous publions, relatif à un orgue qu'il confectionna la même année pour l'église de Laerne, près de Gand, montre qu'il habitait cette dernière ville. Parmi les témoins du contrat figure l'organiste de l'église Saint-Michel, à Gand, Georges van der Straeten.

Compareerde voor my Laureyns Verrooten, notaris pu(blicus) gheadmitteert by hooghe ende moghende Heeren mijne E(erweerde) Heeren van den Raede van Vlaenderen ende tot het exercitie van diere, residerende binnen der stede van Ghendt, ter presentie van de

(1) L. DEVILLERS, *la Musique à Mons* (Mons, 1879), p. 11, 36.



ghetuijghen onder ghedenommeert ; eersame heer ende m(eester) Joannes van Herke, presbyter ende pastoor der prochie van Laerne ter eender sijde, ende s(ieur) Niclays Langle hurghelmaeckere van style woonende binnen deser stede ter andere, de welcke verclaerden overeenghecommen ende veraccordeert te sijne ter causen van bij den tweeden comparant te maecken ende leveren binnen der voors(eyde) prochie van Laerne eene nieuwe hurghele op de naervolghende conditien, als te weeten : [eene hurghele van thien registers, voor eerste een registre wesende een helpijpe van acht voeten met acht hauten pijpen daertoe dienstich ende de reste van loot naer advenant ; voor tweede registre een devantuere van vier voeten in 't gheheele van tin ; voor 't derde registre een octave van twee voeten van loot ; voor 't vierde een furniture van drij pijpen spelende op een toetse van loot ; 't vyfde een cijmbale van twee pijpen speelende op eene toetse van loot ; 't sesde een fluyte dienende voor musiecke groot twee voeten van loot ; 't sevenste een quinte flluyte groot drie voeten van loot ; 't achtste een flajollet van eenen voete en half oock van loot ; voor 't IX^de^ een cornet van drij pijpen sprekende op een toetse beghinnende in lami van loot, ende voor het thienste een trompet ghesneden in twee steijls luydende op acht voeten, van wit blick, ende loot ; het clavier van palmhaut loopende tot solfaut om hooghe, ende drij blaesbalcken, elck van vier voeten lanck ende van twee voeten en half breet ; ende ter lesten een wintgat, tramblant ende eenen achtergael.

Den voornoemden heere pastoor anden tweeden comparant schuldich ende verobligeert is te betaelen ter somme van acht hondert vijfentseventich guldens en dry paijementen, te weten : twee hondert guldens 't halfven van de maent van meye toecommende alswanneer hy sal commen int wercken ende maecken van de selve hurghele, vijf hondert guldens ten daghe alswanneer de voornoemde hurghele vergaert ende inde voornoemde kercke ghestelt sal wesen, metsgh(aeders) bij persoonen hun deesverstaende behoordelick

ghevisiteert sal sijn, ende 't derde paijement wesende hondert vyfentseventich guldens een gheheel jaer naer het stellen van de voornoemde hurghele, ende gheduerende welck jaer den tweeden comparant sonder loon verobligeert is de selve hurghele gaede te slaene, onderhauden ende soo langhe voor goet hauden, uit onderhauden ende volcommen van 't gone voorschrevene de respective comparanten hebben verbonden haerlieder personeel goede p(rese)nt ende toecommende.

Aldus ghedaen ende ghepasseerd ter p(rese)ntie van Michiel van Laerebeke ende Mr Jooris Vander Straeten, orghelist van Ste Michiels kercke, als ghetuijghen, desen XXII april 1862.

[Suivent les signatures du curé J. van Herke et du facteur N. Lenglet, des témoins M. van Larebeke et Jooris vander Straeten, et du notaire L. Verrooten.

[Archives de l'Etat à Gand, fonds not., L. Verrooten, reg. 953, fol, 721-722.

C'est également Nicolas Lenglet qui fut chargé en 1680, pour la somme de huit cents florins, de confectionner deux orgues, un grand et un petit, pour l'église Saint-Nicolas à Gand, lorsqu'on décida de transférer le grand orgue placé du côté sud au jubé placé au milieu de l'église ; ils furent placés dans un nouveau buffet (*theca*) fait par le maître-charpentier Philippe Wauters :

Die 21a februarii [1680] resolutum est transferendum organum magnum de latere meridionali ecclesiæ ubi hactenus stetit ad medium ecclesiæ supra odeum, pro majori canentium commoditate, quod factum est per magistrum Philippum Wauters, fabrum lignarum, qui thecam organi tunc transtulit.

Die 4a martii conventum est... cum magistro Nicolas Langle, organorum confectore, pro duobus organis conficiendis, majori et



minori, in dicta theca exponendis, id pro summa octingentorum florenorum... (1)

Les nouvelles orgues furent remises au curé par le facteur, le 7 septembre 1682. Elles remplaçaient un orgue acheté, le 15 mars 1605, à Nicolas Bauwens, organiste de l'église Saint-Julien d'Ath, pour 254 livres, 3 escalins, 4 gros, somme couverte par une souscription, dont la liste est conservée dans les archives de l'église. (2)

§ 40.

Parmi les facteurs d'orgues belges du XVIII[e] siècle, les De la Haye ou Dell Haye occupent un rang honorable. Leur histoire est encore à faire, car les renseignements que Grégoir a fournis sur eux (3) sont à contrôler et à compléter. Cet auteur cite, comme le plus ancien représentant de la famille, Louis dell Haye, baptisé à Chièvres le 29 septembre 1696, et que Fétis appelle Louis Hey. La date ne peut convenir à Louis de la Haye, qui était établi à Gand, comme maître facteur d'orgues en 1707, et fournit cette année un instrument à l'église paroissiale de Selzaete, par acte du 19 octobre devant le notaire Philippe Verdoncq.

Voici la copie de cet acte :

Compareerde voor mij Philippe Verdoncq, notaris te Ghendt,

(1) E. Coppieters Stochove, *les Archives de l'église Saint-Nicolas*, dans *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. v (Gand, 1903) p. 261.

(2) Id., p. 245.

(3) V. Ed Grégoir. *Historique de la facture et des facteurs d'orgues* (Anvers, 1865), pp. 88, 99-102.

Lowijs de la Haije, meester orgelmaecker, binnen dese stadt, welcken comparant heeft vercocht ende gelevert binnen de kercke der prochie van Selsaete, eenen Orgel met sijne toebehoorten, soo den selven als nu binnen de selve kercke is staende ende goetgekeurt bij heer ende Mr N. ., Peireux, sangmeester ende Joannes Lambertij meester organist vande Cathedrale van Sinte Baefs; behaudens dat den selven daertoe noch moet leveren een moesel ende achtergael. Ende alhier mede comparerende heer ende Mr Joannes van Coppenole, priester, pastor der selver kercke van Selsaete, bekende vanden eersten comparant den voorseijden orgel voor de selve kercke gecocht ende levering soo voorseijt is ontfangen t'hebben, voor de somme van 918 guldens courant gelt, die een deel betaelt is door Guillaume Fierins, ontfanger der voorseijde kercke, volgens de quitantie danof verleent, ende resterende somme sal betaelt worden binnen een half jaer naer daete deser, belovende den eersten comparant den voorseijden orgel t'sijnen coste te stellen, ende onderhouden in haeren staet den tijd van twee jaeren gelijckerwijs de voornoemde sangmeester ende organist hebben geordonneert, Den 19e octobre 1707. (signé par les diverses parties, les témoins, et le notaire précité) [1].

§ 11.

Comme suite aux renseignements publiés plus haut (§ 5) sur les ménestrels brugeois au XVIIIe siècle, nous empruntons aux papiers de Michel van den Bogaerde, trésorier de Bruges (Bibl. univ. de Gand, *Documents divers*, *v° Musiciens)*, la liste des six musiciens officiels de cette ville en 1747 : François-Louis Lermyte, Pierre Delterre, Jean-Baptiste Baude, François Provoost, Alexandre Delterre et Martin van Acker; leur salaire

(1) Arch. de l'État à Gand. Fonds notarial Ph. Verdoncq, rég. n° 951, f° 309.



était alors de trente livres de gros, payable par moitié fin février et fin août :

Ontfaen van J[r] Guilliame Anthone Damerin, heere van Merlebeke etc., tresorier principael der stadt Brugghe de somme van vijfthien ponden grooten courant over een alfjaer gagie van de ses menestreulen ofte stads speellieden van te spelen sondaeghs ende s'heylighdaeghs op den Hallen thoren deser stadt, verschenen den lesten Februarij een duijsent sevenhondert seven ende veertigh.

£ 15-0-0 FR[s] LO[s] LERMIJTE 1747.
PETRUS DELTERRE.
JEAN BAPTISTE BAUDE 1747.
FRANÇOIS PROVOOST.
ALEXANDER DELTERRE.
MAERTEN VAN ACKER.

(Même quittance en date du dernier avril 1747).

A l'occasion de la célébration solennelle de la fête de sainte Cécile, les musiciens de la cathédrale Saint-Donatien recevaient du Magistrat brugeois une gratification « pour leur récréation », dont ils avaient soin chaque année de réclamer l'octroi par une requête en bonne et due forme. Les papiers de Van den Bogaerde en contiennent plusieurs, datées de 1679, 1680, 1681, 1713, 1714, 1715, 1744 et 1745.

Voici, à titre d'exemple, celle de 1713 :

Aen Edele ende weerde Heeren Burghm(eeste)rs
ende Schepenen der stede van Brugghe.

Supplierende verthoont reverentlick den sanghmeester met de musicanten van de cathedrale kercke van St. Donaes binnen deser stede dat U. Ed[en] ghedient sijn gheweest van nu velejaeren errewaerts

aen(de) supp(lian)ten te accorderen eenen toelegh voor hunne recreatie telcken Ste Cecilien daghe, vuijt consideratie van de extraord(inai)re diensten die ghebeuren in de voors(eijd)e kercke ten dienste van de Ma(jesteij)t ende U. Eden, danof sij niet en sijn ghenietende voldoenijnghe ofte distributie, ende want alsau aenstaende is den voorseijden feestdagh van Ste Cecilia, reden sij hun keeren tot U. Eden. De selve oodtmoedelick biddende beliefve ghedient te wesen de supplianten te accorderen eenen redelicken toelegh ende ten dien effecte te verleenen ordonnantie, met presentatie van hunnen dienst in toecommende, 't welck doende, etc.

Une apostille porte : *Habeant als ten voorgaende jaer, actum in camere den 20 novembre 1713...,* et, à la fin de la pièce, le maître de musique donne quittance des quatorze florins (deux livres, six escalins, huit gros) accordés :

Ontfaen vierthien gulden à l'ordinair.
Desen 28 meye 1714.
£ 2-6-8. R. J. VAN DER ROST, 1714.

La quittance pour la Sainte-Cécile 1679 est signée par Guillaume Raspoet, maître de musique de la Cathédrale de 1677 à 1679 (1), celles de 1680 et 1681 par Paul Robyn, organiste, nommé en 1674 (2), celles de 1714 et 1715 par Jean-Baptiste Bagenrieux, maître de musique de 1707 à 1729 (3), celles de 1744 et 1745 par François-Hubert de Soije, nommé maître de musique en 1737 (4).

(1) D. VAN DE CASTEELE. *Maîtres de chant et organistes de Saint-Donatien et de Saint-Sauveur à Bruges* (Bruges, 1870 ; extr. des *Annales de la Société d'Emulation*), p. 35.
(2) IBID., p. 40.
(3) IBID., p. 36.
(4) IBID , p. 37.



Le même dossier contient une quittance de six escalins, délivrée par Bagenrieux au marguillier de l'église Saint-Basile ou du Saint-Sang, *over Musicke gesongen tusschen het prediken de Passie 1724*, ainsi que des quittances de Pierre van Hecke, organiste de cette église, aux gages de quatre livres de gros par an, pour 1720 et 1721.

§ 42.

Un dossier manucrit conservé dans la collection de pièces volantes de la bibliothèque de l'université de Gand (V° *Carillon*), nous donne des détails sur la restauration du carillon de la ville de Poperinghe en 1781. L'abbé de Saint-Bertin étant seigneur temporel de la ville, le travail fit l'objet de l'accord suivant :

Comme ensuite de la permission du Gouvernement général des Païs-Bas du 16 Octobre 1780 le Magistrat de cette ville et jurisdiction de Poperinghe est autorisé de faire restaurer l'horologe et carillon de l'adite ville ainsi que de faire refondre la grosse cloche, et d'y employer la somme de f. 6000, et considéré que moyenant ladite somme le carillon ne peut point être d'un grand poid, et qu'en le plasçant dans le clocher de St-Bertin dans ladite ville, où il a été jusqu'à présent, il serait fort peu entendu, on a trouvé bon de le mettre en jour dans la flèche dudict cloches, mais pour éviter toute difficulté qui pourait naître entre M. l'abbé de St-Bertin, seigneur temporel et seul décimateur de Poperinghe, d'une part, et le magistrat du dit lieu, d'autre, on a trouvé bon de faire par forme de transaction et concordat la convention suivante :

Primo. La grosse cloche sera refondue et pendue aux frais de la ville au même endroit où elle étoit avant sa descente.

2° La secunde cloche, comme devant faire partie du carillon, sera aussi refondre aux frais que dessus.

3° La restauration de l'horologe et la refonte du carillon se feront également aux frais de la ville au moien de ladite somme de f. 6000, et le déficit qui s'y trouveroit proviendra d'une contribution volontaire au (sic) dudit seigneur abbé, des magistrat et autres habitants de la ville.

4° Le carillon pourra, comme dit est, être pendu dans la flèche aux frais comme ci-dessus, et comme M. l'abbé pouroit y contredire, on est convenu que l'entretien de la dite flèche depuis et comprise la galerie qui sert pour le guet jusqu'au cocq restera à toujours à charge de la ville privativement.

5° Pour ce qui concerne le commandement et le sonnage des cloches, on observera le même pied unité jusqu'à présent, mais à l'égard du carillon le Magistrat sera libre de le faire toucher toute et quante fois qu'il lui plaira.

6° L'abbaye de St-Bertin entretiendra à perpétuité l'avant du clocher depuis ses fondements jusqu'à la dite galerie exclusivement.

7° S'il arivoit qu'une cloche faisant partie du carillon viendroit à tomber ou à crever, elle sera réparée aux frais de la ville, et pour que cette convention soit stable et permanente à toujours, elle sera à la diligence du Magistrat envoiée au Conseil de sa Majesté en Flandre pour y être décrétée et homologuée selon sa forme et teneur.

Ainsi fait et convenu en double à Poperinghe le 26 février 1781. Etoit signé Cuvelier Proost de Poperinghe, plus bas P. J. Van den Brouke, greffier.

L'autorisation du gouverneur-général Staremberg, du 16 octobre 1780, portait :

... Nous fixons à six mille florins sans plus toute la dépense que vous pourrés faire pour la refonte de la grosse cloche de l'église paroissiale et pour la restauration de l'horologe, du cadran et du carillon mentionnés dans votre représentation du 18 aout dernier,

et afin d'aporter dans ces ouvrages toute l'économie possible, vous ferés faire à Poperinghe même la refonte de la cloche...

La ville ayant soumis la convention au Conseil de Flandre, celui-ci demanda l'avis du conseiller fiscal Ch. Diericx, qui réclama des explications supplémentaires par la lettre suivante du 9 mars 1781 adressée au magistrat de Poperinghe :

Mijnheeren,

Al'eer te rescriteren op de requeste by UE. in den Raede van Vlaenderen gepresenteert, versoecken van UE. naerder t'expliqueren of de naelde van den thoren van de parochiale kercke van St-Bertin tot Poperinghe is geconstrueert en de altijd onderhauden geweest door den thiende heffer, mitsgaeders of ten dien subjecte eenige accoorden ofte conventiën tusschen het Magistraet en den selven thiende heffer syn aengegeven: in cas van jae, sult ons dan of de copien oversenden als ook van het geheel decret van den 16 8bre 1780, het gonne maar bij extrait nevens uwe requeste en is gevoegd.

Voorders sult door experte onder eed doen maecken acte van begrootinge van het gone sy sullen oordeelen dat par année commune sal dependeren aen het onderhoud ende reparatien van de voorseyde naelde.

Eyndelinge het en consteert niet dat den bayaert naer den heesch van de saecke niet en soude konnen geplaceerd worden in den thoren, ende dies volgens ook niet dat de redenen inductive van het accord dier questie soude subsisteren, emmers het en scheynt niet dat d'avantageuse positie van den beyaert in de naelde eene genougsaeme motif is om het gemeente in perpetuum te belasten met het onderhaud van een werck van enckel ciraet....

Le magistrat s'emprena de répondre le 14 mars :

Voldoende aen Ul. gheeerden van den 9e dezer, ende ons naeder replicerende, wij hebben d'eere Ul. te seggen dat men niet en weet door wie den thooren ende naelde van de parochiale Kerke van St-Berten, binnen dese stad, gheconstrueert sijn geweest, ter causen van de oudtheid der selve, als uit volgens eene constante traditie gestaen hebbende boven de duijsent jaeren, ende genaemt stads-thooren.

Dat anterieurelick aen het placcaet van 25en September 1769, den selven thooren in sijn geheele, oock de naelde die van hout is, gedeckt met schalien, altijdt onderhouden sijn geweest door dese administratie, sonder datter eenighe accoorden ofte conventien dien aengaende met den thiendeheffer aengegaen sijn geweest.

Datter tsedert het selve placcaet tot nu toe geene reparatien, alhouwel noodigh, aen den thooren noch door den thiendeheffer nochte door de stad gedaen en sijn geweest. Ende dat den baijaert, het orlogie met het gonne voorders daeraen dependerende, mitsgaeders oock de naelde van thien voeten opperwaerts als dienende tot ornement verbleven sijn een last van het gemeente.

Dat de stad geen last en sal dragen in het werck die in de naelde moet gemaeckt worden in ordine van baijaert daer in te hangen, nemaer dat den onkost van dien sal commen uijt eene volontaire contributie van diversche insetenen deser stede, bij middel van eene lijfrente met welckers voisen sij hun gesaemdelick sullen belasten.

Dat bij middel van dit werck den voorseijden naelde soodaenigh sal vervromen ende verstercken, dat den onderhout van diere, sauf ongheluck van tempeest ofte onweder, zal sijn van een alderminste belanck, soo blijckt bij de redelicke begrootinghe van experten hier nevens gevought.

Den baijaert en vermag niet wel geplaceert worden, als voor desen, in den thooren, aangezien dat de f. 6000 door het Gouverne-

ment toegestemt moeten dienen niet alleen voor den baijaert maer oock tot restauratie van het orlogie ende tot vergieten van de groote klocke, — vervolgens dat de baijaert niet en can sijn van groot gewichte, ende dat hij geplaceert sijnde in den thooren somtijts niet ofte weinigh soude gehoort worden, soo heeft men geoordeelt te convenieren den baijaert die moet dienen voor urespel, te placeren in den naelde, te meer sulck den roup ende wensch is van het gemeente.

Dat hij daer geplaceert sijnde niet alleen en sal dienen tot enckel cieraat, maer oock tot commoditeijt van het publicq, die soo veel lichter de ure sal hooren, bovendien dat den baijaert met het orlogiewerck in de naelde naer van elckanderen geplaceert sijnde, het onderhout van diere min sal kosten als in den thooren.

Eindelijnge wij hebben d'eere UE. hier nevens te senden copie van geheel het decreet van den 16e 8re 1780...

A cette lettre était aussi joint l'avis des experts : Joseph Behijl et Joseph Aberlant (Aeberlandt), maîtres charpentiers, et Jacques Montaine (Monteijne), maître couvreur d'ardoises, disant qu'après le placement du carillon, l'entretien de la flèche ne coûtera pas plus de trois florins par an.

Les explications satisfirent le conseiller fiscal, et le Conseil de Flandre émit un avis favorable, le 17 mars 1781.

§ 43.

Aucun dictionnaire de musique ne signale le nom de Mademoiselle de Walckiers (1) auteur des opéras suivants, joués à Bruxelles dans le dernier quart du XVIIIe siècle :

(1) Fétis mentionne seulement le flûtiste-compositeur Eugène Walckiers, né à Avesnes (Nord) en 1789. J'ai relevé le nom de cet artiste : « Walckiers (Eugène), compositeur » sur la liste des souscripteurs à l'édition française de la partition d'orchestre du *Fidelio* de Beethoven, publiée à Paris par A. Farrenc à l'occasion de la première représentation à Paris, sur le théâtre de l'Odéon (in folio, p. III, col. 2).

1. ZÉPHIRE ET FLORE, *opéra en trois actes et en vers.* Représenté pour la première fois sur le théâtre de Bruxelles, par les comédiens ordinaires de Leurs Altesses Royales, le 8 mars 1781. Par Melle de W***.

De l'imprimerie de l'Olympe (Bruxelles) 1781. In-8°, 28 pp.

Fr. Faber (1) n'avait pas trouvé le nom de l'auteur, mais celui-ci est révélé par un contemporain, le bourgmestre brugeois Robert Coppieters, qui nous donne dans son *Journal* (2) les renseignements sur cette « première » nationale au théâtre de la Monnaie.

« Le 8 (mars 1781) arrivé à Bruxelles à 4 heures 1/2, été chez M. de Limpens, de là à la Comédie où on représentait l'opéra de Borée et de Flore en 3 actes, composé par Melle Walckiers, orné de tout son spectacle, machines et danses ; il y avait un monde infini, et j'ai failli être écrasé au parterre, d'où je me suis sauvé avec bien de la peine pour pouvoir aller à la loge de M, de Limpens ; à la fin, on a demandé l'auteur, et elle a dû paraître. » (3)

2. DIVERTISSEMENT *chanté sur le Théâtre de Schaerbeek pour la fête de Melle de Walckiers, le 25 août 1788, jour de la St-Louis.* (Bruxelles) MDCCC. LXXXVIII. In. 8°, 12 pp.

Plaquette citée par Fr, Faber (3), qui écrit à ce propos :

(1) Fr. FABER, *Histoire du théâtre français en Belgique*, t. II (Bruxelles, 1879), p 98, et t. IV (1880) p. 151.

(2) ROBERT COPPIETERS, *Journal d'événements divers et remarquables* (1767-1798), publié par P. Verhaegen (Bruges, L. De Plancke, 1907 ; publication de la société d'Emulation de la Flandre). pp. 41-42.

La loge de M. de Limpens était le n° 10 du troisième rang ; Mad. Walckiers louait la loge n° 7 du deuxième rang. J. ISNARDON, *le Théâtre de la Monnaie* (Bruxelles, 1890), pp. 67-68

(3) FR. FABER, ouvr. cité, t. IV, p. 350. — Edmond Van der Straeten avait déjà signalé cette « comédie de salon » dans le *Guide musical* du 9 octobre 1877.



« Presque toute la musique de cette petite production était de mademoiselle de Walckiers. Il est évident que ce fut la même société qui joua en 1788 et en 1792, et que ce qu'on appelait *le théâtre de Schaerbeek* devait être le salon de Madame de Walckiers. » (1)

3. (?) La Répétition villageoise, *opéra-comique en un acte.* 1792. Pouvons-nous attribuer à Melle Walckiers la musique de cet petit opéra dont le livret est conservé à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale ? Le volume (2) provient de la collection du bibliophile Th. de Jonghe qui y a inscrit cette note : « Manuscrit bien écrit d'une petite pièce (inédite ?) jouée à Bruxelles en 179?, par une réunion d'amateurs. » En voici la distribution :

M. Dorval, ami du seigneur	M. C. Baesen.
Mathurine, fermière du château	Melle Walkiers
Babet } filles de *Mathurine*	Melle Crumpipen
Colette } filles de *Mathurine*	Melle Warbeck
Le Bailli du village	Le baron Vanderhagen
Michaut, meunier	M. Legros
Lucas, fils de *Michaut* et amoureux de *Colette*	M. Lecaille
Maître Jacques, jardinier du château	M. Charliers
La petite Toinette	Melle Neufcour
La petite Lise	Melle Jul. Van Volden
Trois villageoises qui chantent des couplets	Melle Willebrouck et les Delles Van Volden
Troupe des villageois et villageoises.	

(1) Fr. Faber, ouvr. cité, t. III (Bruxelles, 1879), p. 364.

(2) Signalé par Fr. Faber, ouvr. cité, t. II, pp. 137-138.

Il existe du secrétaire du prince de Ligne, Sauveur Legros (est-ce celui qui remplissait le rôle de Michaut dans la *Répétition villageoise ?)*, une gravure à l'eau forte, qui n'est autre que la carte de visite de Mlle Walckiers. Fr. Hillemacker la catalogue comme suit : « Une pierre sur laquelle reposent, au milieu de feuillages, une lyre, des flûtes et un livre de musique ouvert. Sur l'épaisseur de la pierre, on lit en caractères majuscules: *Mademoiselle de Walckiers*. H. 56. L. 40. »[1] Une autre eau-forte de le Gros, datée de 1787, représente une Ruine du Jardin de M. le vicomte de Walckiers : à gauche, à l'ombre des arbres, un homme converse avec deux dames dont l'une est assise et tient un parasol. [2]

La généalogie de la famille Walckiers a été publiée dans *l'Annuaire de le noblesse de Belgique* [3]. On y trouve au XVIIIe siècle Adrien-Ange de Walckiers, seigneur de Tronchiennes, Evere, Saint-Amand, grand-bailli de Termonde, conseiller d'Etat, administrateur de la loterie génoise à Bruxelles, chevalier de l'ordre de Saint-Etienne, né à Grammont en 1721, mort à Bruxelles le 21 floréal an VII (10 mai 1799). Il fut créé vicomte, *motu proprio*, par lettres patentes du 22 mai 1786, et son fils, Dominique-Edouard-Sébastien-Joseph, conseiller receveur général des finances, obtint l'autorisation de porter le titre de vicomte du vivant de son père.

Adrien-Ange de Walckiers épousa à Saint-Nicolas, le 24 mai 1755, Dieudonné-Louise-Joseph de Nettine, née à Bruxelles,

(1) Fr. Hillemacher, *Catalogue des eaux-fortes de Le Gros*, dans l'édition des *Poésies choisies de Sauveur Le Gros*, publiée par N. Loumyer (Bruxelles 1857), p. 23. n° 28.

(2) Ibid. p. 30. n° 87.

(3) de Stein d'Altenstein, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 23e année (Bruxelles 1869), pp. 235-243.



où elle fût baptisée à Notre-Dame de la Chapelle le 6 juillet 1736, décédée dans la paroisse de Sainte-Gudule, le 8 juillet 1789, fille du banquier de la cour, Mathieu de Nettine.

De ce mariage sont issus six enfants :

1° Louise-Jeanne-Joséphine, née en 1756, morte en 1796, qui épousa à Saint-Nicolas, le 28 février 1773, Jean-Baptiste Tavernier de Boulogne de Magnonville, né en 1757.

2° Paul-Joseph-Sébastien né en 1757, mort en bas-âge.

3° Dominique-Edouard Sébastien Joseph, cité plus haut, né en 1758, qui prit une part active aux événements de la révolution brabançonne, fut administrateur provisoire de la ville de Bruxelles loin de la première invassion française ([2]), et mourut à Paris le 17 février 1837.

4° Charles-Louis-Joseph, né en 1760.

5° Philippine, morte en bas-âge.

6° Joséphine-Rosalie-Pauline, baptisée à Saint-Gudule le 31 mars 1765 décédée à Bruxelles sans alliance, le 27 octobre 1839.

Je crois que cette dernière pourrait être l'amateur de musique dont je viens d'énumérer les œuvres. L'indication relative à la pièce jouée au « Théâtre de Schaerbeek » en 1788 pour la fête de Mlle de Walckiers, le jour de le Saint-Louis, ferait croire qu'il s'agit plutôt de sa sœur aînée, mais celle-ci était depuis 1773 Madame Tavernier de Boulogne. J'ai posé naguère une question à ce sujet dans le questionnaire publié par M. Amé Demeuldre ([2]), mais mon appel est resté sans réponse. Il faut attendre du hasard la découverte de nouveaux

(1) On a, notamment, de lui une lettre caractéristique adressée de Paris, 3 décembre 1792, à la Société des amis de la liberté et de l'égalité à Bruxelles : *Vergaederinge van de vrinden Vrijheid ende Gelykhyd* (Bibl. univ. de Gand, A. 56397 ; in 8°, 2 ff.).

(2) Jadis, questionnaire d'histoire et d'archéologie, t. XIII (Soignies, 1909), pp, 81-84.



renseignements sur la personnalité de Mlle de Walckiers, et sur le sort de ses manuscrits.

§ 44.

Dans son opuscule sur *Nos périodiques musicaux* (Gand, 1893), Edmond Vander Straeten ne mentionne pas une assez singulière entreprise musicale annoncée dans la *Gazette van Gend* du 20 juillet 1786, par un certain Perrault, habitant Liège. Il s'agit d'une feuille musicale manuscrite, contenant des morceaux de musique vocale inédits, avec leur « véritable expression acoustique propre », au prix de 30 livres par an, 16 livres par semestre, ou 9 livres par trimestre. Chaque semaine devait paraître un morceau sur paroles tantôt italiennes, tantôt françaises, plus souvent allemandes, parfois latines, et en cas de succès, Perrault promettait d'augmenter la dose. J'ignore si l'entreprise a été réalisée, et même si elle a reçu un commencement d'exécution. Voici la reproduction de l'annonce rédigée en allemand.

Musicalische Anzeige.

Es wird ein Musik-Blatt, weder *gedruckt* noch *gestochen*, sondern in *Manuscript* erscheinen, das eine Sammlung der besten neuen singbaren, jedoch noch nie gesungenen Gedichtgen, mit dem wahren eigentlichsten akustischen Ausdruck, (die gehörige Begleitung mit innbegriffen, ausmachen wird : wovon jede woche ein Stück, bald *italienisch*, bald *französich*, meist *deutsch*, bisweilen auch *lateinisch*, herausgegeben werden soll. Erhält die Sache Beifall, dann wird die Anzahl der Stücke vermehrt. Der Prænumeration's-Preis, in französischer Münze, ist so festgesetzt : *jahrweise* 30 *liv.*, *halbjahrweise* 16 *liv.* und *quartalweise* 9 *liv.* Man bittet Briefe und Geld en Endes unterschriebenen *franco* ; die Bestellung

geschicht auch durch die Post-Aemter an das hiesige. *Lüttich* den 1 Junii 1786. *Perrault.*

§. 45.

Dans le IV[e] volume de la *Musique aux Pays-Bas*, Edmond Vander Straeten analyse, d'après des copies manuscrites, des œuvres d'un claveciniste gantois de la fin du XVIII[e] siècle, J. De Vreese, organiste de l'abbaye de Tronchiennes [1] qui n'avait pas « latinisé » son nom en *De Timore*, comme le dit Vander Straeten, mais l'avait italianisé en *Del Timore*.

Nous pouvons préciser les renseignements sur ces œuvres, d'ailleurs faibles et incorrectes, par deux annonces retrouvées dans le journal gantois, *Gazette van Gend*, du 16 juin 1791 et du 5 septembre 1793. La première concerne la publication de l'opus 2 de l'auteur, un recueil de quatre sonates pour orgue, clavecin ou forte-piano, qu'on pouvait se procurer chez les frères Gimblet, libraires à Gand, au prix d'une couronne de France :

J. De Vreese, Organist in de Abdye van Drongen, maekt aen het Publicq bekend, dat hy van voornemen is zyn tweede Werk uyt te geven voor de Orgel, Forte-Piano ofte Clavercingel, wel verstaende, dat hy in zyn eerste Werk zijnen naam in het Italiaensch heeft laeten stellen, te weten *J. del Timore*, het voorzeyd tweede Werk zal wederom bestaen in vier Sonata, als ook met de volgende Airen, die zullen correspondeeren achter iedere Sonata, zullen gemakkelyk zyn, om te executeeren en nochtans voldoende voor het gehoor, en zy zullen op alle Orgels konnen

(1) Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas avant le XIX siècle* t. IV (Bruxelles, 1878), pp. 382-385. Cf. R. Eitner, *Biographisch Bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. IX (Leipzig, 1903), p. 410.

gespeelt worden ten aanzien van de hoogde, hij verzekert hun, dat het hun meer zal behaegen, als het eerste Werk, en ook met uytlaetinge van de Viol-Partije, om dat zy die moeten betaelen en de zelve niet konnen gebruyken. Degene, die gelieven inscriptie te nemen, konnen hun adresseeren by de Gebroeders *Gimblet* op de Koornmerkt tot Gend, alwaer het Exemplair van stonden aen te zien is. De Inscriptie zal openstaen tot ende met den 15e July, en een zeker getal van Inscribenten zal alsdan met het eynde der zelve maend afgelevert worden conforme aen het Exemplair, den kost zal bestaan in eene fransche Kroone, en de gene, die par Brief Inscriptie nemen, moeten hunne brieven franqueeren.

Le second avis est un appel aux souscripteurs, au prix d'une couronne de France, pour l'opus 6 de De Vreese, un recueil de soixante-douze « versets » pour orgue, qui paraîtra chez les frères Gimblet, où l'on peut se procurer encore les opus 1, 2, 3, 4 et 5 :

J. de Vreese, Organist in d'Abdye van Drongen, maekt aen het Publicq bekend, dat hy van voornemen is zijn zesden Werk uyt te geven voor d'Orgel, welk Werk zal bestaen in twee-en-seventig Versen, dienende tot het afspelen van den Kerk Zang, in de bezonderste toonen, die de Organisten meest gebruyken, te weten : twaelf Versen in primi toni, twaelf in secondi toni, twaelf in tertii toni, twaelf in quarti toni, twaelf in quinti toni, en twaelf Versen ine sexti toni, de welke zullen zyn van eene taemelijke lengde, zeer voldoende voor het gehoor en uytnemende gemakkelijk om te spelen, ook zullen zij op alle Orgels konnen gespeelt worden ten aenzien van de hoogte, wel verstaande, dat zij boven de vier Octaven niet en zullen loopen, en hy verzekert dat dit werk Versen hun ten uytersten zal behaegen ; de gene, die gelieven inscriptie te nemen, konnen hun adresseeren by de Gebroeders *Gimblet* op de Koornmerkt tot Gend, alwaer het Exemplair van stonden af zal te zien zyn, de

Inscriptie zal openstaen tot en ende met den 15. October ende zeker getal van Inscripbente hebbende, zal alsdan met het eynde der zelve maend afgelevert worden, conform aen het Exemplair, prys eene Fransche Kroone; de gene, die par Brief Inscriptie nemen, zullen den zelven franqueeren ; by de Gebroeders *Gimblet* is ook noch te bekomen het eerste, tweede, derde, vierde en vyfde Werk van den voorzeyden *J. de Vreese.*

Les documents relatifs à l'abbaye de Tronchiennes, conservés aux Archives de l'Etat à Gand, ne paraissent pas mentionner De Vreese.

La Charité romaine
dans la littérature et dans l'art

Bien de fois les mêmes apologues sont racontés dans des contrées éloignées les unes des autres; et l'on explique le fait aisément sans devoir supposer qu'une influence quelconque se soit produite. C'est ainsi que dans la littérature de l'antique Egypte, on retrouve, et cela sous la forme d'un procès, à l'époque de la XXe Dynastie (XIIe s.) [1] l'apologue bien connu des membres et de l'estomac lequel, au dire de Tite Live [2], Menenius Agrippa raconta à cette partie de la plèbe qui s'était retirée au Mont Sacré en 493 afin de prouver aux mécontents qu'il était de leur intérêt de rentrer à Rome; ce en quoi il réussit parfaitement.

Pareil apologue n'est qu'un conte moral suggéré par un fait d'ordre physiologique. L'application en est si naturelle que, pour l'expliquer, pas n'est besoin de recourir à la supposition d'une influence étrangère.

Il en est de même du jugement de Salomon qu'on retrouve, avec de nombreuses variantes, dans bien des contrées — même

(1) Sur un morceau de tablette d'écolier conservé au Musée de Turin. Maspéro C. R. Acad. des Inscript. 1883, p. 4.

(2) T L. II. 32.



au Tibet — et à des époques différentes; ce n'est en réalité qu'une interprétation vivante de l'amour maternel ; c'est le cœur de la mère qui y parle. (1)

Plus difficile est l'explication de certaines légendes, de mainte tradition populaire, présentant des éléments identiques, avec quelques différences toutes superficielles, et qui se rencontrent dans des pays entre lesquels jamais aucun rapport n'a existé. On parvient souvent non sans peine à indiquer dans quel pays le récit remonte à l'époque la plus reculée. Telles sont les histoires de Cendrillon, de Peau d'âne, celles des Alvermannekens, Kaboutermannekens, Nutons, ou de quel autre nom on qualifie ces « Heinzelmännchen », petits bonshommes, vrai lilliputiens, qu'on retrouve dans tout pays. Dans mainte contrée on les craint parce que bien souvent ils cherchent à faire du mal, alors qu'ailleurs on les regarde comme des êtres bienfaisants. La trame de ces histoires est la même partout, les détails seuls sont différents ; comment dès lors expliquer ces ressemblances? Les opinions les plus disparâtes ont été émises. On semble d'accord pour admettre que les contes et les légendes ne sauraient être séparés des mythes. La mythologie et le folklore se prêtent ainsi un mutuel appui. Il convient cependant de ne pas perdre de vue que les mythes constituent l'histoire légendaire des divinités, tandis que les contes et les légendes ont pour la plupart une signification morale.

On a cherché à trouver une explication générale, applicable à toutes les légendes, alors qu'elle ne pouvait raisonnablement convenir qu'à quelques-unes; et de plus, de nombreux mytho-

(1) Alf. De Cock. *Merkwaardige Vonnissen in de Volksoverlevering.* (Vlaamsch Leven, 1917, p. 506). On sait qu'en 1882 on a découvert à Pompéi une peinture murale représentant une caricature du Jugement de Salomon. Actuellement au Musée à Naples, n° 1343 du Catalogue de 1909.

logues et bien des folkloristes ont confondu la question d'origine avec celle de l'interprétation et surtout avec celle de la transmission.

Jadis l'école météorologique, dite aussi mytho-philologique, avait de la vogue. Elle se basait sur l'analyse des mots et soutenait que le sens des mythes serait rendu intelligible du jour où l'on parviendrait à connaître le sens primitif et exact des mots essentiels que le mythe renferme.

C'est une méthode interprétative. Kuhn, et après lui Schwartz, rapportent tous les mythes aux orages, aux vents, aux nuées. Max Muller par contre retrouve partout le soleil et l'aurore. Par après est venue l'école anthropologique dont Andrew Lang (1) fut le plus célèbre protagoniste. Il s'occupe déja davantage de folklorisme, alors que ses dévanciers étaient avant tout des mythologues. Pour le savant écossais les mythes sont des productions de l'esprit humain telles qu'elles se produisent chez les peuplades sauvages ; et, lorsque leurs légendes se retrouvent chez les nations civilisées, elles sont ou des survivances de l'état sauvage primitif ou des récits empruntés aux sauvages. Le folkloriste ne constate par conséquent que des survivances des mœurs et des idées des sauvages. (2) Lang et ses partisans recherchent surtout l'origine des mythes et des légendes bien plus qu'ils n'en étudient la signification. M. Emm. Cosquin par contre se demande tout d'abord quel est le pays d'où proviennent la plupart des contes

(1) 1844+1912. Notice par VAN GENNEP dans la Rev. de l'hist. des relig. t. 66, p. 405.

(2) A. LANG. La mythologie, trad. PARMENTIER et préface de CH. MICHEL. Paris, 1886. Ch. PLOIX. Mythologie et folklorisme, avec réponse de Lang. (Rev. de l'hist. des relig. 1881. t. XIII, et un article de J. REVILLE dans le même volume.)



populaires et il arrive à cette conclusion que « plus on étudiera de près la question, plus on recueillera de contes, surtout en Asie, et plus on reconnaîtra que la thèse de l'origine non seulement asiatique, mais indienne, de nos contes populaires est la seule vraie ». (1)

Quelle que soit la théorie que l'on adopte, il est évident qu'aucune ne saurait être d'une application générale; aucune ne parvient non plus à expliquer comment la transmission a pu se produire. Pour ma part je crois qu'il est plus sage de s'en tenir à constater les faits et de déclarer avec Brunetière que toute recherche de l'origine et de la propagation des contes est vaine. (2)

Malgré cet aveu d'impuissance, il n'en reste pas moins intéressant de rechercher dans quels pays une même légende se retrouve et sous quelle forme elle se présente dans chaque contrée, de tendre à découvrir sous le voile de l'allégorie le fait ou le mystère qui s'y cache ; et, en écartant les élements secondaires, variables d'après les temps, les lieux, les circonstances, de remonter à l'élément primitif et essentiel. C'est ce que je me propose de faire pour la légende connue sous le nom de *Charité romaine*.

Tous ceux qui ont visité notre bonne ville de Gand, ont remarqué au fronton de l'ancienne prison communale le relief représentant une jeune fille allaitant un vieillard. C'est ce relief qui a fait donner à la prison communale le nom de Mammelokker ; et il a tellement impressionné les campagnards que, dans certaines communes, — je citerai Asper,

(1) Em. Cosquin. Les contes populaires et leur origine. Dernier état de la question (Compte rendu du 3e Congrès scientif. internat. des Catholiques. Bruxelles, 1894. Antropologie. p. 249-269).

(2) Revue des Deux Mondes, 1 Sept. 1893.

Gavre, peut-être y en a-t il d'autres encore, — on désigne les Gantois sous le sobriquet de *Mammelokkers* (1), moins répandu cependant, il faut bien le reconnaître, que le surnom historique de *stropdragers*, lequel remplaça depuis 1540 (2), le noble surnom de *Heeren van Gent* (3).

(1) De Raadt. *Les sobriquets des communes belges*. Bruxelles, 1904, p. 348.

(2) A la suite de la révolte de 1539, intervint la sentence de Charles Quint du 29 avril 1540, suivie le 30 de la Concession Caroline. Elle stipulait entre autres que cinquante *creesers* feraient amende honorable au prince, — ce qui eut lieu au Prinsenhof le 5 mai, — en se présentant la corde au cou (den bast aan den hals). Ces *creesers* étaient des *haghepoorters*, gens de métiers ou pauvres ouvriers, habitant jusqu'à un mille hors des portes de la ville, donc pas de vrais gantois : ils avaient été parmi les plus violents des révoltés. Par allusion à cette humiliation, et, en la généralisant, on appliqua bientôt le sobriquet aux gantois. De Potter. *Gent van den oudsten tijd tot heden*, I, 100-104 ; 480-484 ; Pirenne. *Histoire de Belgique*, II, 123 ; V. Fris, *Stropdragers* (Gent, XXe Eeuw. 1912, III, 71).

(3) De Potter. *Gent*, II, 11. Les échevins de Gand prenaient le titre de mher, heer (seigneur), seulement Philippe le bon le leur défendit par le traité de Gavre du 29 juillet 1453, douloureuse conséquence de la défaite des gantois entre Gavre et Semmerzaeke (V. Fris. De slag van Gaver in De vlaamsche Gids. 1909, 217). Une miniature du Ms. 2583 de la Bibliothèque impériale de Vienne représente les gantois demandant pardon à genoux à Philippe le bon après cette défaite. Elle est reproduite dans W. De Vreese. *Leeke bijdragen tot de geschiedenis van Vlaanderen inzonderheid van Gent*. Gand 1912, p. 144. Depuis le traité de Gavre, Heeren devint le sobriquet des gantois (De Raadt, 159) ; seulement on ne le leur applique plus que rarement après 1540. On le trouve dans le *Properheden der steden van Vlaenderen* (daté des années 1438); et Edouard De Dene que M. Scharpé qualifie de Villon flamand (Congrès scientif. intern. de catholiques. Bruxelles, 1894. Philologie, 108-113) dans son *Langhen adieu* (de 1560), paraphrase du Properheden, qui termine son *Testament Rhetorical*, le leur applique encore. Au moyen âge les Gantois étaient dits aussi *potatores medonis*, buveurs d'hydromel. de Pauw in : Comm. roy. d'hist. 5e s.; t. VI. 1896. p. 332 et de St-Genois. *Surnoms et sobriquets des villes et villages de Flandre*.

Cette prison communale fut construite sur l'emplacement de l'ancienne *Stadswaag* en 1742 par l'architecte-entrepreneur David 't Kindt. Il construisit aussi en 1771 en bois le campanile du Beffroi lequel subsista jusqu'à 1839. On ne connait pas le nom de l'artiste du bas-relief: celui-ci n'a du reste qu'une bien mince valeur artistique. A ce relief se rattache une légende qui se raconte à Gand à peu près en ces termes:

Un vieillard, ayant été condamné à mourir de faim en prison, sa fille obtint de le voir tous les jours à condition de ne lui apporter aucune nourriture. Au bout d'une semaine le condamné vivant encore, les géoliers épient ce qui se passe lors des visites de la fille et constatent, à leur grand étonnement, que celle-ci nourrit le père de son sein. Le comte, en ayant été informé, veut venir se rendre compte par lui-même du fait extraordinaire et interroge la jeune fille. Celle-ci fait des aveux tout en déclarant qu'elle est vierge; « j'ai mis ma confiance en Dieu, dit-elle, et en sa Sainte Mère». En présence de cette manifestation de la bonté divine, et voulant récompenser cet acte de dévouement de piété filiale, le comte gracie le vieillard.

En souvenir de ce fait extraordinaire on fit placer le relief au fronton de la prison où il s'était produit. (1) Sans discuter le récit, il y a lieu cependant de faire observer qu'un condamné à mort aurait dû être emprisonné soit dans la prison du Château des comtes, soit au Châtelet ('t Sausselet, 't Chastelette) construit au Marché aux grains vers 1296, agrandi en 1528 et démoli au XVIIIe siècle pour faire place au Pakhuis de l'architecte Bernard De Wilde. (2)

(1) J. W. Wolf. *Niederländische Sagen*. Leipzig, 1843, nº 529; De Raedt, p. 348; De Cock. *De Mammelokker te Gent* (Volkskunde, 1907. XVIII. p. 45-61); Prud. Van Duyse. *De Kindermin* (Het Klaverblad, Bruxelles, 1848, p. 62).

(2) De Potter, *Gent*. III, 130-152. D'après certains récits, le père fut enfermé dans une masure isolée.

Mais quelle raison a-t-on pu avoir de représenter cette légende plutôt que de décorer l'entrée de la prison, comme on le faisait en Hollande, ainsi à Gouda, d'un relief de deux prisonniers occupés à râper du bois ou bien d'un autre sujet bien plus compréhensible pour le public? La commune ne soignait pour l'entretien des prisonniers que pendant huit jours; par après la charité publique devait subvenir à leur subsistance. Aussi les œuvres de charité, les fondations étaient-elles nombreuses. ? Un citoyen avait-il fait preuve d'un acte de charité extraordinaire? Nous l'ignorons, aucun document ne venant nous renseigner à ce sujet. Quoi qu'il en soit, la légende de la Charité romaine devait être assez répandue dans notre pays grâce surtout aux nombreuses œuvres de peinture qui la représentaient; tels, par exemple, les tableaux de Rubens et de de Craeyer, bien plus que par le souvenir de ce que divers auteurs en avaient rapporté.

Le récit gantois présente un caractère éminemment chrétien; et cependant la légende remonte à l'antiquité païenne.

Le récit le plus ancien qui nous en soit parvenu est celui que nous rencontrons dans le *Facta et Dicta memorabilia* offert par *Valère Maxime* à l'empereur Tibère vers l'an 31. Son livre devint très-populaire, à preuve l'Epitomé qu'en fit à l'usage des écoles, *Julius Paris* au 4e ou au 5e siècle, ainsi qu'un autre abrégé plus petit encore de la fin du 6e dû à *Januarius Nepotianus*. On lut Valère Maxime durant tout le moyen-âge; aussi en possède-t-on de nombreux manuscrits. Dès l'invention de l'imprimerie les éditions se multiplièrent. L'éditio princeps est de Strasbourg de 1471; et, dans notre pays, l'édition de Pighius et de Juste Lipse eut tant de succès que M. Ferdinand Van der Haeghen n'en renseigne pas



moins de 26 de 1567 (Anvers, Plantin) à 1660 (Amsterdam, Janssonius). [1]

Les faits rapportés par Valère Maxime devaient donc être généralement connus. Celui-ci rapporte deux légendes, l'une d'origine romaine, l'autre d'origine grecque. A Rome c'est une mère qui est nourrie par sa fille ; en Grèce c'est un père *Myco* et une fille *Pero* [2]; mais dans l'une comme dans l'autre légende la piété filiale est récompensée par la grâce qu'obtient la mère ou le père condamnés à mourir de faim. La même légende se retrouve dans la suite chez plusieurs auteurs; mais malgré les variantes que présente leur récit, on reconnait sans peine que la source en est Valère Maxime. *Pline* [3] reproduit l'histoire de la mère et de la fille, laquelle venait d'avoir un enfant; il ajoute qu'en récompense on alloua à toutes deux des aliments leur vie durant ; et que, sous le consulat de C. Quinctius et M'. Acilius (150 av. J. C.), on éleva un temple à la *Pietas* sur l'emplacement de la prison. Ce temple fut démoli par César pour faire place au théâtre de Marcellus, achevé par Auguste et dédié par lui, l'an 13 av. J. C. [4]

Sextus Pomponius Festus (IVe S.) l'abréviateur du *de verborum significatione* que M. Verrius Flaccus écrivit du temps d'Auguste, modifie le récit de Pline en plus d'un point.

(1) Bibliotheca belgica. t. 25. Je connais deux traductions néerlandaises de Valère Maxime, l'une par Conradus Mirkinius. Rotterdam, Jan Leendertsz 1614, l'autre par A. Bogaert. Amsterdam, Bosch, 1729 (2e éd.) ; peut-être y en a-t-il d'autres encore.

(2) Val. Max. V. 4. 7. Certains manuscrits donnent Cimon au lieu de Myco ; c'est un erreur de transcription. Elle se comprend d'autant mieux que quelques lignes plus loin Valère Maxime parle de Cimon. Comme dans plusieurs récits qui dépendent de Valère on retrouve le nom de Cimon, c'est celui-ci qui a souvent prévalu dans la légende Julius Paris au lieu de *patrem* écrit *fratrem majorem*.

(3) Plin H. N. VII, 36.

(4) Dio Cass XLIII, 49.

Pietati, écrit-il, [1] *ædem consecratam ab Acilio aiunt eo loco, quo quondam mulier habitaverit, quæ patrem suum inclusum carcere mammis suis clam aluerit: ob hoc factum, impunitas ei concessa est.* C Jolius Solinus [2] (milieu du 3e S.) dans ses *Collectanea rerum memorabilium* parle d'une femme du peuple, devenue mère depuis peu, qui nourrit son père et dit que sur le lieu où le fait se produisit on éleva un temple à la Piété. Le mythographe Hygin, qui vivait avant l'an 207, donne à la fille le nom de Xantippe et non celui de Pero : *Xanthippe*, écrit-il, [3] *Myconi patri, incluso carcere, lacte suo alimentum vitæ præstitit.* Enfin au 5e siècle l'égyptien Nonnos rapporte dans ses Dionysiaques, une histoire analogue, mais notablement modifiée. Les héros en sont Tektaphos, un général du roi Deriades et Heriée. Il a probablement emprunté sa notice aux Βασσαρικά de Dionysios [4].

Malgré leurs nombreuses différences toutes ces légendes ont pour but de faire voir ce dont la piété filiale est capable. Un père, — le récit de la mère parait plus récent, — est emprisonné et condamné à mourir de faim et il est gracié pour récompenser la piété filiale de son enfant. Il est à remarquer que la libération est la récompense d'un acte qui allait à l'encontre du but poursuivi, tandis que dans d'autres légendes on promet une grâce si l'on pose un acte que l'on suppose impossible d'accomplir. Telle par exemple la légende de Lady Godiva de Coventry, chantée par Tennyson et sujet d'au moins deux tableaux, l'un de J. Van Lerius (de 1870) du Musée

(1) Festus. éd. K. O. Muller, p. 209.

(2) Solin. I, 124. (éd. Mommsen, Berlin 1895). Solin est suivi par le *Libro de los enxemplos*, 102, Kölher *Kl. Schr.* I. 373.

(3) Hygini *Fab.* 254.

(4) Nonni *Dionys.* XXVI, v. 101 et sqq ; Pauly Wissowa, V. p. 924. — Kuntze. p. 282.

d'Anvers n° 1159; l'autre, d'une expression un peu affectée, de Jules Lefebvre (1890) du Musée d'Amiens (1). Dans notre légende tous les noms sont grecs ; ceux de Myco et de Pero ont prévalu. La légende remonte probablement à la période alexandrine, époque à laquelle les contes et nouvelles jouissaient d'une grande faveur. Elle a dû se répandre à Rome, vers le second siècle avant J. C. Elle s'y transforma selon les idées romaines et l'on établit un rapport entre la légende et la construction d'un temple dédié à la Pietas, (2) divinité qui était la personnification de l'affection existant entre les membres d'une même famille et surtout entre parents et enfants. (3) Seulement ce rapprochement est factice et repose sur une interprétation erronée. (4)

Tite Live en effet nous apprend que M. Acilius Glabrio voua un temple à la *Pietas* le jour de sa victoire aux Thermo-

(1) N° 180. Vers 1040 Coventry fut libérée d'impôts par Léofric après que sa femme Godiva eut parcouru à cheval et toute nue, les rues de la cité. Toutes les fenêtres furent closes, tous les habitants s'enfermèrent chez eux ; Peeping Tom fut le seul indiscret. Son buste est mis au pilori au coin de la Hertfordstreet tandis que Godiva a sa statue à Mary's Guidhall et une procession annuelle, dit-on, rem more son dévouement. Ici le comte n'a fait sa promesse que parce qu'il supposait que Godiva par pudeur n'aurait pas voulu se dévouer. Une légende qui se rapproche de celle-ci est celle qui se raconte aux Indes à Tschamba. Une chanson allemande rappelle aussi qu'une soeur sauva son frère de la mort en courant trois fois toute nue autour du gibet. Cf. LIEBRECHT. *Zur Volkskunde*. Heilbronn, 1879, p. 104. Tour du Monde XXI, p. 342.

(2) F. KUNTZE. *Die Legende von der guten Tochter im Wort und Bild*. (Neue Jahrb. f. d. Klass. Altert. 1904. XIII. p. 280-300).

(3) La numismatique nous en fournit la preuve, Ainsi les deniers de M. Herennius, de Q Cæcilius Metellus, de L. Antonius. A côté de la tête de la déesse on trouve le mot *Pietas* et la représentation d'une cigogne, symbole de la piété filiale. En Grèce et à Rome le peuple croyait que la cigogne nourissait ses parents. WISSOWA dans ROSCHER. *Lexikon d. Griech u Röm. Mythologie* III, p. 2500

(4) T. L. XL, 34 ; cf. VAL. MAX. II, 5, 1.

pyles sur Antiochus (191 av. J.C.), et en commença la construction en vertu d'un Sénatusconsulte et que dix ans plus tard (181) son fils *duovir ædi dedicandæ* le consacra. Ce temple fut construit au *forum holitorium*, le marché aux légumes de Rome, [1] devant la *Porta carmentalis*; et ce fils dévoué y plaça une statue équestre de son père, la première statue dorée qu'on eût élevée en Italie [2].

Quoique d'origine grecque, il n'est guère probable que la légende ait jamais été prise comme sujet de quelque œuvre artistique. Nous savons en effet que, pendant la belle période de l'art, les artistes éprouvaient de la répugnance à représenter l'allaitement; et même dans la suite, à l'époque hellénistique, on n'en cite que de rares exemples. La collection Sabourof possèdait une vase du 3e s. av. J. C., sur lequel était représentée une nymphe nyséenne allaitant le petit Bacchus, encore est-ce une vase de Lucanie [3].

De même les trois miroirs du 3e siècle, représentant Hercule allaité par Junon sont étrusques [4] et le petit relief en terre cuite trouvé à Anzi, n'est pas non plus grec [5].

(1) Dans la partie méridionale du Champs de Mars; actuellement Piazza Montanara.

(2) Pauly-Wissowa. I, 255.

(3) Furtwangler. *La collection Sabourof.* Berlin, 1883. I. pl. 71.

(4) Un superbe miroir de Volterra (Mus. arch. de Florence) représente Hercule barbu allaité par Junon (Gerhard. *Etrusk. Spiegel.* p. 34, pl. 60); sur celui de Vulci (Mus. de Berlin. Gerhard, pl. 59; Arch. Zeit. 1882, p. 173; 1883, p. 278) et non celui du Musée de Bologne (Gerhard, pl. CXXVI), Hercule est représenté plus jeune alors que dans la tradition littéraire, Junon allaite Hercule enfant (Diod. Sic. IV. 9; Paus. IX, 25 2.).

(5) Hercule représenté comme jeune homme. Helbig. Bull. de l'Inst. de corr. archéol 1866, p. 65; cf. Ann. 1871, p. 21. La statue du Musée Chiaramonti (Visconti. *Mus. Pio-Clem.* I, 4), représentant une femme allaitant un enfant, est de l'époque romaine.



Valère Maxime, après avoir rappelé l'histoire de Myco et de Pero, émet une réflexion qui présente un réel intérêt. « *Hærent ac stupent*, écrit-il, *hominum oculi, cum huius facti pictam imaginem uident, casusque antiqui condicionem præsentis spectaculi admiratione renouant, in illis mutis membrorum liniamentis uiua ac spirantia corpora intueri credentes. Quod necesse est animo quoque euenire, aliquanto efficaciore pictura litterarum uetera pro recentibus admonito recordari* ». Ceci nous donne à supposer que, du temps de Tibère, on pouvait voir à Rome un tableau représentant le dévouement filial de Pero; et, fait digne de remarque, déjà alors, les artistes avaient donné la préférence à la représentation du père. Du tableau romain, il n'en reste guère de trace; mais les fouilles de Pompéï ont mises au jour plus d'une glorification de l'amour filial de Péro.

Le musée de Naples conserve deux groupes en terre cuite de la Charité romaine dont l'un remontant à la période néronienne, fut découvert à Pompeï en 1755 dans la *Casa Giulia Felice* (1) Le même sujet est traité dans trois peintures pompéïennes. La première fut découverte avant 1796 et se trouve actuellement au musée de Naples. (2) Une autre, disparue depuis, fut trouvée en 1826 dans la *Casa di Bacco* (3) Le Séna-

(1) Mau. *Ausgrab. v. Pompei*. (Mitt. d. k. Archæol. Instit. 1898 XIII. p 20.

(2) W. Helbig. *Wandgemälde der vom Vesuv verschutteten Städte Campaniens*. Leipzig, 1868, p. 307. n° 1376. Elle est reproduite dans *I principali mon. del Museo*. Napoli, 1865, pl. 41.

(3) Fiorelli. *Descr. di Pompei*. Napoli, 1875. p. 213. M. Quaranta de Naples a écrit une dissertation pour établir la distinction entre le récit de Valère Maxime et celui de Festus et pour prouver qu'il faut dénommer l'histoire de Pero légende grecque. Je n'ai pu consulter ce travail. E. De Bruyn. *Hypothèses et gloses autour et au sujet de la Charité romaine* (Durendal 1901 p. 334-341) Il y aurait lieu d'examiner aussi s'il ne se trouve pas des miniatures dans les manuscrits de Valère Maxime.

teur Fiorelli la nomme *Carita greca*, parce que, comme du reste toutes les autres reproductions artistiques, elle se rapporte à la légende grecque ; seulement c'est la qualification de légende romaine qui a prévalue.

Enfin, en 1900, on découvrit dans la maison de *M. Lucretius Fronto* une représentation d'autant plus digne d'attention que sous les figures se lisent les noms de Miko et de Pero (1). Plus intéressante encore est l'épigramme explicative inscrite au dessus de la fresque à gauche. Elle est d'une lecture des plus difficiles. Bücheler en a fait une étude appofondie et a cherché à la restituer aussi bien que possible. Certains mots sont douteux, mais l'ensemble de la restitution étant satisfaisante, je crois utile de la retranscrire ici : (2) *Quæ paruis mater natis alimenta parabat. Fortuna in patrios uertit/ iniqua cibos* [*haustus pulcrum opus*] *est/ teni, ceruice seniles ast liquidus/ uene lacte* [*replente tumor, languentemque*] *simul uolta fricat ipsa Miconem Pero : /tristis inest cum pietate pudor.*

De l'époque byzantine la légende nous est rappelée, sous la forme d'une énigme qui se trouve conservée dans le *Cod.Paris-* 2991. A. Elle a cours encore de nos jours dans le Peloponnèse. Elle a été publiée par G. Knaack (3), et j'en donne ici la traduction :

Celui qui fut jadis mon père est maintenant mon enfant ; si mon sort est favorable il sera de nouveau mon père ; mais

(1) *Notizie dei Scavi* 1900, p. 199 ; MAU. Mitth. 1901, p. 351.

(2) BÜCHELER, in : Rh. Mus. 1901. LVI. p. 156. KUNTZE (p. 297) la reproduit, avec quelques variantes, d'après ENGELMANN. Zeitschr. f. d. bild. Kunst, 1901, p. 287.

(3) G. KNAACK. *Die säugende Tochter*. (Zeitschr. f. vergleich. Litteraturgesch. 1898, XII. p. 454). Cf. K. OHLERT. *Zur antiken Rathseldichtung*. Philol. 1879 56. p. 613.



si mon sort est mauvais il sera de nouveau mon enfant. Donnez moi mon fils, il est le mari de ma mère.

Rapprochons en ces deux vers latins :

Filia cuius eram, mater sum denique patris :
Matris vir sic fit filius inde mihi.

et l'énigme allemande bien connue :

Des Tochter ich ward,
Des Mutter bin ich worden,
Ich erzeugt mir einen Sohn,
Der war meiner Mutter Mann. [1]

Pour autant que nous sachions, on ne rencontre, durant le haut moyen âge, guères de traces de la légende ; mais elle reparait de jour où l'on se remit activement à lire les auteurs païens. C'est naturellement à Valère Maxime qu'on l'emprunte, cet auteur étant un de ceux qu'on lisait le plus. [2].

Ainsi déjà au IXe s., St. Heiric (né à Hery en 841) offrit à Hildebold, évêque d'Auxerre, un recueil de passages choisis de Valère Maxime, de Solin et d'autres auteurs anciens [3]. Dans les écrits du philosophe Jean de Salisbury, évêque de Chartres, (1120-1180) on trouve aussi des fragments des *Dicta ;* et la bénédictin de Fleury, Raoul Tortaire (né à Gien en 1063 + après 1122), mit en vers latins l'ouvrage de Valère Maxime sous le titre *de memorabilibus* [4].

(1) G Knaack, ib. avec une variante dans le *Strasburger Rätselbuch* de 1505. Kretschmer. *Zur Gesch. von der säugenden Tochter*, (Zeitschr. f. deutsch. Altertum, 1899. XLIII, p. 154). On retrouve du reste des énigmes analogues en Espagne, en Italie, au Danemarc, en Suède et en Angleterre Kuntze, p. 290.

(2). Kempf *Val. Max.* ed. Berlin, 1854, Proleg. p. 43-49.

(3) Ebert. *Histoire de la littérature du moyen âge.* Paris, 1884 II. p. 315.

(4) Eug. de Certain. *Raoul Tortaire.* (Bibl. de l'Ec. des chartes, 1855, 6e sér. I p. 499 et 500. Le manuscrit en est conservé au Vatican dans le fonds de la reine de Suède, n° 1357. Je ne sache pas qu'il ait été publié.

Le livre de Valère Maxime eut du reste un immense succès au moyen âge On le copia, on s'en inspira et bien des fois on le transforma dans un sens chrétien. Il convient de signaler d'abord l'auteur de la chanson provençale de Gérard de Roussillon (fin du XIe ou commencement du XIIe s). On y rappelle la légende romaine (1). Les *Dicta* inspirèrent aussi l'auteur du *Speculum exemplorum* qui devint par après le *Speculum humanae salvationis*, le miroir du salut, et la *Biblia pauperum*. Le moine Augustin Jacques de Vitry (né vers 1160 + 1240), le fervent de Sainte Marie d'Oignies, rapporte, dans ses *Sermones vulgares*, l'histoire de Myco et est le seul des auteurs de cette épopue qui s'attache à la légende grecque; mais il la modifie en ce sens que c'est l'épouse qui nourrit son mari et non la fille qui allaite son père ; transformation qui ne se retrouve nulle part ailleurs.

Son contemporain le célèbre dominicain Vincent de Beauvoir (né entre 1184 et 1194 + vers 1264) qui emprunta quantité de récits à Valère Maxime dans son *Speculum majus* (2) encyclopédie composée sur les instances de St. Louis, reproduit la légende romaine dans son *Speculum doctrinale* (3) ainsi que dans son *Speculum historiale* (4). Vincent mit à profit la Chronique universelle du cistercien Hélinand de Pronleroy (Oise) qui vivait du temps de Philippe Auguste; et c'est Vin-

(1) V. 3053-3089. Fauriel. *Hist. littér. de France.* XXII p. 167; Köhler *Kl. Schr.* Berlin, 1898. II, 386. C'est par erreur que Köhler (p. 360) dit que l'auteur provençal dépend de Vincent de Beauvais, celui-ci étant postérieur. Kuntze commet la même erreur. *Op. cit.* p. 287.

(2) E. Boutaric. *Vincent de Beauvais et la connaissance de l'antiquité classique au treizième siècle.* (Rev. des quest. histor. 1875. XVII, p. 46).

(3) IV, 41. Achevé après 1250. Hist. litt. de France XVIII, p. 456.

(4) V. 125. Il fut achevé en 1244 ou 1254. La première édition est de Strasbourg de 1473. Köhler, *Kl. schr.* II, 386.



cent de Beauvais, dont la réputation fut immense, que l'on suit par après tout en modifiant bien des fois notablement ses narrations. Un des principaux imitateurs de Valère Maxime fut Nicolas de Hannapes, dominicain du couvent de Reims dernier patriarche de Jérusalem et le héros du siège de S. Jean d'Acre (Ptolemaïs), dont le sultan Khalil-el-Aschraf parvint à s'emparer le 18 mai 1291. Son livre a comme titre *Virtutum vitiorumque exempla* (¹). La légende se retrouve aussi chez le franciscain anglais Jean de Gall (né en 1303).

Une des compilations le plus répandues au XIVᵉ s. porte le titre de *Gesta Romanorum* (²) On n'en possède par moins de 138 manuscrits, dont 111 en latin, 24 en allemand et 3 en anglais, preuve évidente de la grande influence que ces *Gesta* durent exercer sur les esprits de ce temps. Les uns attribuent les Gesta à un moine allemand du nom de Helinaud, d'autres croient qu'ils sont l'œuvre de Pierre Bercheure, prieur du couvent bénédictin de Saint Eloi à Paris où il mourut en 1362 Quoi qu'il en soit, l'œuvre date de la fin du 13ᵉ ou du commencement de 14ᵉ siècle et est probablement d'origine anglaise. La première édition est de Ulrich Zell de Cologne de 1472. Les Gesta furent traduits en allemand, en anglais, en français, en flamand. La version française porte pour titre : *le violier des histoires romaines moralisées sur les nobles gestes, faictz vertueulx et anciennes croniques des romains fort récréatif et moral* (Paris, 1521) (³). La légende romaine y est transformée en une allégorie chrétienne et

(1) Il naquit vers 1225 et mourut en 1291. La première édition des *Virtutum* est de Tubinge de 1533. Hist. litt. de France, 1842, XX. p. 51-78.

(2) Edition de *H. Oesterley.* Berlin, 1873. Je n'ai malheureusement pu consulter le travail de Wilhelm Dieck paru dans les *Beiträge zur Englische Philologie*. Erlangen, 1890.

(1) La meilleure édition est de Brunet. Paris, 1858.

mystique ([1]). La mère est représentée comme une femme adultère, le préteur est remplacé par un *præco* et la légende est interprétée comme suit : *iste præco est pater celestis qui dampnavit genus humanum propter peccatum, et carceri infernali tradidit et adjudicavit ut ibi occideretur et gravibus penis affligeretur. Sed custos carceris i. e. dominus noster Jhesus Cristus, motus pietate permisit filiam, i. e. suam misericordiam, genus humanum adire, et ei lac sue passionis dedit, ne eternaliter moreretur et patris offensam mitigavit et ei peccata remisit.*

Vers le même époque nous voyons le dominicain *Jacques de Cessoles* (vers 1290) reproduire la légende dans son *Solacium ludi scaccorum*, ou plus exactement *Liber de moribus hominum et officiis nobilium, super ludo scaccorum*, si populaire qu'on n'en possède pas moins de soixante manuscrits, et se servir de la légende comme exemple de moralité ([2]).

(1) Oesterley. Cap. 215.

(2) On attribue l'invention de la moralisation de l'échiquier au pape Innocent III (1160-1216); mais elle revient plutôt à un moine anglais du nom d'Innocent qui vivait peu après Innocent III. Le livre de Jacques de Cessoles est, dit Félix Lajard (Hist. litt. de la France 1869, XXV, p. 12). « Un véritable traité de morale, dans lequel l'invention de ce jeu, la forme, le nom, la marche des pièces dont il se compose, les attributions et les devoirs des personnages qu'elles représentent, enfin la place qu'elles occupent sur l'échiquier, fournissent à l'auteur l'occasion d'exposer, ou d'après lui-même ou d'après de citations d'auteurs anciens ou modernes, des règles de conduite pour tous les états, pour toutes les professions ou conditions de la vie ». La 1re éd. est d'Utrecht (Nicolas Ketelaer et Gerard de Lempt 1473) ; trad. fr. de Jean Ferron (1347) et paraphrase de Jean de Vignay (environ même date) imprimée à Paris par Antoine Verart 1501 ; d'après de Vignay, William Caxton fit sa traduction anglaise : The game and play of the chesse, translated of the Frensch, 1474. Ce n'est pas comme on l'a cru le premier livre imprimé en Angleterre car il parait que le The game fut imprimé en Hollande ou à Cologne. En Allemagne en plus de la paraphrase en vers de Conrad von

Il fut suivi ou même copié par le dominicain allemand Ingold dans son Gulden-Spil et imité en Souabe par un moine de Stein, Conrad von Ammenhausen dans son *Schazchabelbuch*, terminé en l'an 1337, ainsi que par Heinrich von Beringen. Boccace à son tour paraphrase la tradition romaine, sans citer Valère Maxime et fait suivre son récit de considérations philosophiques fort curieuses dans son écrit *de claris mulieribus* (1). Il est suivi par le si fécond poète nurembergeois *Hans Sachs* dans sa *Romana, die seugent dochter* de l'année 1569. Inutile, je crois, de multiplier ces citations : on en retrouvera un plus grand nombre dans *Köhler* et surtout dans la savante étude de *Kretschmer* (2).

Relatons encore que la légende romaine servit de sujet à une moralité à cinq personnages intitulée : *histoire romaine d'une femme qui avait voulu trahir la cité de Rome, et comment sa fille la nourrist six septmaines de son lait en prison*. Elle fut imprimée à Lyon en 1548 et réimprimée par Viollet le Duc dans son ancien théâtre français (3). Les senti-

Ammenhausen, il y eut une traduction (1474 ?) par Gustave Salenus imprimée en 1617. Une traduction italienne fut publiée à Florence en 1493. Libro di Giacho di Sacchi laquelle eut plusieurs éditions. Gerh. Leeu imprima en 1479 à Gouda. (H)ier beghint een suuerlijk boec van den tijtverdrijf edelre heren ende vrowen als van de scaecspeel. Une 2e et une 3e édition parurent à Delft en 1483 et en 1493. Je cite ces nombreuses éditions pour prouver la vogue du livre de Jacques de Cessoles et l'influence qu'il dût exercer. Brunet. 1862 III, p. 480.

(1) Boccatii *de claris mulieribus*. Bernae, Apiarius, 1539. Cap. 63 : de romana iuuencula.

(2) Kretschmer. *Zur Gesch. von der Saügenden Tochter*. (Zeitschr. für Deutsch. Altertum. 1899, 43, p. 151-157).

(3) Lyon, en la maison de feu Barnule Chaussart, près Notre-Dame de Confort. MDXLVIII ; Viollet le Duc. Ancien théâtre français. Paris, 1854. III,

ments chrétiens y dominent. De même le poète guerrier Jonkheer Jacob Duym (¹), né à Louvain en 1547, mais qui vécut à Leyde depuis 1588 où il devint en 1595 Keyser de la chambre de rhétorique des Flamands, dite Oranje Lelie, laquelle exerça une grand influence sur le développement littéraire de la Hollande, publia en 1600 son Spiegelboeck (²), recueil de six pièces dramatiques dont la seconde: den spiegel der liefden, que l'auteur appelle lui-même une tragi-comédie n'est que la légende dramatisée. Duym, dans sa préface, dit qu'il l'a empruntée à Valère Maxime mais que celui ci n'a pas donné l'histoire complète (³). Pour Duym c'est le père Miltiade qui est condamné à Athènes. Son fils Cimon ayant obtenu, à force de supplications, de prendre la place de son père est condamné à mourir de faim, sa fille Cimona le nourrit et en récompense de ce dévouement filial Cimon est gracié.

Enfin la légende se retrouve aussi dans la *Dobbelen Zielen-Troost* (⁴), ouvrage fort répandu au 18e siècle, sous le titre de

p. 171-186. Agrippa d'Aubigné fait allusion dans la Préface de ses Tragiques (éd. Lalanne, Paris, 1857, p 17) à la légende grecque en ces termes :

> Encores vivrai-je par toi,
> Mon fils, comme tu vis par moi ;
> Puis il faut, comme la nourrice
> Et fille du Romain grison,
> Que tu allaicte et tu cherisse
> Ton père en exil, en prison.

(1) J. P. Van der Auwera. De dichter Jacob Duym (Handel. van het XIVe Nederl. taal- en letterk. Congres, Maestricht, 1875, p 202-214); Van Even. De Krijgsman en dichter Jacob Duym (Versl. d. K. Vlaamsche Acad. 1901. 515-537); Biogr. nat. v. 402.

(2) Den Spiegelboeck, Leyde, Jan Bouwertsz, 1600.

(3) Valerius Maximus en schrijft so volcomer dese historie niet, dan is gedaen om de liefde claerder voor te stellen.

(4) Anvers, 1622 ; cf. De Cock, p. 47. Nous la retrouvons aussi dans *De Spieghel der thien gheboden, huuthgeleijt bij B. Cornelis Van Dordrecht,*



Hoe een Dochter haer moeder in de gevangenisse spysde met haer Borsten.

Tous ces auteurs suivent la légende romaine, la grecque semble complètement oubliée tandis que le contraire se produit dans les traditions populaires dont plusieurs se racontent encore de nos jours dans des contrées bien éloignées les unes des autres et où par conséquent il ne saurait être question d'une influence réciproque. Quelquefois aussi la légende prend la forme d'une énigme comme nous l'avons déjà fait remarquer.

Dans certaines traditions chrétiennes la fille est vierge. C'est le cas pour celle rapportée dans les *Piacevoli Notte* (1550-1557) du conteur italien Straparola (+ après 1557). Elles furent propagées en France par la traduction imprimée de 1560 à 1573 par Louveau et de Larivey (1) sous le titre de: *Les facétieuses nuits.*

On y lit :

Je suis encore jeune en la fleur de mes ans,
Toutefois je suis mère à qui m'a donné vie...
. . . .
Je nourris un enfant qui jeune m'a nourrie...
Puisqu'il fallait qu'ainsi je fusse fille et mère,
Et que de ma mammelle, ô grand honte des dieux !
J'allaictasse l'enfant, qui vieillard est mon père.

predicant int couvent vanden minrebroeders binnen der stede van Brugghe. Gheprent te Brugghe 1554.

In te ayhierene ende te eeghene, als Valerius in zijn vyfste bouck verhaelt van een dochtere, de welcke huer moedere nu verwesen wesende inden karcker van hongher te stervene, met haer borsten onderhouden heeft, cité par De Bo. *Westvlaamsch Idioticon*. Gent, 1892, p. 38.

(1) Réimprimée dans la Bibliothèque Elzévirienne. Paris, 1857.

Il en est de même du conte péloponnésien que nous connaissons par le *Recueil des contes populaires grecs* de Legrand [1]. Dans ce cas il est nécessaire d'expliquer le fait par une intervention directe de la Divinité et de lui donner un caractère mystique. C'est ce qui a lieu pour la légende gantoise [2] ainsi que pour un récit italien rapporté par Buck [3].

La légende telle qu'elle se raconte à Kicker en Poméranie [4] présente aussi un caractère religieux ; mais les détails rappellent déjà davantage des récits qui ont cours dans diverses parties de l'Allemagne septentrionale, et qui ne presentent plus qu'un rapport bien éloigné avec la légende primitive.

Quelquefois la légende est transformée en conte combiné avec une énigme. Ainsi dans une conte vénitien, rapporté par *Kretschmer* [5] un roi libère un homme condamné à mourir de faim après qu'il n'a pas su interpréter l'énigme que lui propose la fille sous la forme suivante :

> *Indovina, indovinator !*
> *Figlia io son de l'imperator.*
> *Oggi son figlia, doman son madre.*
> *Di un figlio maschio, marito di mia madre.*

Quant à la nouvelle de la femme emmurée sous les fondations des murs de Scutari, rappelée par Knaack, elle n'a plus aucun rapport avec la légende de la Charité romaine.

Si maintenant nous recherchons comment les artistes ont

(1) Cf. De Cock, p. 52 ; Köhler. *Kl. Schr.* I, 372.

(2) Teirlinck Contes flamands. Bruxelles, Bibliothèque des connaissances modernes. p. 124.

(3) Buck. *The folklore of Rome*, p. 322 ; Kuntze. p. 293.

(4) Knaack, loc. cit.

(5) Kretschmer, p. 155.



représenté la légende, nous remarquons que toujours, tout comme ce fut le cas à Pompéi, ils ont choisi la tradition grecque. Ce n'est pas à dire qu'ils ignoraient le récit de la femme romaine; mais ils auront été convaincus, et cela à juste titre, qu'au point de vue de l'art, pour l'expression des physionomies, pour la draperie, pour l'effet psychologique à produire, un vieillard nourri par sa fille convenait le mieux. Les sculpteurs traitèrent assez rarement ce sujet. Le plus ancien groupe qui nous soit connu est une miséricorde des magnifiques stalles du dôme de *Magdebourg*, stalles qui datent de l'année 1445 et que Otte prétend être la seule représentation de cette époque (1).

Par après nous pouvons citer en rampant d'une des parcloses des splendides stalles de la cathédrale d'*Auch*. Celles ci exécutées de 1520 à 1524, ne furent achevées, par Dominique Bertin, qu'en 1551 (2). M. le vicomte de Ghellinck n'est pas éloigné d'admettre que ces stalles furent l'œuvre d'artistes flamands à cause des ressemblances qu'elles présentent avec les célèbres stalles de Ste-Gertrude de Louvain (3), œuvre du bruxellois Mathieu de Waeyer (4) exécutées de 1540 à 1544.

La Musée d'Anvers acheta en 1880 à la vente Jacobs-Beeckman un groupe en marbre blanc de la charité romaine, œuvre de l'anversois *Louis Willemsens* (1639-1702) un des meilleurs

(1) Otte. *Handb. der Kunstarch.* Leipz-g. 1868, p. 881.

(2) Congrès arch. de France 1901. p. 57 et 345. ; L. Maeterlinck. *Le genre satirique de la sculptnre flamande.* Paris, 1910, p. 257. Je n'ai pu malheureusement consulter l'ouvrage de M. l'Abbé Caneto, *Monographie de Ste Marie d'Auch.*

(3) Ann. de l'Acad. d'archéol. LV, p 149.

(4) H. Van der Linden. *Gesch. van de Stad Leuven.* Leuven, 1899, p. 225; Van Even. *Les stalles de Ste Gertrude à Louvain.* (Bull. comm. d'Art. et arch. 1875, XIV, p. 49.

élèves d'Arthur Quellin (1). Il fut le maître de Plumier lequel forma notre gantois *Laurent Delvaux* (1696 † à Nivelles 1778). Delvaux sculpta un groupe de la Charité de romaine. Il se trouvait dans son atelier à Nivelles et fut mis en vente à Bruxelles le 5 mars 1868. M. Siret en parle avec enthousiasme, de même que M. le chevalier Marchal (2). « C'est un groupe travaillé avec une affection particulière, écrit M. Siret. Une vie extraordinaire circule sous le marbre assoupli, les membres semblent agir, la chair palpiter ; le tout respire et émeut. Le vieillard est traité d'une façon magistrale. La pose de la jeune femme, d'une grande hardiesse, est pleine de noblesse et de pudeur. Le sentiment classique, qui, dans la sculpture, est celui de la nature et de la vérité, se rencontre dans la manière avec laquelle Delvaux a rendu les parties du corps humain dans ce groupe et qui en constitue la principale beauté ». J'ignore ce que ce groupe est devenu. Siret et De Busscher le disent de marbre ; ce ne peut donc pas être cette petite terre cuite de quarante trois centimètres de haut que M. Willame renseigne comme appartenant à M. Cousin de Bruxelles (3) alors que Siret dit que le groupe en marbre en avait quatre vingt.

Vers le milieu du 19e siècle un sculpteur espagnol, D. Antonio Sola a traité le même sujet. Son groupe en marbre se trouve au musée du Prado à Madrid. Il y a déjà bien des années que j'ai pu l'y examiner et il m'a laissé l'impression d'un travail de haute valeur.

(1) *Beschrijvend Catalogus*, door Pol De Mont. Antwerpen, 1905, nr 703.

(2) Journal des Beaux-Arts, 1868, p. 51. Cf. De Busscher, Ann. soc. des Beaux Arts de Gand 1877 XIII p. 420 ; — Marchal. *La sculpture belge*. Bruxelles, 1895, p. 524.

(3) G. Willame. *Laurent Delvaux*, Bruxelles, 1914, p. 46. no 45. Un dessin de Delvaux traite le même sujet.



Si relativement peu de sculpteurs ont pris la Charité romaine comme sujet de leurs œuvres, un grand nombre de peintres par contre s'en sont inspirés. Je ne mentionnerai que les principales et je suis convaincu que plusieurs me sont restées inconnues.

Inutile je crois de rappeler les vignettes des vieux livres: ce serait une étude spéciale à faire. Appelons cependant l'attention sur la vignette qui décore la traduction allemande du *de claris mulieribus* de BOCCACE par le médecin STEINHÖWEL de 1473, parce que c'est à ma connaissance l'unique fois qu'on a représenté la légende romaine d'après laquelle c'est la mère et non le père qui est nourri par la fille, et cela probablement parce que cette représentation était le seule conforme au récit adopté par Boccace. L'imprimeur anversois Grégoire de Bonte prit la légende du père comme sujet d'une de ses marques typographiques en l'entourrant des mots: *Diligere parentes prima naturæ lex. Va. Max. lib. V.* Nous la trouvons sur *l'Arithmeticæ nauticæ methodus facilis* de Gemma Frisius de 1547 et sur la *Cosmographia Petri Apiani* de 1550 (1).

On rencontre la représentation de la Charité romaine dans des tableaux de presque toutes les écoles.

De l'école allemande nous pouvons citer une gravure de *Lucas Cranach* de l'année 1543 (2); un tableau du 18e s. dont le peintre ne m'est pas connu et qui se trouve à l'hotel de ville de Trèves, (3) une gravure de *Barthel Beham* (1502-1540)

(1) VAN HAVRE. *Marques typographiques des imprimeurs et libraires anversois.* Anvers, 1883-84. I. Greg. de Bonte, nº 3, et VAN DER HAEGHEN. *Bibl. Belg*: Apianus.

(2) SCHUCHARDT. *Lucas Cranach.* I, 162.

(3) KUNTZE p. 295.

et une autre, datée de 1544, œuvre de *Hans Sebald Beham* (1500-1550) [1].

De l'école hollandaise nous ne connaissons que deux Charités romaines mais elles sont parmi les meilleures.

Il y en a une de *Gerard van Honthorst* (1590-1656) au Musée de Munich (n° 312) : on y remarque surtout l'angoisse de Pero, la crainte qu'on ne la surprenne et l'on admire l'expression de sa grandeur d'âme et de la pureté de son regard. La seconde est de *Govaert Flinck* (1615-1660), conserveé au Palazzo Corsini de Rome. On la considère avec raison comme une des plus belles représentations de la légende ; si pas la plus belle. Le vieux père refléchït tristement sur son malheureux sort sans regarder sa fille. La douloureuse expression des yeux est encore fortifiée par la bouche entre ouverte et surtout par la manière dont il laisse pendre les bras et les mains. La fille, d'une figure angélique, on dirait celle d'une religieuse, pose doucement la main gauche sur la tête de son père et câche de la droite le sein qu'elle va lui présenter. Il y a là une réserve, une pudeur qui contrastent heureusement avec quantité d'autres tableaux représentant le même sujet.

C'est au dix septième siècle que les peintres italiens ont surtout traité la légende.

Le *Musée de Mayence* possède une charité romaine d'un maître italien des années 1650 (n° 232) ; celui de *Nantes* une du 17e et une autre du 18e s. (nos 200, 301) [2]. De plus de valeur est un *Benedetto Crespi* du Musée du Prado (n° 127). Il se dis-

(1) Lacroix. *Les arts au moyen-âge*. p. 324, 327 ; Bartsch. *Le peintre et graveur*. VIII, 88. Il y a encore une gravure dans E. Mechlers, *Katechismus* de 1561 ; Köhler. *Kl. Schr*. I, 373.

(2) Nicolle. *Musée municipal des Beaux Arts. Catalogue*. Nantes, 1913. On l'a quelquefois attribué le n° 200 au Guide.



tingue [1] par un dessin correct, par l'éclat du coloris et par la tendresse d'expression de la fille qui appuie doucement la main sur la tête de l'infortuné père.

La Gallerie Colonna à Rome conserve un *Bernardo Strozzi*, dit le *Cappuccino Genovese* (1581-1641, n° 51) ; et, à la Villa Albani, on voit un *Fiammingo* dont on admire surtout le splendide effet de clair obscur. Il y a, dit on, un *Parmesan* au Musée de Naples, mais je ne le trouve pas renseigné dans l'édition de 1909 du catalogue. CARDINALI, dans ses *Memorie romane di antichità e di Belle Arti* [2] parle, avec les plus grands éloges d'une *Carità romana du piémontais Ferdinando Cavalleri* (1794-1867). Il en loue la grande pudeur et l'expression d'angoisse de Pero dans la crainte qu'on ne la regarde et qu'on ne découvre son stratagème.

Bien italienne aussi est une jolie gravure sur cuivre du 18e siècle conservée à la Bibliothèque de l'Université de Gand. L'artiste n'a pas traité ce sujet conformément au récit de la légende. La fille se trouve dans le couloir de la prison et le père pousse la tête hors des barreaux de sa cachot pour pouvoir saisir le sein de sa fille. Ainsi comprise la légende perd toute signification, car la fille, ne se trouvant pas dans la cellule, pouvait être surprise par le premier passant venu.

Celui des peintres italiens qui a le plus artistiquement rendu la légende est le bolonais *Guido Reni* (1575 1642). Il l'a traitée plusieurs fois. Le mieux conçu est son tableau du musée du Longchamp de Marseille. La candeur virginale de la jeune fille y contraste admirablement avec la figure rugueuse du vieux père. Bien belle aussi est sa représentation de la Galerie Durazzo de Gènes (2e salle n° 4), mais moins bien

(1) L. VIARDOT. *Les musées de l'Espagne*. Paris, 1843. p. 64.
(2) Roma, 1826. III, p. 392.

réussie est celle de la Galeria Pallavicini du même musée (1e salle n° 15). Une copie du tableau de Marseille se trouve, dit on, au musée Wallraff de Cologne, mais je ne la trouve pas renseignée dans le catalogue de 1910.

Plus d'un artiste français peignit le même sujet. Le Louvre possède un *Bachelier* (1724-1806) (1) exposé au salon de 1765. Diderot le critiqua impitoyablement. Au salon de 1864 *Jules Joseph Lefebvre* exposa une forte gracieuse Charité romaine, seulement il modifia complètement la légende classique. Il représente Pero appuyée à la grille extérieure du cachot et tenant sur un bras un jeune enfant demi nu. C'est à travers les barreaux que le père est allaité par sa fille. Lefebvre a donc traité son sujet tout comme l'artiste de la gravure de la Bibliothèque de Gand La tradition s'est répandue même au delà de l'Atlantique. Nous nous souvenons d'avoir vu, en 1887, au musée de Mexico une fort belle Charité romaine œuvre d'un peintre Mexicain du 19e siècle Luïs Monroy (2).

Nous ne connaissons que quatres peintres flamands qui aient représenté le dévouement filial de Pero. Je ne citerai d'abord qu'à titre documentaire le tableau de *Théodore Van Looze* (17e s.), conservé dans le bureau du Directeur de l'Hospice de l'Infirmerie à Bruxelles (3) ; c'est une production de nulle importance.

Bien plus important est ce tableau du Musée de Weimar (n° 121), attribué à tort à Van Dyck. C'est une œuvre d'une réelle valeur artistique d'un peintre flamand du 17e s. Pero cherche à se cacher pour que le gardien qui regarde par la lucarne ne la voie point. Son expression de tendresse mêlée

(1) N° 4 du Catalogue du 1883.

(2) Cf. Janvier. *Mexican guide*. N. L. 1887. p. 154.

(3) Inventaire des objets d'art publié par la Comm. des monuments de la Prov. de Brabant. Mon. de Bruxelles. Complément. p. 7. Bruxelles, 1910.

à de la compassion est des meilleures et l'artiste a réussi à établir un contraste naturel entre les sentiments qui animent le père et la fille ; les formes de l'un et de l'autre sont fort belles.

Rubens a traité la charité romaine avec une véritable prédilection et cela à plusieurs reprises. Insistons y quelque peu sans cependant en faire une étude spéciale et détaillée (1).

Le plus bel exemplaire qu'on date de 1625 est celui du musée d'Amsterdam (nº 2066, il a 159 × 192). Il se trouvait en 1781 dans la collection Peters d'Anvers et fut acheté en 1822 par le Musée de La Haye à la vente de la collection Stier d'Aertselaer d'Anvers. De La Haye il passa en 1825 au Musée d'Amsterdam. Il fut gravé par Alexandre Voet et, non sans certaines modifications, par W. Panneels. Le père et la fille sont assis dans la prison sur un coffre de bois. Pero regarde anxieusement du côté de la lucarne d'où deux gardiens l'épient à travers les barreaux Elle allaite son père dont les bras sont liés derrière le dos par une chaîne attachée au mur. Le coloris est de toute beauté, mais la composition est faible et la figure de la fille laisse à désirer. Peu d'œuvres du maître, même de plus grande valeur, ont été aussi répandues et si souvent copiées Ici même à Gand, il s'en trouvait une copie ancienne dans la collection de feu Loosfeld. Qui sait si le sculpteur du relief de Gand n'a pas connu cette copie. Un autre copie ancienne s'en trouve au Musée de Dunkerque.

Un autre exemplaire, considéré comme un travail d'un élève, retouché par le maître et que quelques critiques regardent comme le plus beau, se trouve chez Weber à Hambourg; il provient de la collection de Blenheimhouse de lord Marl-

(1) Max Rooses : *Rubens leven en werken.* p. 426 ; *L'Œuvre de Rubens*. IV. p. 104-107 ; *Catalogue de l'Exposition de Rubens à Anvers*. 1877, nºs 528, 529.



borough, et fut gravé par Corneille Van Cauckerken [1]. Le père est assis par terre et la fille est à genoux.

Un troisième exemplaire dont parle Waagen [2] est celui de Hardwick ; il se trouve actuellement à l'Ermitage (n° 870) ; on en admire surtout le coloris.

Un quatrième exemplaire, différant des autres en ce que l'enfant de Pero est couché sur le sol de la prison, ne nous est connu que par une gravure de Nicolas Rocholle de 1623. Le père y est assis alors que la fille reste debout. Dans la catalogue des objets d'art et de tableaux qui se trouvaient à la mortuaire de Rubens [3] on trouve mentionnée une *Roomsche Liefdadigheid*. On ne saurait dire si c'est celle que Rocholle a gravé. On a encore rencontré quatre exemplaires, probablement des copies, dans des ventes de co'lection de tableaux, ainsi dans celle de la collection de Friederich Baars d'Oldenbourg [4].

Aucun de ces tableaux ne constitue une œuvre de première importance. Tous les critiques sont d'accord pour n'en admirer que le coloris.

Mon collègue, M. Hulin possède une Charité romaine de de Craeyer. Ce tableau faisait jadis partie de la collection Verboekhoven. D'après une tradition constante il se trouvait anciennement au Vieux Bourg donc dans cette partie du Château des Comtes où l'on rendait la justice. C'est ce qui me fait supposer que c'est très probablement la vue de ce tableau

(1) Goeler von Ravensburg. *Rubens u. die Antike.* p. 189, 223.

(2) *Treasures of art.* IV. 522.

(3) Catalogus van schilderwerken de welken in de m: and Mei 1641 zullen verkocht worden in het sterfhuis van den heer P. P. Rnbens, publié dans De historische levensbeschrijving van P. P. Rubens. Amsterdam, Smit. 1774, p. 323, n° 141.

(4) Katalog Heberle. Cologne, 1900, n° 88, 0.80 × 1.30.

qui a inspiré à l'auteur du bas relief du Mammelokker l'idée d'orner le tympan de la prison communale d'une Charité romaine. Verboekhoven attribuait cette toile à Guido Reni, probablement à cause de la coiffure italienne de Pero. L'œuvre de de Craeyer est de la même grandeur que le tableau de Rubens du Musée d'Amsterdam. Comme coloris il est inférieur à la Charité romaine du grand maître, mais lui est de loin supérieur comme composition et comme expression. Pero regarde avec angoisse vers la lucarne qu'on aperçoit à peine. Elle est debout penchée vers son père accroupi. Le corps de Myco est émacié, c'est celui d'un homme qui a déjà beaucoup souffert. L'expression douloureuse du père contraste avec le caractère gracieux de la fille. L'impression de l'ensemble de la scène est calme, mais vivante et exprime admirablement les sentiments que doivent ressentir le prisonnier affamé et la fille dévouée. La carnation est de ce jaune rosé caractéristique du faire de de Craeyer. Malgré la réelle valeur de cette œuvre, je considère cependant le tableau de Flinck comme lui étant supérieur. L'artiste hollandais a su rendre avec le plus de perfection la triste scène qu'on voulait représenter. Que conclure maintenant? Quel est le résultat de nos recherches, de nos rapprochements, de nos comparaisons ?

Comme moralité cette légende non apparaît comme le plus sublime exemple du dévouement de l'amour filial. Ce dévouement finit par être récompensé par l'intervention de la divinité ou sans cette intervention selon les temps et selon les pays. Le fait essentiel n'est pas l'allaitement d'une grande personne, mais bien l'acte d'amour filial. Une fille conserve la vie à son père, condamné à mourir de faim, en le nourrissant de son lait et la grâce du vieillard est la récompense de ce dévouement.

Tous les rapprochements qu'on a cru pouvoir établir entre

la légende et entre des faits d'allaitement qu'on dit se passer aux Indes, en Chine, au Japon, en Perse, ailleurs encore dans le monde oriental n'ont pas plus de rapport avec la légende tant grecque que romaine que n'en a le fait bien connu du siége de Bonifacio qu'établit en 1471 Alphonse d'Arangon et pendant lequel des femmes allaitèrent leurs parents mourant de faim (1). Des peintures japonaises, ainsi celle du célèbre peintre Hokusaï, ni un petit ivoire du Musée de Munich représentant l'allaitement d'une vieille mère (2) ne peuvent être allégués pas plus que certaines coutumes en usage en Chine et surtout en Perse pour fortifier des vieillards avec du lait de femme (3), car alors on pourrait rappeler aussi des remèdes analogues que Pline dit être efficaces pour certaines maladies et employés en Egypte, en Grèce et à Rome (4). C'est bien à tort qu'on arguerait de ces coutumes pour chercher l'origine de la légende en Orient et notamment en Chine ou en Perse. Rappelons aussi la légende d'après laquelle la Sainte Vierge aurait fortifié de son lait S. Bernard lequel lui était redevable de son éloquence, légende représentée sur un tableau du Maître de la Vie de la Sainte Vierge conservé au Musée Walraf de Cologne. (n° 134).

En rapprochant ces faits de la Charité romaine on oublie les éléments essentiels de la légende : le dévoûment filial et sa récompense.

Les artistes, dont nous venons de rappeler les œuvres, se sont inspirés du récit de Valère Maxime ; mais ce n'est pas

(1) Roland Bonaparte. Excursion en Corse. Paris, 1891. p. 107.

(2) Zeitschrift f. Ethnologie. 1897, c/ v.

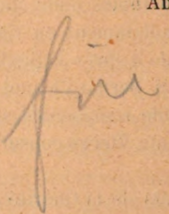
(3) Ploss Bartels. *Das Weib.* II, 433 ; Kuntze, p. 299.

(4) Plin. *H. N.* XXVIII, 21 ; *Papyrus Ebers* (vers 1500 av. J. C.). Kuntze, p. 300.



cet écrivain qui a pu l'inventer, car il cite lui-même un exemple grec; et comment rendre compte alors du fait que la légende, avec des différences accessoires, se rencontre dans le nord de l'Europe. Je ne saurais l'expliquer et je dois terminer en rappelant ce que je disais au commencement de cette étude que nous devons nous contenter de constater les faits tels qu'ils sont racontés dans les pays les plus divers. Quant à l'origine première de ces légendes on ne peut que déclarer, comme le fit Brunetière, que toute recherche de l'origine et de la propagation des contes est vaine. Il me paraît bien plus conforme aux exigences de la science de faire cet aveu d'impuissance que de chercher à proposer des hypothèses qui ne sauraient avoir qu'une valeur purement subjective.

ADOLF DE CEULENEER.



ANNALES

—

TOME LXVII (6e série. Tome VII)

N. B. *Ce tome ne comprend que la livraison 1-2*

—

TABLE DES MATIÈRES

—


The Ohio State University
3 2435 06324641 7